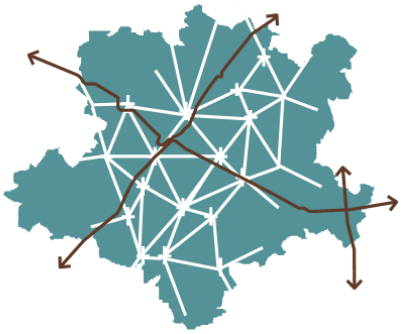
CARNET 3



## UN TERRITOIRE PARTAGEANT DES DYNAMIQUES COMMUNES

S'inscrivant dans un territoire riche en termes de sol et de ressources naturelles, l'activité humaine est très ancienne sur le Mellois en Poitou.

A travers son Histoire, le territoire s'est peu à peu développé et structuré en petits bassins de vie, autour de caractéristiques communes.

Tout en étant dépendant des pôles urbains extérieurs pour les besoins supracommunautaires, le territoire s'organise aujourd'hui pour répondre aux besoins quotidiens de ses habitants, en cherchant à répondre aux enjeux actuels pour l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements pour tous : jeunesse, familles, personnes seules, personnes vieillissantes... Pour faire face aux défis environnementaux et aux risques climatiques auxquels il fait face, les travaux du PLUi-H permettront de repenser la manière de vivre sur le territoire et ancrer la transition écologique dans l'aménagement du territoire en lien avec sa capacité d'accueil face à une raréfaction des ressources.







# SOMMAIRE


1 Une armature générant des liens entre les communes ....4

1.1 La population melloise s'organise autour des bassins de vie....4

1.1.1 Une armature urbaine dessinée par l'offre en services et équipements ....5

1.1.2 Une répartition homogène de la densité en équipements et services pour les habitants de Mellois en Poitou et des projets d'amélioration....7

1.2 Des activités économiques qui se complètent .... 34

1.2.1 Des pôles d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire, avec une plus forte concentration au Nord-Ouest .... 34

1.2.2 Des emplois moins nombreux que les actifs qui travaillent .... 38

1.2.3 Une économie de plus en plus tournée vers le territoire .... 39

1.2.4 Une économie marquée par un indice de spécificité élevé.... 42

1.2.5 Une stratégie d'accueil des entreprises en cours de définition.... 45

1.2.6 Les friches économiques : un potentiel à reconquérir pour l'avenir .... 52

1.2.7 L'agriculture, une source de richesse et un marqueur fort de l'identité du territoire .... 56

1.2.8 Un réseau économique secondaire qui se structure autour de l'activité agricole et des activités complémentaires déjà implantées.... 62

1.2.9 L'activité agricole, une activité à soutenir pour assurer sa pérennité et accompagner son évolution .... 63

1.2.10 Un territoire à image rurale revendiquée, qui développe son potentiel touristique 67

1.3 Une mobilité du quotidien largement dominée par l'utilisation de la voiture individuelle.... 77

1.3.1 Une forte dépendance à la voiture individuelle.... 77

1.3.2 Des actifs qui se déplacent pour aller travailler.... 78

1.3.3 Une offre limitée vers d'autres options de mobilité .... 82

1.3.4 L'inventaire des capacités de stationnement et des bornes de recharge des véhicules électriques .... 84

2 Un territoire en transition pour répondre aux enjeux du changement climatique .... 91

2.1 Un climat tempéré de type océanique.... 91

2.1.1 La pluviométrie.... 91

2.1.2 L'ensoleillement .... 91

2.1.3 Les vents.... 92

2.1.4 La température.... 92

2.2 Les répercussions du changement climatique sur l'environnement .... 92

2.2.1 Les impacts sur la santé publique .... 94

2.2.2 Les impacts sur l'agriculture .... 95

2.2.3 Les impacts sur la biodiversité ..... 96
2.2.4 Les impacts sur la ressource en eau ..... 97
2.2.5 Les impacts sur les espaces forestiers ..... 98
2.3 Les énergies renouvelables sur le territoire ..... 99
2.3.1 Bilan à différentes échelles ..... 99
2.3.2 L'éolien ..... 101
2.3.3 Le bois énergie ..... 106
2.3.4 Les énergies solaires ..... 109
2.3.5 Le gaz renouvelable ..... 111
2.4 Une capacité d'accueil à prendre en compte au regard de la ressource ..... 114
2.4.1 Les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire ..... 114
2.4.2 La ressource en eau potable ..... 121
2.4.3 Le traitement des eaux usées ..... 138
2.4.4 La gestion des eaux pluviales ..... 155

# Carnet 3 : Un territoire partageant des dynamiques communes

## 1 Une armature générant des liens entre les communes

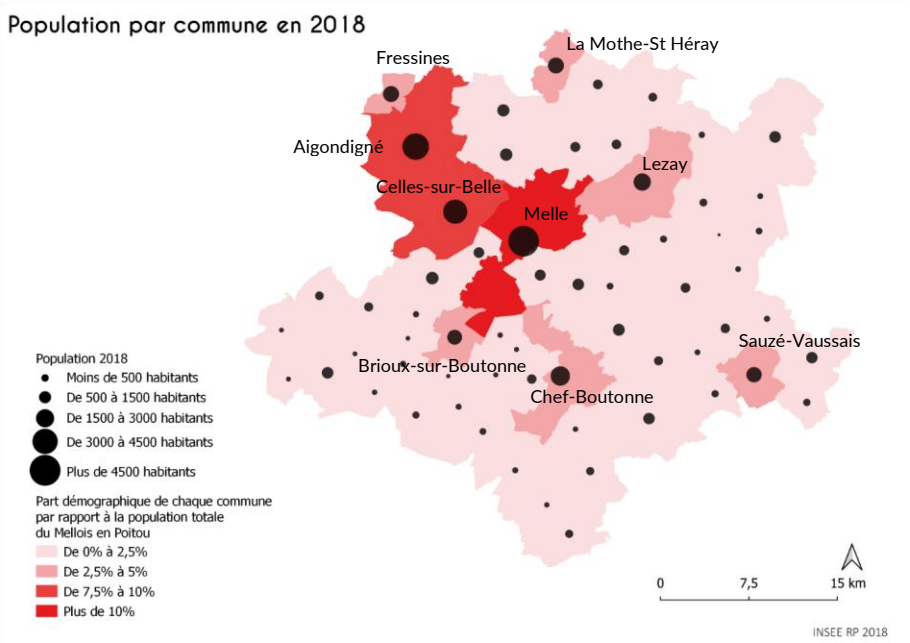
### 1.1 La population melloise s'organise autour des bassins de vie

Le territoire est multipolaire, tel que décrit dans le carnet 1. Les différentes polarités étant mises en évidence par :

- La concentration d'emplois et sa zone d'influence,
- La concentration en équipements, services et commerces de gamme de proximité et intermédiaire.
- La concentration de la population, qui cherche la proximité à l'emploi et aux équipements, commerces et services.

Suivant l'offre en matière d'emplois (selon les incidences endogènes ou exogènes), d'équipements, de commerces et de services, la répartition de la population est hétérogène sur Mellois en Poitou et se concentre autour des polarités : Melle et Celles-sur-Belle, La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Sauzé-entre-Bois, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne, ainsi que Périgné, Aigondigné, Couture d'Argenson et Périgné.

Ainsi, sous l'influence de l'agglomération niortaise, l'ouest du territoire est plus peuplé que l'est et le sud, et les communes des polarités internes le sont également.




*Répartition de la population sur Mellois en Poitou, d'après les données INSEE 2018*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

### 1.1.1 Une armature urbaine dessinée par l'offre en services et équipements

Le niveau d'équipements et de services rendus à la population peut être mesurée depuis la base permanente des équipements (BPE), publiée par l'INSEE. Cette base de données répertorie en 2021, 188 types de services et d'équipements répartis en 7 catégories :

- **Services aux particuliers** (services publics, services généraux, services automobiles, artisanat du bâtiment, autres services à la population) ;
- **Commerces** (grandes surfaces, commerces alimentaires, commerces spécialisés non alimentaires) ;
- **Enseignement** (établissements d'enseignement par niveaux et types d'enseignement : primaire, collège, lycée, supérieur…)
- **Santé et action sociale** (établissements sanitaires et médico-sociaux, les professionnels de santé généralistes et spécialisés, les professions paramédicales) ;
- **Transports et déplacements** (transport par les routes, les rails et les airs : infrastructures et activités de services) ;
- **Sports, loisirs et culture** (équipements sportifs, équipements culturels et socioculturels, tourisme).

Ces 7 catégories étant elles-mêmes réparties en 3 gammes :

- **De proximité** (28 équipements différents qui correspondent aux équipements, commerces et services du quotidien : école élémentaire, artisans du bâtiment, salon de coiffure, boulangerie, médecin généraliste, terrain de jeux…) ;
- **Intermédiaire** (35 équipements différents : supermarché, gendarmerie, magasin d'électroménager, collège, hébergement pour les personnes âgées, salle de sport spécialisée…) ;
- **Supérieure** (47 équipements différents : lycée, centre de formation, médecin spécialistes, services d'aides pour adultes handicapés, gare, cinéma…).

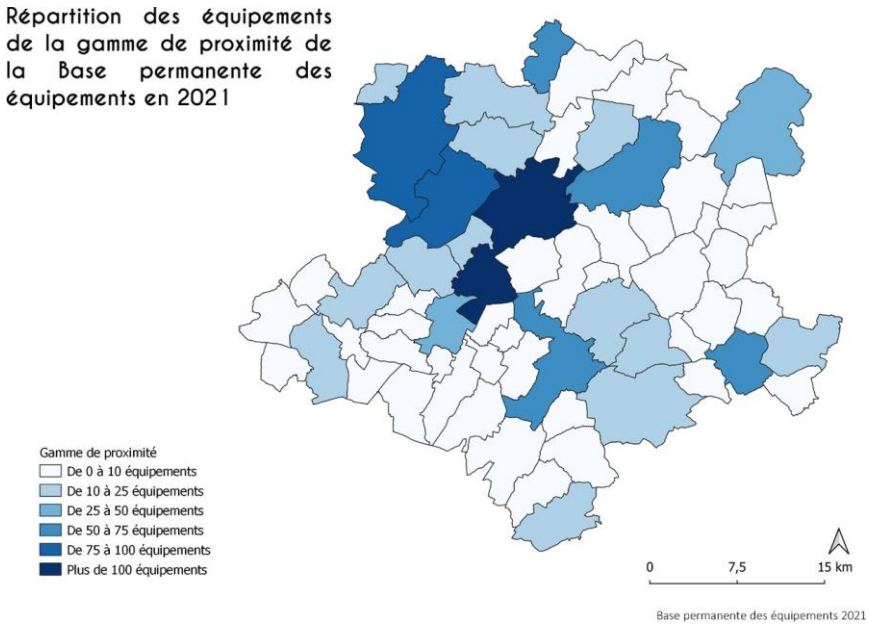
La concentration des équipements de plusieurs gamme permet de dessiner les pôles d'équipements, de services et de commerces (Cf. carnet 1), pour Mellois en Poitou :

- Melle, Celles-sur-Belle, Brioux-sur-Boutonne, Lezay, Chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois en centres intermédiaires d'équipements et de services ;
- Fressines, Aigondigné, La Mothe-Saint-Héray, Périgné, Chizé, Limalonges et Couture d'Argenson comme centres locaux d'équipements et de services.

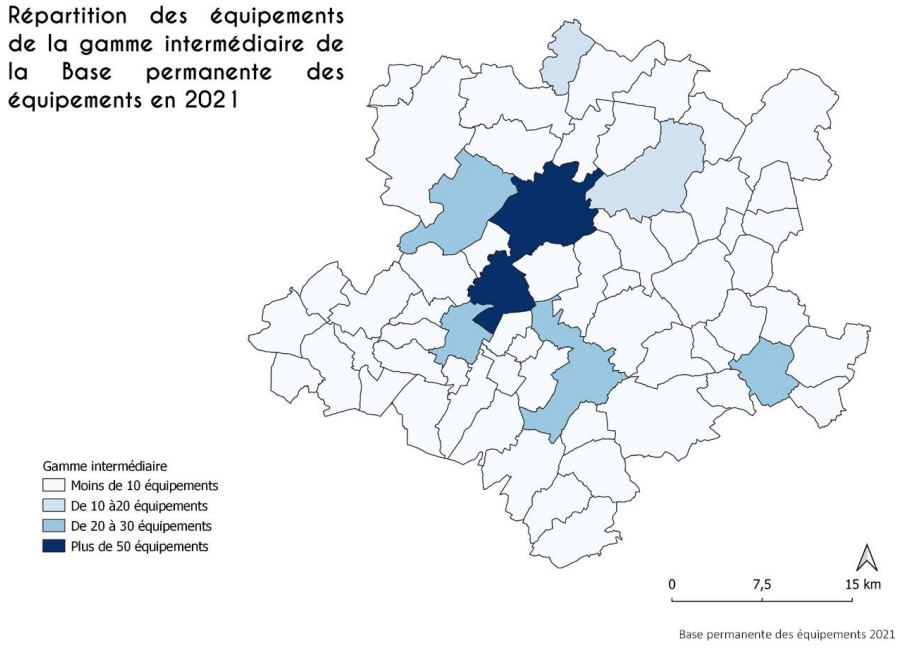
Une grande majorité des communes dispose d'équipements et de services de proximité. Seules les communes de Brieuil-sur-Chizé, Chérigné, Pers et Vernoux-Sur-Boutonne ne recensent aucun équipement selon la BPE.

Le quart nord-ouest concentre le plus grand nombre de ces équipements et services de proximité et la commune de Melle est, de loin, celle qui est la plus pourvue.





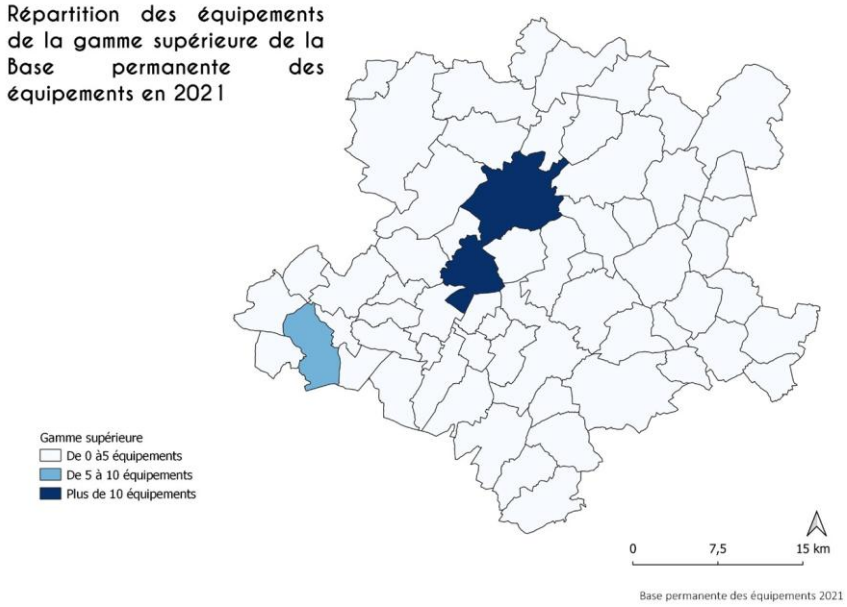

*Répartition des équipements de la gamme de proximité de la BPE sur Mellois en Poitou, d'après les données de la BPE 2021.*




*Répartition des équipements de la gamme intermédiaire de la BPE sur Mellois en Poitou, d'après les données de la BPE 2021.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La commune de Melle concentre une part importante des équipements de la gamme intermédiaire (58), ainsi que les polarités du territoire (également chefs-lieux de canton). 15 communes comptent entre 1 à 10 équipements de la gamme intermédiaire, 7 communes en comptent plus de 20.




*Répartition des équipements de la gamme supérieure de la BPE sur Mellois en Poitou, d'après les données de la BPE 2021.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

13 communes du territoire comptent au moins un équipement de la gamme supérieure (Brieuil-sur-Chizé, Marcillé, Prailles-la-Couarde, Périgné, Couture-d'Argenson, Sauzé-entre-Bois, Aigondigné, Celles-sur-Belle, Brioux-sur-Boutonne, Lezay, Chef-Boutonne, Chizé et Melle). Et deux en comptent plus de 5 : Chizé (6) et Melle (25).

### 1.1.2 Une répartition homogène de la densité en équipements et services pour les habitants de Mellois en Poitou et des projets d'amélioration

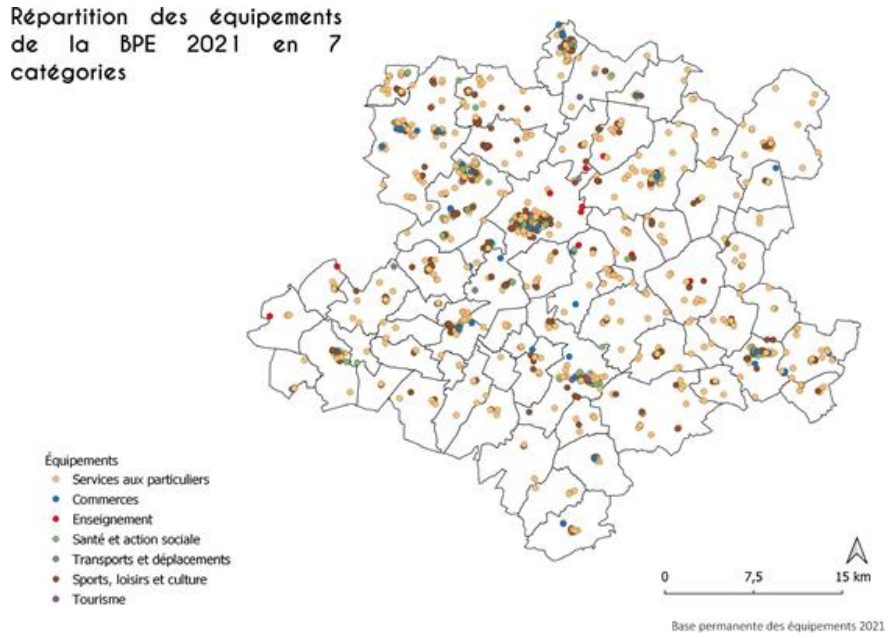
Le détail de la répartition des équipements de la BPE selon les 7 catégories permet de mettre en évidence la forte part des services aux particuliers, qui représente environ 49% du nombre total d'équipements et services sur le territoire.

La cartographie ci-après montre également :

- une répartition des équipements de services sur l'ensemble du territoire ;

- la concentration de tous types d'équipements et de services sur les pôles précités (et notamment à Melle et Celles-sur-Belle), particulièrement marquée sur le quart nord-ouest du territoire.

Ces 15 dernières années, les services à la population se sont développés de manière équilibrée sur le territoire, grace, notamment aux programmes développés dans le cadre des programmes LEADER et LEADER +.




*Répartition des équipements de la BPE sur Mellois en Poitou selon les 7 catégories, d'après les données de la BPE 2021.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Le détail de la répartition des équipements et services de la BPE par bassin de vie met en évidence :

- Un plus grand nombre d'équipements et de services sur le bassin Lambon-Belle-Béronne, qui est le bassin de vie le plus peuplé. La densité en équipements et services pour 1000 habitants de 30, est, par contre la moins élevée et est légèrement inférieure à la densité de Mellois en Poitou (qui est de 33).
- La densité la plus importante en équipements et services pour 1000 habitants se trouve sur le bassin Aume-Boutonne-Guidier, qui est le moins peuplé (densité de 37 / 1000 habitants).
- La densité en équipements et services est globalement comprise entre 30 et 37 équipements et services pour 1000 habitants, ce qui met en évidence une répartition assez homogène de ces derniers pour l'ensemble des habitants.

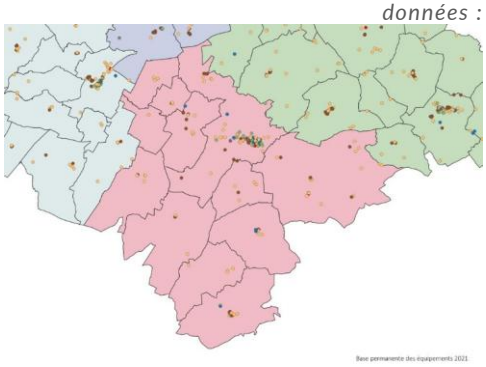




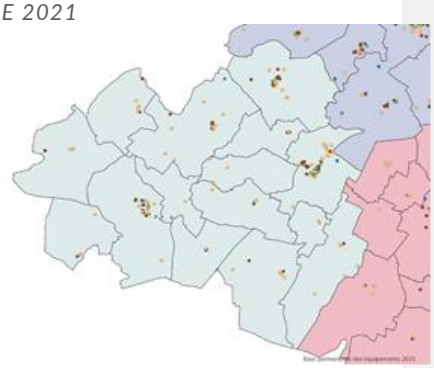
| Bassins de vie | Nombre d'équipements et de services | Population 2018 | densité d'équipements pour 1000 habitants |
|---|---|---|---|
| Aume - Boutonne - Guidier | 218 | 5876 | 37 |
| Boutonne et forêt | 202 | 5931 | 34 |
| Lambon-Belle-Béronne | 601 | 19888 | 30 |
| Péruse - Bouleure | 264 | 8078 | 33 |
| Sèvre - Dive | 291 | 7841 | 37 |
| **Total général** | **1576** | **47614** | **33** |

*Tableau de la répartition du nombre d'équipements et de services (total) par bassin de vie, d'après les données de la BPE 2021 et des données INSEE 2018.*

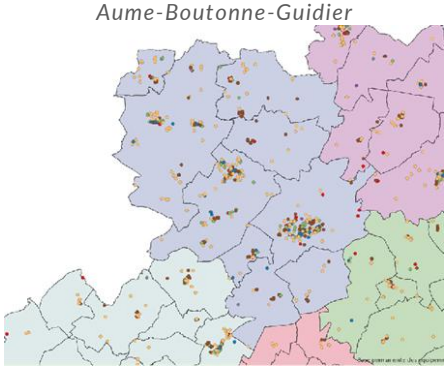
*Cartes de répartition des équipements selon les 7 catégories, extraits par bassin de vie, données : BPE 2021*



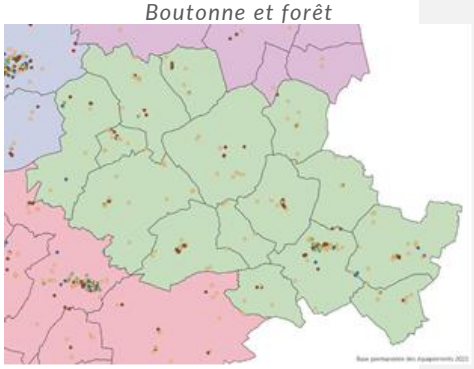
*Aume-Boutonne-Guidier*



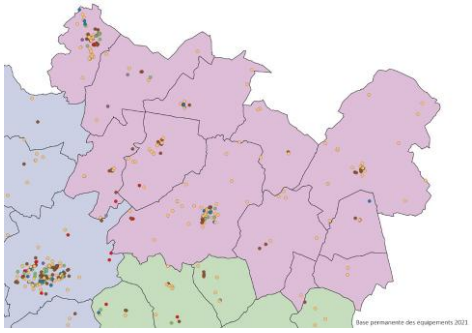
*Boutonne et forêt*



*Lambon-Belle-Béronne*



*Péruse-Bouleure*



*Sèvre-Dive*

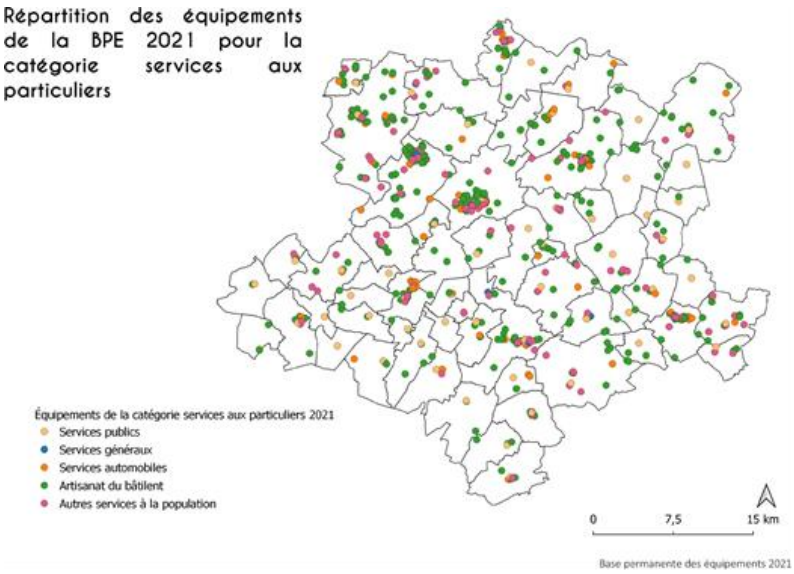
Équipements
- Services aux particuliers
- Commerces
- Enseignement
- Santé et action sociale
- Transports et déplacements
- Sports, loisirs et culture
- Tourisme

***La structure multipolarisée du territoire se traduit par une répartition des équipements sur les différents bassins de vie. Chaque bassin de vie dispose d'au moins une polarité concentrant des équipements. Ces polarités participent de la qualité de vie sur le territoire est sont à pérenniser. Cette répartition des équipements des gammes intermédiaire et supérieure entraîne nécessairement des déplacements vers les polarités de Mellois en Poitou depuis l'ensemble des communes.***

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

### ZOOM SUR … Les équipements de la catégorie services aux particuliers

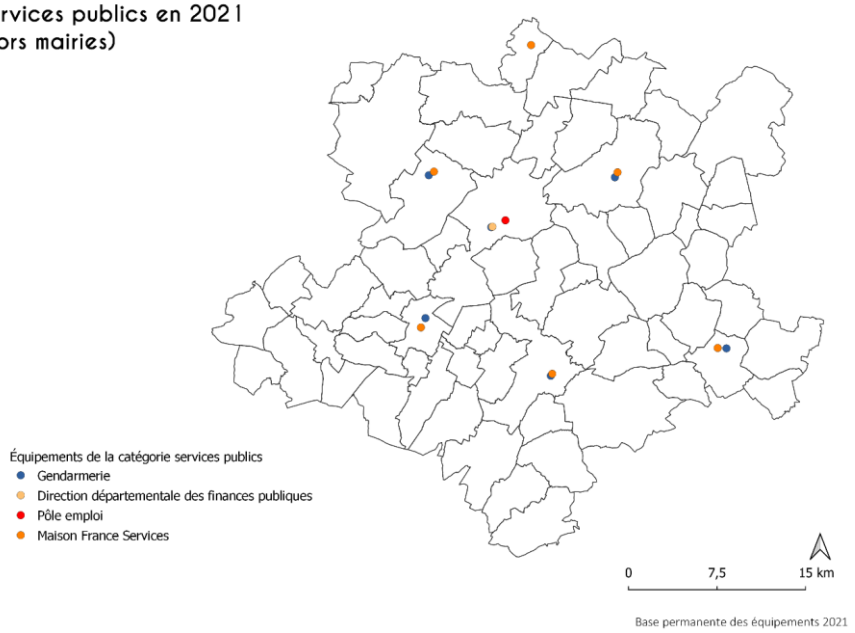
La catégorie services aux particuliers regroupe diverses sous catégories : services publics (police, justice, finances publiques, mairie, etc.), services généraux (banques, postes, etc.), services automobiles (garages, centres de contrôles techniques, services de location, etc.), artisanat du bâtiment (maçons, électriciens, etc.), et autres services à la population (coiffeurs, vétérinaires, restaurants, etc.).
Le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou dispose de 747 équipements et services de ce type. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire même si une concentration de ces derniers peut être observée au Nord-Ouest, comme le montre la carte ci-dessous.




*Carte de la répartition des équipement et services pour la catégorie services aux particuliers, source : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les services publics, exceptées les mairies, sont disséminés dans les principales polarités du territoire.
Le territoire dispose de 6 gendarmeries (Lezay, Celles-sur-Belle, Melle, Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois), d'une direction départementale des finances publiques (Melle), d'un centre Pôle Emploi (Melle) et de 6 Maisons France Services (La Mothe-Saint-Héray, Celles-sur- Belle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, et Sauzé-entre-Bois).



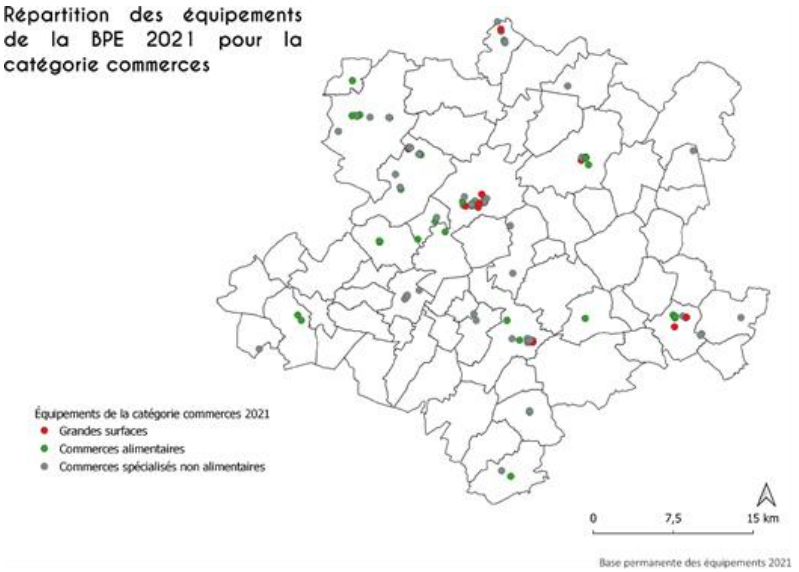

*Carte de la répartition des services publics hors mairie, données : BPE 2021, INSEE*

**Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.**

**ZOOM SUR… Les équipements de la catégorie commerces**

La catégorie commerces rassemble trois sous-catégories : les grandes surfaces (hypermarchés, supermarchés, magasins de bricolage), les commerces alimentaires (supérettes, boulangerie, boucherie, etc.) et les commerces spécialisés non alimentaires (librairies, magasins de vêtements, magasins de meubles, etc.).

Le territoire dispose de 128 commerces sur l'ensemble de son territoire. Majoritairement concentrés dans les polarités, certains commerces sont toutefois installés dans d'autres communes. Ceux-ci sont pour la plupart des commerces spécialisés non alimentaire et notamment des magasins de vêtements ou des stations-service.




*Carte de la répartition des commerces, données : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La Communauté de commune compte 16 grandes surfaces. 2 hypermarchés à Melle et Sauzé-entre-Bois, 9 supermarchés à La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Celles-sur- Belle, Melle (3), Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne (2) ainsi que 5 grandes surfaces de bricolage à Melle (2), Sauzé-entre-Bois (2) et Chef-Boutonne.

8 communes disposent d'un centre-bourg qui concentrent plus de 3 commerces de proximité (7 de ces communes sont les centralités urbaines principales identifiées dans le SCoT et Périgné est une centralité urbaine de proximité) :

- Brioux-sur-Boutonne,
- Celles-sur-Belle,
- Chef Boutonne,
- La Mothe-Saint-Héray,
- Lezay,
- Melle,

- Périgné,
- Sauzé-entre-Bois.

Ces polarités commerciales ont un rôle important pour les habitants de Mellois en Poitou, leur maintien et leur dynamise constitue un enjeu fort pour le territoire. En dehors de la commune de Périgné qui ne compte pas d'hypermarché ou de supermarché en périphérie, l'équilibre entre le commerce de centralité et le développement du commerce en périphérie constitue l'un des enjeux de la vitalité des centres.

Le SCoT Mellois en Poitou contient, dans son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui restreint les possibilités de nouvelles implantations en périphérie et limite les possibilités d'extension de certains commerces.

**SYNTHESE DES POSSIBILITES OFFERTES PAR LE DAAC DU SCOT DU MELLOIS EN POITOU**

| Localisation / Fréquence d'achat | | Localisation préférentielle du commerce | | | Zones d'activité économiques (en dehors des SIP) | Centres bourgs des communes ne disposant pas de localisation préférentielle du commerce | Autres localisations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Centralité urbaine structurante | Centralité urbaine de proximité | Secteur d'Implantation Périphérique (SIP) | | | |
| CONSTRUCTION NEUVE | Quotidienne | Nouvelles implantations de commerces autorisées, sans limite de surface de vente et quelle qu'en soit la destination | | Nouvelles implantations non autorisées. | Activité commerciale autorisée uniquement si elle est liée à l'activité de production industrielle ou artisanale et qu'elle ne constitue pas l'activité principale de l'entreprise : la surface de vente ne doit pas excéder 30% de la surface de plancher globale dédiée à l'activité. | Projets possibles au sein de l'enveloppe urbaine existante.<br>Possibilité d'utiliser des bâtiments par changement de destination | Nouvelles implantations non autorisées |
| | Hebdomadaire | | | Nouvelles implantations non autorisées, sauf dérogations prévues à la P148 | | | |
| | Occasionnelle Légère | | | Nouvelles implantations autorisées | | | |
| | Occasionnelle Lourde | | | | | | |
| | Exceptionnelle | | | | | | |
| COMMERCES EXISTANTS A LA DATE D'APPROBATION DU SCOT<br>DEGRE D'EXTENSION POSSIBLE | | Extensions non limitées | Extensions non limitées | Extensions non limitées | | Extension limitée à 50 m² pour les commerces de moins de 100 m² de surface de vente.<br>Extension limitée à 300 m² de surface de vente et à 50% de la surface de vente existante à la date d'approbation du SCoT, pour les commerces de plus de 100 m² de surface de vente. | |

*Tableau de synthèse des possibilités offertes par le DAAC, source : DOO du SCoT Mellois en Poitou*

Parmi les 8 communes précitées, 5 sont inscrites dans le programme « Petites Villes de Demain » et ont fait l'objet d'un diagnostic flash sur les commerces de proximité pour établir un programme d'action afin de redynamiser les centres-bourgs (Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-entre-Bois, Chef-Boutonne).
Les principaux enjeux soulevés portent sur

- Le maintien de l'équilibre entre l'offre commerciale des centres-bourgs et celle de périphérie et la modernisation de l'offre commerciale de centre-ville ;
- Le développement de la dynamique partenariale ;
- L'urbanisme au service du commerces : qualité des aménagements urbains, équilibre automobile/modes doux, mise en scène, valorisation des fonciers stratégiques…

Le diagnostic réalisé dans le cadre de cette démarche met en avant les points suivants :

*Extraits de l'étude SHOP'IN – septembre 2022*

***Melle :***

- Un secteur commercial globalement qualitatif concentré en centre-ville, mais avec un dispositif spatial à améliorer ;
- Une densité de commerces sur la commune proche de la moyenne nationale, mais le centre-ville ne compte qu'un commerce sur deux ;
- 42 commerces et services en activité dans le centre-ville, et une vacance qui demeure assez prégnante – un centre-ville « sous-dimensionné » au regard du statut de centralité au sein du territoire et trop axé sur les fonctions utilitaires (services, santé…) ;
- Une offre de centre-ville quelque peu déséquilibrée vers les fonctions de « services » (l'offre de services : banques, immobiliers, assurances, … est dominante avec près de 30 % des commerces ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs… mais un manque de visibilité et de structure pour la rue des Trois Marchands (entrée du projet et du cœur historique depuis la Place du Ménoc. Un projet de requalification est en cours, dont un projet de revalorisation de l'hôtel du Ménoc avec une programmation variée ;

| Densité commerciale | Nb habitants | Nb Cces en CV | Nb cces commune | % CV/Total | Nb hbts / commerce de CV | Nb hbts / commerce communal |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Melle | 6200 | 42 | 83 | 51% | 148 | 75 |
| Chef-Boutonne | 2500 | 28 | 42 | 67% | 89 | 60 |
| Lezay | 2000 | 24 | 30 | 80% | 83 | 67 |
| Sauzé-Vaussais | 1550 | 20 | 37 | 54% | 78 | 42 |
| Brioux S/Boutonne | 1450 | 19 | 20 | 95% | 76 | 73 |

*Densité commerciale des communes concernées par la démarche Petite Ville de Demain, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022*

| OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE MELLE (19 avril 2022) | Centre-ville* | Place de la Poste | TOTAL | % |
|---|---|---|---|---|
| GDE DISTR ALIMENTAIRE | 0 | 0 | 0 | 0% |
| COMMERCES DE PROXIMITE | 5 | 0 | 5 | 12% |
| COMMERCES SANTE | 3 | 1 | 4 | 10% |
| RESTAURATION | 6 | 0 | 6 | 14% |
| EQUPT PERSONNE-BEAUTE | 8 | 0 | 8 | 19% |
| EQUPT MAISON | 3 | 0 | 3 | 7% |
| SERVICES | 9 | 3 | 12 | 29% |
| LOISIRS CULTURE TOURISME | 3 | 1 | 4 | 10% |
| TOTAL | 37 | 5 | 42 | 100% |
| % | 88% | 12% | 100% | |
| Taux de vacances estimé | 23% | 29% | 24% | |
| Locaux vacants | 11 | 2 | 13 | |

*Détail des commerces de Melle, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022*

***Chef-Boutonne :***

- Un centre-bourg compact autour de la Place Cail, qui intègre 2 grandes surfaces alimentaires jouant le rôle de « locomotives » pour le centre-ville ;
- Une polarité commerçante qualitative, associée à des enjeux de redynamisation autour de la Place Cail ;
- Une densité de commerces supérieures à la moyenne nationale ;
- 28 commerces dans un centre-ville compact est attractif, au positionnement « proximité et alimentaire » ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs…mais un travail à poursuivre (abords du centre-bourg / de la Place Cail, où l'ambiance globale est très minérale) ;
- Un projet d'acquisition, rénovation d'un bâtiment par la commune avec programme mixte : agrandissement de la pizzeria, création de 3 cellules de 100 à 130 m² et création de 7 logements.
- Un enjeu de liaison avec le Château de Javarzay.

| OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE (20 avril 2022) | Centre-ville | Intermarché | TOTAL | % |
|---|---|---|---|---|
| GDE DISTR ALIMENTAIRE | 1 | 1 | 2 | 7% |
| COMMERCES DE PROXIMITE | 8 | 0 | 8 | 29% |
| COMMERCES SANTE | 2 | 1 | 3 | 11% |
| RESTAURATION | 3 | 0 | 3 | 11% |
| EQUPT PERSONNE-BEAUTE | 4 | 0 | 4 | 14% |
| EQUPT MAISON | 2 | 0 | 2 | 7% |
| SERVICES | 4 | 0 | 4 | 14% |
| LOISIRS CULTURE TOURISME | 2 | 0 | 2 | 7% |
| TOTAL | 26 | 2 | 28 | 100% |
| % | 93% | 7% | 100% | |
| Taux de vacances estimé | 7% | 0% | 7% | |
| Locaux vacants | 2 | 0 | 2 | |

*Détail des commerces de Chef-Boutonne, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022*

***Sauzé-entre-Bois :***

- Un projet de ville ambitieux pour conforter un commerce de qualité, et « repolariser » un commerce de centre-ville un peu diffus – question du « partage » de l'offre commerciale entre le centre-ville plutôt délaissé et la zone du Super U en entrée de ville avec 7 cellules commerciales qualitatives ;
- Une densité de commerces importante au regard de la population, mais présente seulement pour moitié dans le centre-ville ;
- 20 commerces et services quelque peu dispersés, une vacance importante ;
- Une offre de centre-ville polarisée sur la proximité et les services ;
- Une reconfiguration des espaces urbains engagée… mais un travail à poursuivre sur le reste de la commune (Grande rue : projet en cours, place de la mairie et environnement de la Tour : rue du Baron).

| OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE SAUZE-VAUSSAIS ( 19 avril 2022) | Centre-Ville | TOTAL | % |
|---|---|---|---|
| GDE DISTR ALIMENTAIRE | 0 | 0 | 0% |
| COMMERCES DE PROXIMITE | 5 | 5 | 25% |
| COMMERCES SANTE | 1 | 1 | 5% |
| RESTAURATION | 3 | 3 | 15% |
| EQUPT PERSONNE-BEAUTE | 3 | 3 | 15% |
| EQUPT MAISON | 1 | 1 | 5% |
| SERVICES | 6 | 6 | 30% |
| LOISIRS CULTURE TOURISME | 1 | 1 | 5% |
| TOTAL | 20 | 20 | 100% |
| % | 100% | 100% | |
| Taux de vacances estimé | 51% | | |
| Locaux vacants | 21 | | |

*Détail des commerces de Sauzé-entre-Bois, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022*

***Lezay :***

- Localisation d'un Intermarché à 400 m du centre-ville, sans offre complémentaire qui ne créée pas de concurrence avec le centre-ville ;
- Une ville au rayonnement commercial plutôt local, une forte identité liée au foirail ;
- Une densité de commerces sur Lezay identique à la moyenne nationale, l'essentiel des commerces étant concentré sur le centre-ville ;
- 24 commerces sur le centre-ville élargi. Une offre globalement « complète » mais sans réelle dimension « shopping ».
- Une offre de centre-ville polarisée sur l'achat quotidien et les services ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs en cœur de bourg… mais un travail à poursuivre (aménagement très minéral, extension nécessaire jusqu' la place du Champ de Foire) ;
- Projet de création d'un tiers-lieu avec espace de coworking et une ambition de travailler sur une zone de rencontre et d'améliorer la sécurité des croisements piéton / vélo / voiture ;
- Un collectif de commerçants organisé (UCAL) ;

| OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE LEZAY (20 avril 2022) | Centre-ville | Intermarché et extérieurs | TOTAL | % |
|---|---|---|---|---|
| GDE DISTR ALIMENTAIRE | 0 | 1 | 1 | 4% |
| COMMERCES DE PROXIMITE | 2 | 1 | 3 | 13% |
| COMMERCES SANTE | 3 | 0 | 3 | 13% |
| RESTAURATION | 3 | 0 | 3 | 13% |
| EQUPT PERSONNE-BEAUTE | 3 | 1 | 4 | 17% |
| EQUPT MAISON | 2 | 0 | 2 | 8% |
| SERVICES | 7 | 1 | 8 | 33% |
| LOISIRS CULTURE TOURISME | 0 | 0 | 0 | 0% |
| TOTAL | 20 | 4 | 24 | 100% |
| % | 83% | 17% | 100% | |
| Taux de vacances estimé | 13% | 33% | 17% | |
| Nombre de locaux vacants | 3 | 2 | 5 | |

*Détail des commerces de Lezay, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022*

***Brioux-sur-Boutonne :***

- Une ville au cadre agréable, assez autonome, positionnée sur des flux importants ;
- Un Intermarché localisé à 900 mètres du centre-bourg et dans une continuité piétonne, qui joue un rôle important pour garder la chalandise en centre-bourg ;
- Une ville au potentiel commerçant, pénalisée par les flux et la forte vacance du centre-bourg ;
- Une densité de commerces et services proche de la moyenne nationale ;
- 19 commerces et une vacance très prégnante, liée à la structure linéaire du centre-bourg ;
- Une offre de centre-bourg axée sur la proximité et les services ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs, qui ont fait l'objet d'une reconfiguration récente (rue du Commerce, Place des Halles, parvis de la Pharmacie Val Boutonne, parvis de la mairie, Place du Champ de Foire.
- Des projets attractifs pour le territoire : projet d'acquisition d'un bâtiment par la commune pour y créer des logements étudiants (en lien avec la MFR) et une cellule commerciale de location/réparation de vélo, réflexions en cours sur le site de l'antienne laiterie, projet de coulée verte entre l'Intermarché et l'ancienne laiterie ;
- Absence de communication au nom des commerces.

| OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE BRIOUX-SUR-BOUTONNE (20 avril 2022) | Centre-ville | TOTAL | % |
|---|---|---|---|
| GDE DISTR ALIMENTAIRE | 1 | 1 | 5% |
| COMMERCES DE PROXIMITE | 4 | 4 | 21% |
| COMMERCES SANTE | 1 | 1 | 5% |
| RESTAURATION | 3 | 3 | 16% |
| EQUPT PERSONNE-BEAUTE | 4 | 4 | 21% |
| EQUPT MAISON | 1 | 1 | 5% |
| SERVICES | 5 | 5 | 26% |
| LOISIRS CULTURE TOURISME | 0 | 0 | 0% |
| TOTAL | 19 | 19 | 100% |
| % | 100% | 100% | |
| Taux de vacances estimé | 44% | 44% | |
| Locaux vacants | 15 | 15 | |

*Détail des commerces de Brioux-sur-Boutonne, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022*

En complément de ces pôles avec une certaine densité commerciale, d'autres commerces de proximité se répartissent sur les communes et plusieurs d'entre elles ont mené des actions pour maintenir ces derniers (rénovation et mise à disposition des locaux, structures associatives…) :

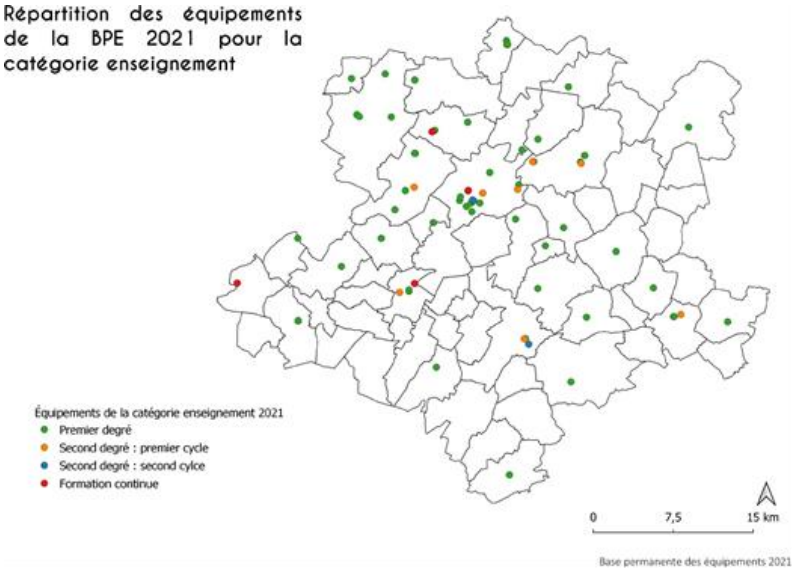
- Chenay : hôtel – restaurant
- Chey : bar associatif
- Chizé : supérette, boulangerie-pâtisserie
- Maisonnay : Bar-restaurant-motel
- Melleran : bar associatif
- Fressines : bar-épicerie, projet d'accueil d'un commerce
- Prailles-la-Couarde : épicerie
- Rom : commerce multiservices
- Saint-Romans-lès-Melle : bar à bières, épicerie-bar-restaurant communal, boulangerie.

***La densité commerciale des principales polarités permet de répondre aux besoins quotidiens de la chalandise locale et aux besoins quotidiens, en contrepartie de déplacements pour les communes de cette zone de chalandise. L'étude réalisée dans le cadre de la démarche Petites Villes de Demain met en évidence des points de vigilance et des pistes d'amélioration qui pourront trouver leur traduction dans le PLUi : maintien de l'équilibre entre le commerce de centre-bourg et le commerce de périphérie, aménagements qualitatifs des centres-bourgs, …***

**ZOOM SUR… Les équipements de la catégorie enseignement**

La catégorie enseignement regroupe diverses sous catégories : enseignement du premier degré (écoles maternelles et primaires), enseignement du second degré premier cycle (collèges), enseignement du second degré second cycle (lycées), enseignement supérieur non universitaire (classes préparatoires, écoles de commerce, etc.), enseignement supérieur universitaire (UFR, écoles d'ingénieurs, etc.), formation continue (centres de formation d'apprentis, GRETA, etc.) et autres services de l'éducation (résidences et restaurant universitaires).

Le territoire comptabilise 74 équipements de la catégorie enseignement. Il n'y a aucun équipement des catégories enseignement supérieur non universitaire, enseignement supérieur universitaire et autres services de l'éducation.




*Carte de la répartition équipements d'enseignement, données : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

54 de ces équipements sont destinés à l'enseignement du premier degré : écoles maternelles (7), écoles maternelles de regroupement pédagogique intercommunal dispersé (2), écoles élémentaires (27) et écoles élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal dispersé (18).

En outre, le territoire dispose de 9 collèges :

- La Mothe-Saint-Héray : collège de l'Orangerie,
- Lezay : collège Jean-Monet, collège privé Graines d'extra Petits Terrestres
- Melle : collège du Pinier, collège privé Dominique Savio
- Celles- sur-Belle : collège François Albert,
- Brioux-sur-Boutonne, collège de Saint-Exupéry,
- Chef-Boutonne : collège François Truffaut et

- Sauzé-entre-Bois : collège Anne Frank.

de 3 lycées :

- Melle : lycée général et technologique Joseph Desfontaines, et lycée agricole Jacques Bujault,
- Chef-Boutonne : Lycée professionnel Jean-François Cail ;

et de 4 établissements de formation continue :

- 3 en apprentissage agricole à Beaussais-Vitré (MFR CFA de Beaussais-Vitré), Melle (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole – Campus Terres et Paysage) et Brioux sur Boutonne (MFR – CFA de Brioux-sur-Boutonne)

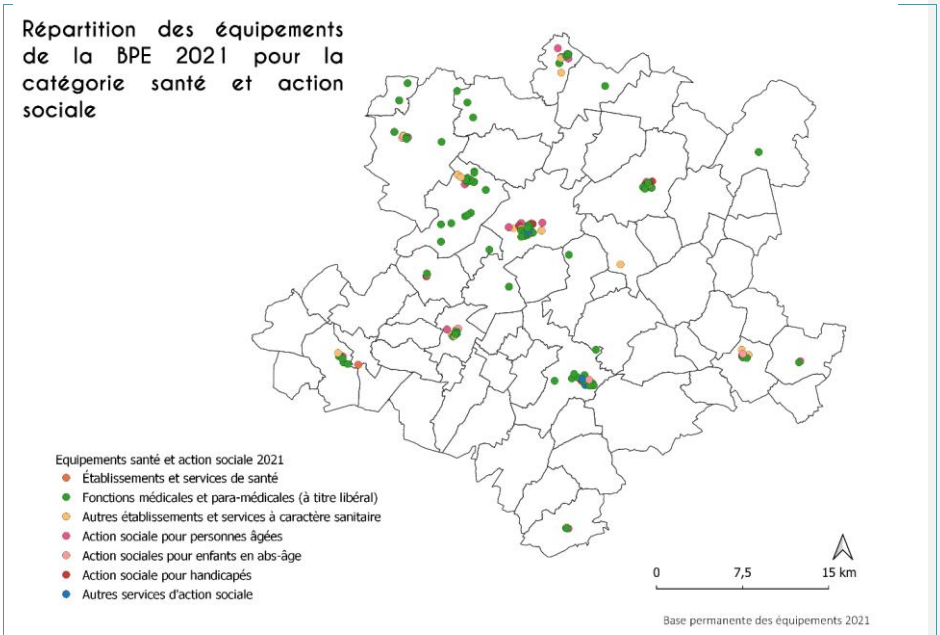
et 1 formation en l'éducation à l'environnement à Villiers-en-Bois (Institut de Formation Recherche Education à l'Environnement IFREE).

***L'évolution démographique sur le territoire a un effet direct sur les effectifs scolaires sur plusieurs communes. L'enjeu de maintien de l'attractivité de la commune pour permettre la préservation des écoles a été exprimé par plusieurs communes.***

**ZOOM SUR… Les équipements de la catégorie santé et action sociale**

La catégorie santé et action sociale regroupe diverses sous catégories : établissements et services de santé (urgences, maternités, maisons de santé, etc.), fonctions médicales et paramédicales à titre libéral (médecins généralistes, médecins spécialisés, psychologues, etc.), autres établissement et services à caractère sanitaire (pharmacies, ambulances, laboratoires d'analyses médicales, etc.), actions sociales pour personnes âgées (soins à domicile, EHPAD, etc.), actions sociales pour enfants en bas-âges (établissements d'accueil du jeune enfant), actions pour handicapés (travail protégé, hébergement, etc.) et autres services d'actions sociales (protection de l'enfance, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, etc.).

Il existe 273 équipements de ce type sur le territoire intercommunal. Ils sont majoritairement situés au Nord-Ouest de la Communauté de communes, et notamment à Melle, qui dispose d'un hôpital de proximité. Celui-ci répond aux besoins de la population de proximité en matière d'hospitalisation et d'accueil en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Dans le cadre de la labélisation récente d'hôpital de proximité, de nouveaux services vont se déployer (tel que le diagnostic syndrome apnée du sommeil par exemple).




*Carte de la répartition équipements de santé, données : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

***Les médecins généralistes :***
Mellois en Poitou recense 41 médecins généralistes en 2021, ce qui représente une densité de 86 praticiens pour 100 000 habitants. Cette densité est plus importante qu'à l'échelle du département (74), mais moins importante qu'à l'échelle régionale (98). Ce chiffre montre une amélioration au regard des constats réalisés dans le diagnostic local de santé préalable à l'établissement du contrat local de santé (données 2016).

Trois maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) labélisées, réunissant des professionnels médicaux (au moins deux médecins) et paramédicaux ayant défini un projet de santé, sont localisées sur le territoire :

- La MSP de La Mothe-Saint-Héray (qui constitue un pôle de santé),
- La MSP de Chef-Boutonne,
- La MSP de Couture d'Argenson.

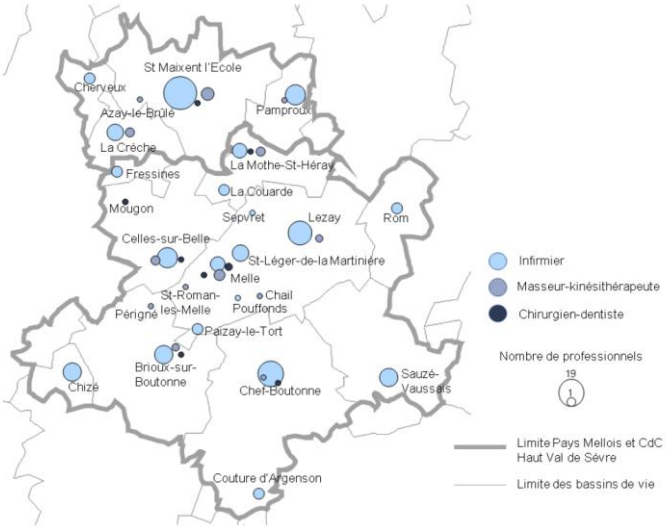
Ces trois MSP apportent une offre de soins ambulatoires bien répartie du nord au sud du Mellois en Poitou.
Le réseau de maisons médicales continue de structurer sur le territoire : trois projets sont en cours d'études : la création d'une MSP à Sauzé-entre-Bois, l'agrandissement de la maison médicale d'Aigondigné (les projets de santé sont validés) et la transformation du cabinet médical de Celles-sur-Belle en maison médicale (le projet de santé en cours de validation).

***Les pharmacies :***
Le territoire recense 16 pharmacies d'officine, qui jouent également un rôle de sensibilisation locale. Ces 16 pharmacies représentent une densité de 33 officines pour 100 000 habitants, ce

qui est presque 3 fois moins important qu'à l'échelle départementale où la densité est de 94 pharmacies pour 100 000 habitants en 2022.

***Les médecins spécialistes et professions paramédicales :***
Le diagnostic local de santé Mellois Haut Val de Sèvre (2017) faisait état, à l'échelle des deux communautés de communes :

- D'une densité d'infirmiers (pour 100 000 habitants) de 121, légèrement supérieure à celle du département (115), mais très inférieure à celle de la région (206) ;
- D'une très faible densité en masseurs kinésithérapeutes (43), contre 60 à l'échelle du département et 110 à l'échelle de la région ;
- D'un faible nombre de psychologues (5) et d'orthophonistes (5).




*Répartition géographique des infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes sur Mellois en Poitou et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre en 2016, source : extrait du diagnostic local de santé Mellois Haut Val de Sèvre – 2017.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

***La distance d'accès aux services d'urgence :***
La moitié des communes de Mellois en Poitou est localisée à plus de 30 minutes du service d'urgence. Cette zone dite « blanche » couvre une population d'environ 22 140 habitants de Couture d'Argenson à La Mothe-Saint-Héray. L'organisation des soins d'urgence constitue un sujet prioritaire pour l'Agence Régionale de Santé (ARS), inscrit au Projet Régional de Santé (PRS). Un dispositif « Médecins correspondants SAMU » a été mis en place depuis 2015. 8 médecins ont été formés et équipés d'une valise d'urgence sur le territoire, en réponse à cette « zone blanche », il en reste 6 en 2022. Au 01/04/2022, 66 interventions ont été comptabilisées depuis la création de ce dispositif en 2016.
Le temps moyen d'accès aux maternités les plus proches (Niort et Poitiers) est d'environ 40 minutes pour les communes de Mellois en Poitou, contre 28 minutes pour les autres communes de l'ex-région Poitou-Charentes. Les temps les plus longs concernent la frange est du territoire.

***Le Contrat Local de Santé 2018- 2022 :***
Mellois en Poitou et la communauté de communes Haut Val de Sèvre ont signé un Contrat local de santé qui vise à améliorer l'accès au soin pour tous et favoriser la prévention par l'engagement sur un plan d'action 2018-2022. Ce dernier se décline en 8 axes stratégiques et 42 fiches actions.

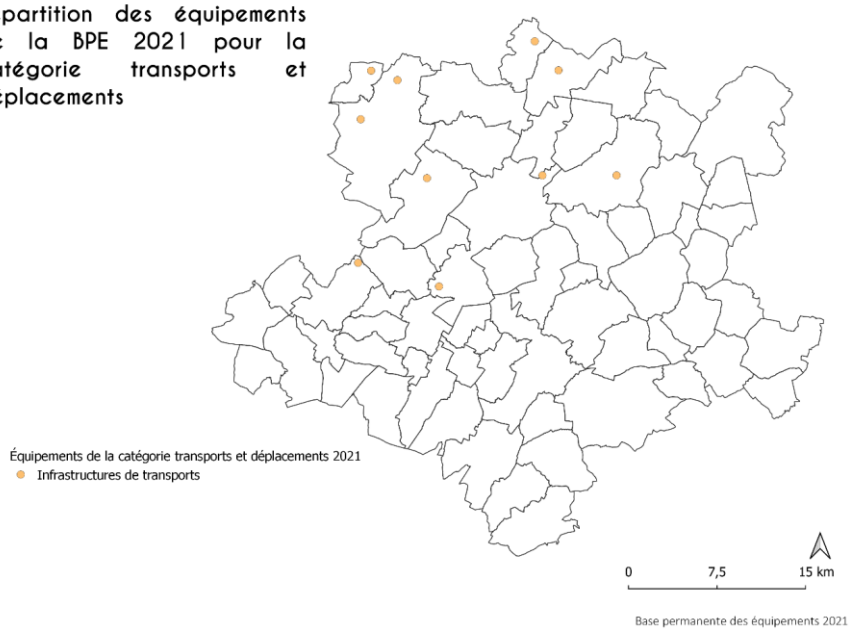
***Le déploiement des services médicaux reste un enjeu important pour Mellois en Poitou, notamment du fait de l'évolution démographique sur le territoire, qui entraîne une augmentation des besoins de soins.***

**ZOOM SUR… Les équipements de la catégorie transports et déplacements**

La catégorie transports et déplacements recense des équipements et services sous une unique sous-catégorie : infrastructures de transports qui regroupe les entreprises de taxis et VTC, les aéroports, les gares, etc.

En matière de transport, Mellois en Poitou ne regroupe que des entreprises de Taxis-VTC. Il y en a 10, presque tous situés dans la partie Nord de la Communauté de commune.

Répartition des équipements de la BPE 2021 pour la catégorie transports et déplacements




*Carte de la répartition équipements de la catégorie transports et déplacements, données : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.





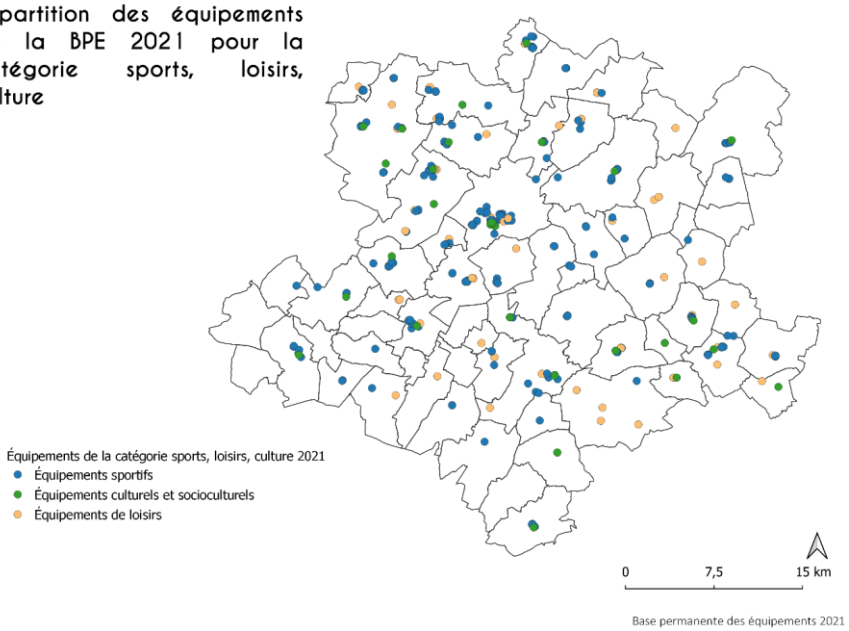
Ces services de taxis sont implantés dans les communes de Fressines, La Mothe-Saint-Héray, Exoudun, Aigondigné (2), Celles-sur-Belle, Melle (2), Lezay, et Secondigné-sur-Belle.
Ces entreprises sont majoritairement de petites entreprises, avec pas/peu de salariés.

**ZOOM SUR… Les équipements de la catégorie sports, loisirs et culture**

La catégorie sports, loisirs et culture est divisée en trois sous catégories : équipements sportifs (centres équestres, bassins de natation, boulodromes, parcours sportifs/ santé, etc.), équipements de loisirs (ports de plaisance, boucle de randonnée, etc.), équipements culturels et socioculturels (cinémas, bibliothèques, archives, espaces remarquables et patrimoine, etc.).

324 équipements de la catégories sports, loisirs et culture sont disséminés sur le territoire intercommunal.

Répartition des équipements de la BPE 2021 pour la catégorie sports, loisirs, culture




*Carte de la répartition équipements de la catégorie sport, loisirs et culture, données : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La grande majorité de ces équipements sont des équipements sportifs qui sont au nombre de 222, dont 39 terrains de grands jeux (terrains de football par exemple), 35 boulodromes, et 30 courts de tennis.
La communauté de communes possède 6 établissements aquatiques dont 5 piscines d'été, ainsi qu'une base nautique :

- Brioux-sur-Boutonne,
- Celles-sur-Belle,
- Chef-Boutonne,
- Lezay et
- Sauzé-entre-Bois
- Et Aqua'Melle, ouverte toute l'année.

- Base nautique : base de loisirs du Lambon à Prailles-la-Couarde.

6 complexes sportifs communautaires sont gérés par la communauté de communes :

- Le complexe sportif de La Mothe-Saint-Héray (badminton, danse, escalade, futsal, gymnastique, handball, tennis, tennis de table, volley-ball),
- Le complexe sportif de Chef-Boutonne (badminton, basket, escalade, gymnastique, handball, judo tennis, tennis de table, volley-ball),
- Le complexe sportif de Sauzé-entre-Bois (badminton, basket, gymnastique, handball, judo, tennis, tennis de table, volley-ball),
- Le gymnase de Brioux-sur-Boutonne (badminton, basket, gymnastique, handball, tennis, volley-ball),
- La salle de gymnastique à Melle.

Le territoire compte 72 équipements de loisirs, qui sont des boucles de randonnées et 30 équipements culturels dont 26 bibliothèques.

***La musique :***
L'association qui porte l'école de musique du Pays Mellois est basée à Melle, mais les enseignements sont dispensés sur plusieurs communes : Melle, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne et La Mothe-Saint-Héray.

***Les cinémas – salles de projection :***
2 cinémas associatifs sont installés à Melle et Chef-Boutonne et rayonnent sur tout le territoire :

- Le cinéma associatif Cinémel, à Melle, classé Art et Essai, dispose deux salles de projection dont l'une a été entièrement rénovée en 2020 (salle « le Méliès de 155 places, salle « le Métullum » de 280 places qui peut diffuser des films en 3D.
- Le cinéma associatif Ciné-Chef, à Chef-Boutonne, assure la diffusion de film grand public et de films d'Art et Essais. Située dans le centre culturel de Chef-Boutonne, la salle peut accueillir 146 personnes et permet la diffusion de films en 3D.

En complément de ces équipements, Mellois en Poitou dispose de plusieurs salles équipées de fauteuils en gradins, d'écrans, de sonorisation et de systèmes de projection, qui permettent la projection de séances de cinéma dans le cadre du circuit itinérant « cinéma chez nous » géré par la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes et plus particulièrement par le Centre Régional de Promotion du Cinéma :

- Salle Robert Dalban à Celles-sur-Belle,
- Salle du foyer rural à Lezay,
- Salle de conférence-cinéma à l'étage de la mairie de Sauzé-entre-Bois,
- Sale de cinéma Yfaucon à Chizé.

***Les salles de spectacles et lieux d'accueil de résidences artistiques :***

- Le Moulin du Marais : l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Poitou-Charentes, implantée au Moulin du Marais, anime un pôle culturel régional des arts de la parole et des écritures contemporaines. Ce site permet l'accueil de résidences artistiques, d'écriture et d'actions culturels ainsi que des stages et formations avec un gîte de 35 personnes, une salle de formation et une salle de spectacle.
- Plusieurs salles polyvalentes de grande capacité permettent la programmation de spectacles et de concerts : La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, les salles des fêtes de Melle, Celles-sur-Belle, Alloinay, Lezay. Ce réseau est complété par les salles des fêtes communales de plus petite capacité.

La vie culturelle du territoire est rythmée de nombreux festivals : musiques actuelles, musique classique, musique jazz, théâtre, arts du cirque, danse… Tous les deux ans, Melle accueille une biennale d'Art contemporain, de notoriété nationale.

***Les bibliothèques / médiathèques :***
Les bibliothèques et médiathèques sont gérées directement par les communes. La majorité d'entre elles travaillent en réseau avec la médiathèque départementale, ce qui permet d'accéder à un fonds de prêt plus important et de s'inscrire dans une programmation culturelle…

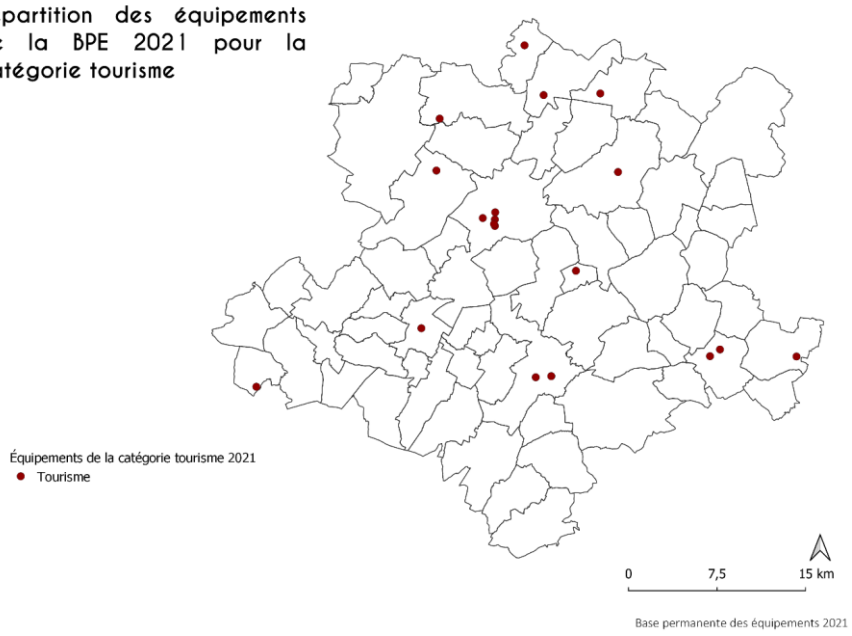
***Les foyers ruraux et réseaux associatifs :***
Un réseau associatif dense propose des manifestations et des activités culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire.

***Le territoire est bien doté en équipements et services sportifs, scolaires et de loisirs de proximité, et le tissu associatif favorise le développement d'activités. Les communes de Mellois en Poitou valorisent et entretiennent ces équipements et services, comme le montrent les projets détaillés ci-après. L'adaptabilité de ces espaces au regard des évolutions des besoins est un enjeu soulevé par plusieurs communes (amélioration, évolutivité des espaces, transformation pour d'autres besoins…).***

**ZOOM SUR… Les équipements de la catégorie tourisme**

Les équipements de tourisme recensés sont regroupés dans une seule sous-catégorie éponyme qui comprend les hôtels, campings, équipement d'information touristique (offices de tourisme, guides touristiques, etc.) et agences de voyage.

Le territoire compte 20 de ces équipements répartis dans 13 communes.




*Carte de la répartition équipements de la catégorie sport, loisirs et culture, données : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

# SYNTHESE

## ATOUTS

- Une organisation du territoire en bassins de vie permettant d'apporter une offre relativement homogène en équipements, commerces et services pour les habitants.
- Chaque bassin de vie dispose d'une polarité commerciale, constituée d'un hypermarché ou supermarché et de commerces de proximité. Le SCoT Mellois en Poitou limite les nouvelles implantations et extensions en périphérie.
- La démarche « Petites Villes de Demain », engagée sur les communes de Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-entre-Bois et Chef-Boutonne va permettre de définir un plan d'action pour redynamiser le centre-bourg de ces polarités.
- Mellois en Poitou dispose de 54 écoles pour l'enseignement de premier degré, réparties sur le territoire. 20 écoles sont en regroupement pédagogique intercommunal, permettant de répartir les classes sur plusieurs communes (et donc de préserver les écoles).
- 9 collèges, 3 lycées et 4 établissements de formation continue sont implantés sur le territoire.
- Le territoire dispose d'une offre en termes d'équipements de santé qui se structure avec notamment un réseau de maisons médicales en développement.
- La densité en médecins généralistes et en infirmiers plus importante qu'à l'échelle du département.
- Un Contrat Local de Santé signé pour 2018-2022 pour améliorer l'offre de soins et développer les actions de sensibilisation.
- Une offre en équipements de sport, loisirs et culture bien répartie sur les communes, 2 cinémas et 4 salles équipées pour la projection, réseau de salles polyvalentes et de bibliothèques.

## FAIBLESSES

- La répartition des équipements supérieurs et intermédiaires est à l'origine de déplacements motorisés des communes vers les polarités.
- Le nombre de commerces de proximité a diminué ces 10 dernières années, mettant en évidence la fragilité de l'activité commerciale pour les commerces de proximité.
- L'évolution démographique entraîne une baisse des effectifs scolaires perceptible et une augmentation des besoins en soins médicaux.
- La densité en pharmacies, en médecins spécialistes, en kinésithérapeutes, en psychologues et en orthophonistes plus faibles qu'à l'échelle départementale et régionale.
- La moitié des communes de Mellois en Poitou est localisée à plus de 30 minutes du service d'urgence le plus proche : cette zone blanche couvre une population d'environ 22 140 habitants.
- Le temps moyen d'accès aux maternités les plus proches est de 40' pour les communes du territoire.
- Quelques équipements communaux à réhabiliter.

## La préservation d'une offre complémentaire en équipements, commerces et services sur les polarités

### L'adaptabilité des équipements et des terrains extérieurs pour répondre aux besoins évolutifs des habitants

### L'équilibre entre les commerces des centralités et les commerces de périphérie

### La poursuite du déploiement des services médicaux en lien avec les évolutions démographiques

### La mobilité des communes périphériques vers les polarités

Plusieurs communes ont exprimé des besoins ou projets d'amélioration de leurs équipements, ce qui montre l'intérêt des collectivités à maintenir ce niveau de services et d'équipements pour les habitants.

- Celles-sur-Belle : suroccupation du stade constatée, vétusté de la maison des associations, et nécessité d'adaptation de salle des fêtes aux nouvelles demandes,
- Exoudun : un projet de café multiservice est en cours,
- Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues : quelques bâtiments communaux nécessitent des mises aux normes ou améliorations,
- Fontivillié : l'école Idagrinspan et la mairie sont à réhabiliter,
- Fressines : projet de raccordement de la cantine scolaire à partir d'énergie renouvelable et projet e réhabilitation thermique de l'école,
- La Mothe-Saint-Héray : difficulté d'accès à l'école maternelle et problème d'organisation de la restauration scolaire et de la garderie,
- Lezay : le centre de secours est trop exigu,
- Mairé-Levescault : réfection de la cour et réaménagement des locaux de l'école, et identification d'un problème d'aménagement du plateau situé à proximité du stade de foot,
- Maisonnay : projet de transformation du stade de foot plus entretenu en parc,
- Marcillé : projet d'aménagement d'un city-stade et d'un square,
- Périgné : besoin d'aménagement de stationnements en lien avec l'école,
- Secondigné-sur-Belle : besoin de rénovation de la salle des fêtes et de la maison communale.

## 1.2 Des activités économiques qui se complètent

### 1.2.1 Des pôles d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire, avec une plus forte concentration au Nord-Ouest

#### 1.2.1.1 Un nombre d'emplois en nette diminution d'après l'INSEE…

Selon les données INSEE, en 2018, le territoire comptait 13 394 emplois. Une grande majorité d'entre eux sont concentrés au Nord-Ouest du territoire, dans le bassin Lambon-Belle-Béronne (5 982).

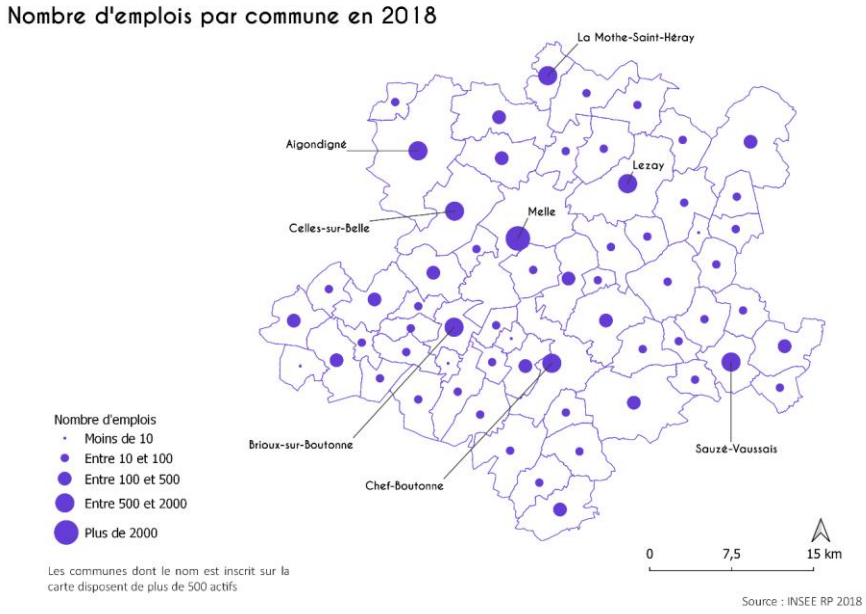
| | Mellois en Poitou | Lambon - Belle - Béronne | Boutonne et forêt | Aume - Boutonne - Guidier | Pérusse - Bouleure | Sèvre-Dive |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre d'emplois en 2018** | 13 394 | 5 982 | 1 747 | 1 685 | 2 081 | 1 899 |

*Répartition du nombre d'emplois selon les bassins de vie, d'après les données : INSEE 2018.*

8 communes comptent plus de 500 emplois :

- Aigondigné,
- Celles-sur-Belle,
- La Mothe-Saint-Héray,
- Melle,
- Lezay,
- Brioux-sur-Boutonne,
- Chef-Boutonne
- et Sauzé-entre-Bois

5 d'entre elles sont traversées par les deux axes viaires structurants que sont la RD 948 et la RD 950. Ces 8 communes concentrent 9310 emplois, soit 70% du nombre total d'emplois de Mellois en Poitou.




*Répartition des emplois sur Mellois en Poitou, d'après les données INSEE 2018.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

En dehors de ces pôles, l'emploi est réparti de façon relativement homogène sur le territoire, avec peu de polarités intermédiaires. 13 communes comptent entre 100 et 500 emplois, dont notamment Alloinay (391), Chizé (281) et Périgné (267).

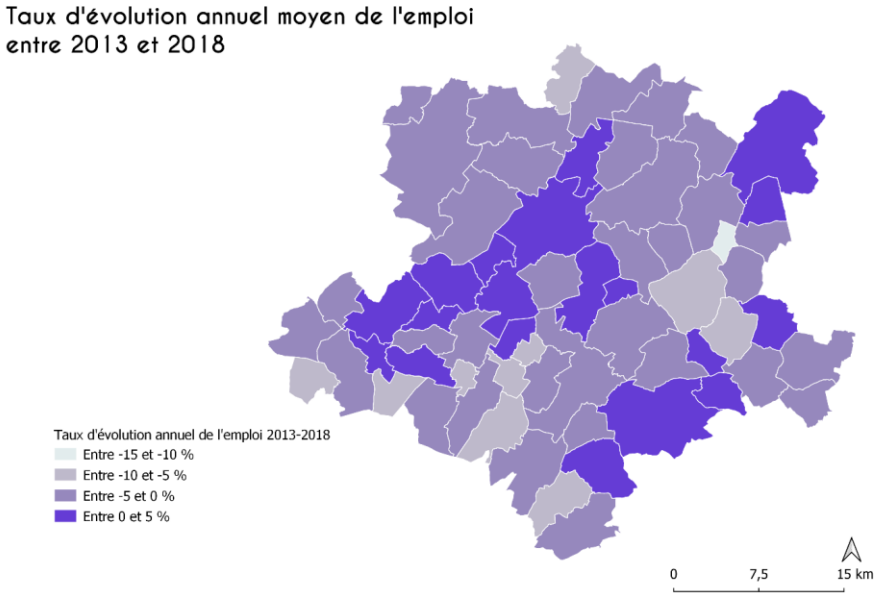
Selon l'INSEE (données du recensement), le territoire a perdu 769 emplois en 5 ans entre 2013 et 2018. Le bassin le plus touché serait Sèvre-Dive qui a perdu 287 emplois sur cette période, soit une diminution de son taux d'emploi de -2,59% par an. Vient ensuite le bassin Péruse-Bouleure qui a perdu 196 emplois sur la même période, ce qui représente le taux d'évolution de l'emploi le moins négatif du territoire (-0,86%). Enfin, avec un taux d'évolution de l'emploi de -2,85%, le bassin Aume- Boutonne-Guidier, a perdu 144 emplois.

| | Mellois en Poitou | Lambon - Belle - Béronne | Boutonne et forêt | Aume - Boutonne - Guidier | Pérusse - Bouleure | Sèvre-Dive |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Taux d'évolution annuel moyen des emplois 2013-2018** | -1,84% | -1,21% | -1,72% | -2,85% | -0,86% | -2,59% |
| **Evolution du nombre d'emplois 2013-2018** | -769 | -68 | -74 | -144 | -196 | -287 |

*Taux d'évolution annuel moyen des emplois 2013-2018 par bassin de vie, d'après les données INSEE 2018.*

Le taux d'évolution de l'emploi par commune sur la même période, met en évidence des disparités sur le territoire :

- Plusieurs communes qui concentrent un nombre limité d'emplois, ont connu une évolution positive importante de leur concentration d'emplois, à relativiser au regard des valeurs absolues ;
- Melle est la seule polarité à connaître une évolution à la hausse de son nombre d'emplois ;
- La majorité des communes a connu un taux d'évolution de l'emploi négatif pour cette période.




*Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi entre 2013 et 2018, d'après les données INSEE 2018*

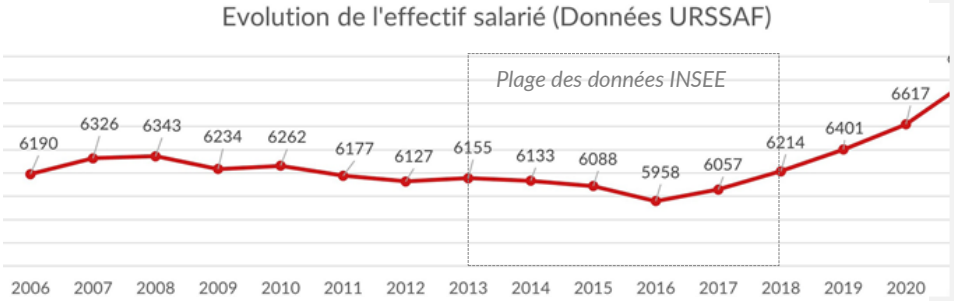
*Mise à jour 2025*
*En 2021, 12 254 emplois sur le Mellois en Poitou est recensé, soit une baisse de 737 emplois par rapport à 2015.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

### 1.2.1.2 ...Mais un nombre d'emplois salariés en nette augmentation selon les données de l'URSSAF

L'emploi des entreprises (emploi salarié) dresse le baromètre de la santé des entreprises sur le territoire. Ce dernier met en évidence un constat différent des données de l'INSEE et montre le dynamisme de l'emploi salarié sur le territoire.

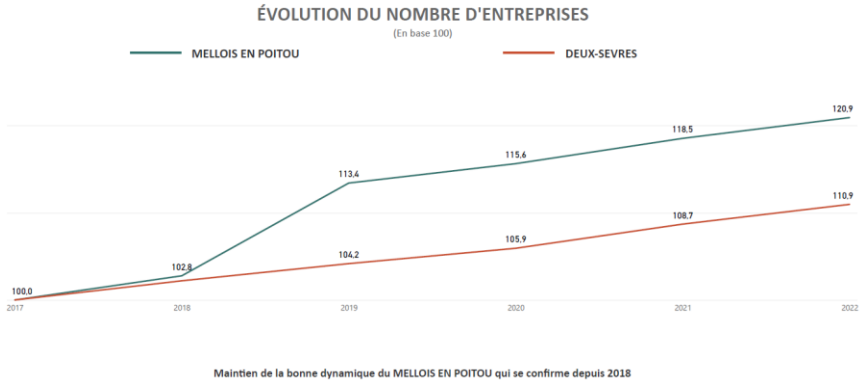
En effet, le nombre d'emploi salarié est passé de 6 177 en 2011 à 6 991 en 2021, avec une nette progression depuis 2016 (+1 033 emplois en 5 ans) malgré la crise Covid de 2020.




*Evolution des effectifs salariés, d'après les données URSSAF 2021.*

### 1.2.1.3 Un territoire composé majoritairement de petites entreprises, un nombre de créations en augmentation

Le territoire recense 3623 entreprises en 2021 (hors agricoles). Le tissu est constitué en grande majorité de très petites entreprises, de moins de 10 salariés (75%) et le nombre de création d'entreprises a augmenté de 21,2% entre 2019 et 2021, ce qui montre une meilleure dynamique qu'à l'échelle du département (deux-fois moins importante).




*Evolution du nombre d'entreprises en base 100, source : extrait de l'étude « Acsel, une analyse économique et financière personnalisée, module conjoncturel, Banque de France, octobre 2022.*

Le principal secteur concerné par ces créations est le secteur des « autres services » (activités immobilières : +36% ; activités scientifiques : +38% ; santé – action sociale : +29%).

Mellois en Poitou a enregistré, entre 2017 et 2021, une augmentation de +15,9% de ses effectifs (+940 effectifs), tandis que le département n'a progressé que de +4,7% sur la même période (+ 3663 effectifs).

### 1.2.2 Des emplois moins nombreux que les actifs qui travaillent

L'indice de concentration de l'emploi (ICE) est le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés sur un territoire. Si l'ICE est inférieur à 100 alors il y a plus d'actifs occupés que d'emplois ; s'il est supérieur à 100 alors il y a plus d'emplois que d'actifs occupés.

Cet indice permet d'apprécier le rôle de pôle d'emploi d'un territoire ou au contraire sa fonction résidentielle.

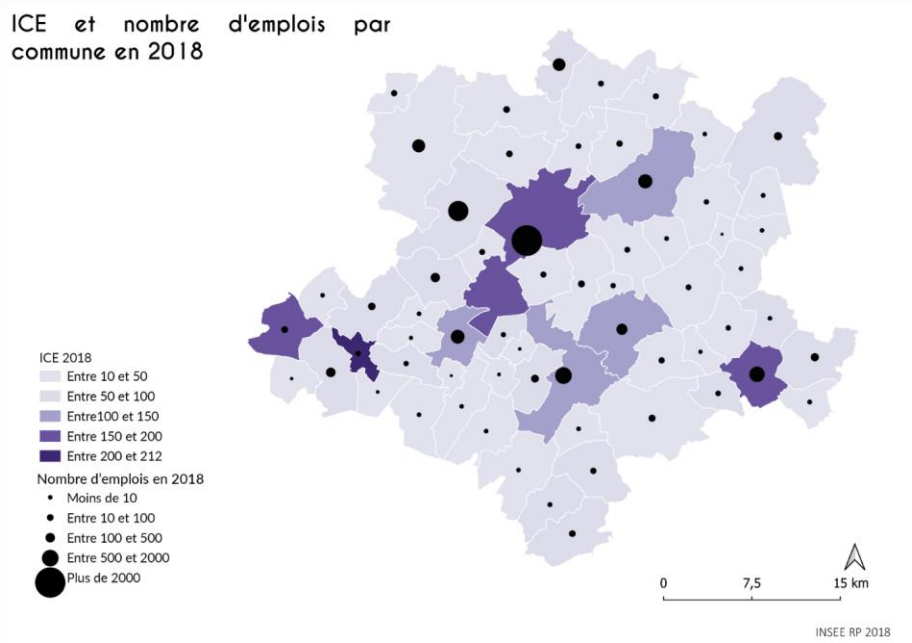
La communauté de communes Mellois en Poitou a un ICE de 71,5. Ainsi pour 100 actifs occupés, il y a 71,5 emplois sur le territoire, c'est à dire que globalement le territoire a une fonction plutôt résidentielle et peine à capter les actifs des territoires voisins. Au contraire, les actifs du Mellois en Poitou se déplacent pour aller travailler dans les territoires voisins. L'enjeu de la mobilité des actifs est prépondérant sur la communauté de communes.

Plusieurs communes disposent d'un nombre d'emplois conséquent et d'une concentration d'emplois supérieure à 100, ce qui correspond à des polarités d'emplois :

- Melle,
- Chef-Boutonne,
- Lezay,
- Sauzé-entre-Bois et
- Brioux-sur-Boutonne.

Les communes Aigondigné et Celles-sur-Belle recensent un nombre d'emploi compris entre 500 et 1500 : 584 pour Aigondigné en 2019 et 1502 pour Celles-sur-Belle, mais ont également un nombre d'actifs qui travaillent plus important (respectivement 2244 et 1631). La concentration d'emploi n'y est donc pas suffisante pour couvrir les besoins sur ces communes.

A l'inverse, les communes de Villiers-en-Bois et Brieuil-sur-Chizé comptent un nombre d'emplois inférieur à 150 (114 et 55), mais un nombre d'actifs qui travaillent moindre (respectivement 62 et 26) et donc une forte concentration d'emplois. Au regard des valeurs absolues, elles ne constituent pas des pôles d'emplois de rayonnement important.




*Répartition du nombre d'emplois et Indice de concentration d'emplois sur les communes en 2018, d'après les données INSEE 2018.*

*Mise à jour 2025*
*En 2021, l'indicateur de concentration de l'emploi était de 70,4 (100,7 à l'échelle du département).*
*Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.*

### 1.2.3 Une économie de plus en plus tournée vers le territoire

Depuis 1975, la sphère présentielle de l'économie occupe une place de plus en plus importante dans l'économie, au détriment de la sphère productive qui diminue.

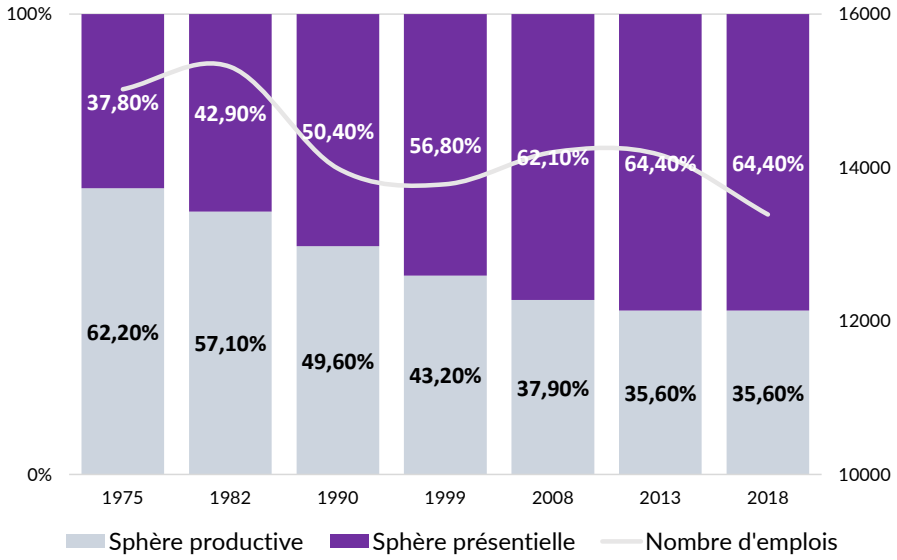
**ZOOM SUR... Les sphères économiques :**

**La sphère productive** correspond à la production de biens ou de services qui ont vocation à être consommé à l'extérieur du territoire (industries, services d'assurance ou informatiques, etc.).
**La sphère présentielle** correspond à la production de biens ou de services qui répondent aux besoins des habitants, entreprises ou touristes du territoire (activités artisanales, santé, commerce de détail, etc.).

En 1975, les activités présentielles représentaient 37,8% de l'activité économique. Ces dernières ont progressé de 26,6 points pour atteindre 64,4% de l'activité économique de

Mellois en Poitou en 43 ans (2018). Ce phénomène est un phénomène national plus ou moins marqué selon les territoires, qui s'explique par la diminution de l'activité industrielle et le développement de l'économie tertiaire. A titre de comparaison, l'activité présentielle représentait 65,4% de l'activité économique globale française en 2019, et 62% de l'activité des Deux-Sèvres.

**Evolution de la répartition de l'emploi par sphères économiques**

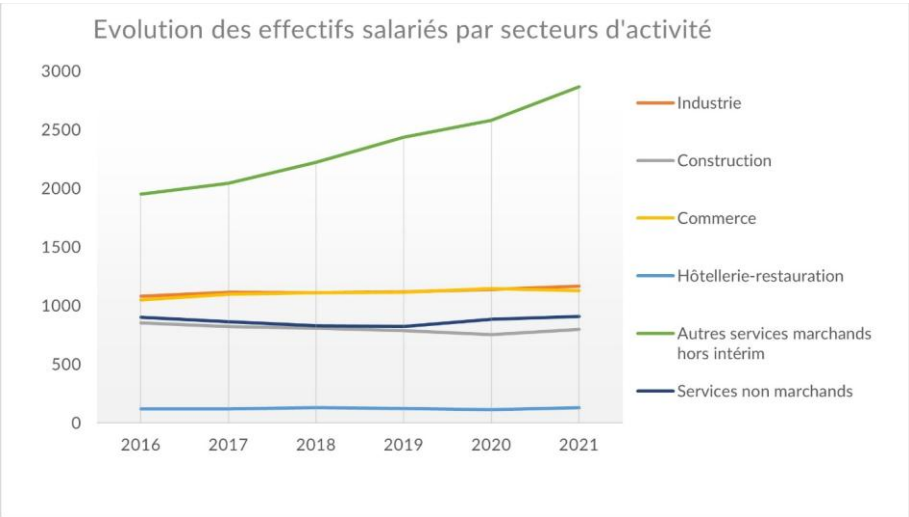



*Evolution de la répartition de l'emploi par sphère économique, d'après les données INSEE RP 1975-2018*

*Mise à jour 2025*
*En 2022, la sphère présentielle représentait 64,7% de l'activité économique en 2022.*

Quatre des cinq secteurs les plus employeurs sont des activités principalement à destination des résidents du Mellois en Poitou (Commerce, activités de services, construction, action sociale et hébergement médico-social) et représentent une grande majorité des emplois salariés du territoire (Cf. diagramme ci-après : Répartition des effectifs d'emplois salariés par secteur, d'après les données URSSAF 2020.)

La lecture de l'évolution des effectifs issus des données URSSAF met en évidence la même tendance, l'augmentation des effectifs étant particulièrement marquée dans le secteur des services marchands.




*Evolution des effectifs salariés par secteurs d'activité, d'après les données URSSAF 2016-2021.*

Ces constats sont également partagés au sein du diagnostic de l'étude stratégique et opérationnelle sur l'attractivité et le développement économique de la communauté de communes du Mellois en Poitou (mars 2020), qui met en évidence quatre spécialisations fortes sur le territoire :

- L'hébergement médico-social et social et les actions sociale sans hébergement,
- Le commerce ;
- La réparation d'automobile et de motocycles,
- L'enseignement et l'administration publique.




*Répartition des effectifs d'emplois salariés par secteur, d'après les données URSSAF 2020.*

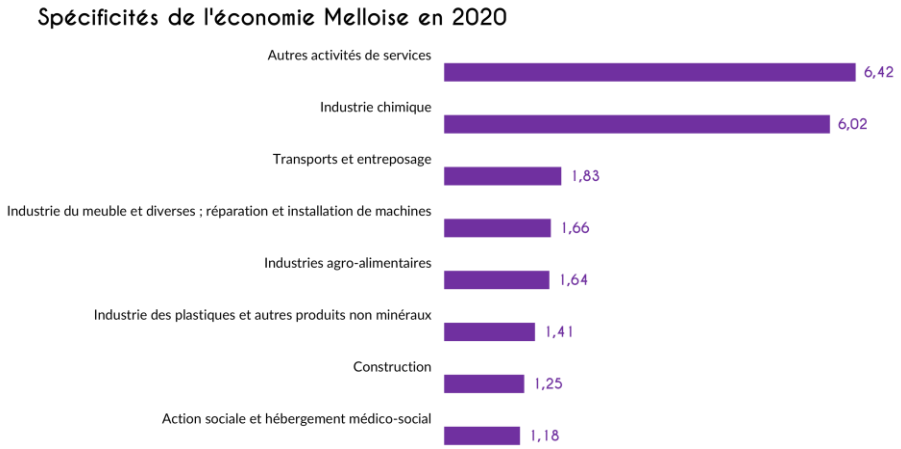


*Centre de Chef-Boutonne : ses commerces et services.*

### 1.2.4 Une économie marquée par un indice de spécificité élevé

L'indice de spécificité permet de révéler les secteurs d'activité sur-représentés en termes d'emplois dans un territoire par rapport à un territoire de référence, ici la région Nouvelle-Aquitaine. Il ne s'agit donc pas des secteurs qui emploient le plus sur le territoire mais de ceux qui sont moins communs à une échelle plus large.

Un indice de spécificité égal à 1 signifie que le secteur d'activité est également représenté sur le territoire d'études que sur le territoire de référence. Plus l'indice se rapproche de 0 plus le secteur d'activité est moins représenté que sur le territoire de référence. A l'inverse, plus l'indice de spécificité est supérieur à 1, plus le secteur d'activité est spécifique au territoire d'études.




*Indice de spécificité sur Mellois en Poitou, d'après les données URSSAF 2020.*

Deux indices de spécificités sont très élevés sur Mellois en Poitou :

- celui du secteur « autres activités de services », caractéristique d'un territoire où l'activité présentielle est dominante. Ce secteur comporte notamment les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, la coiffure, la blanchisserie ou encore les services funéraires ;
  *Ces activités, réparties sur les communes sont peu visibles car dispersées sur l'ensemble du territoire, à proximité des habitants. Elles ne nécessitent pas forcément de place importante ni d'aménagement ou d'environnement particulier et peuvent occuper, par exemple, des locaux situés en RDC de logements dans les centres-bourgs denses. Elles peuvent également être implantée sur des zones d'activités artisanales et de services proches des bourgs, notamment pour bénéficier de place plus importante, de possibilités de création de zones de stationnement qui peuvent être mutualisées et également de la concentration de plusieurs activités (meilleure visibilité, meilleure fréquentation…)*

- celui du secteur « industrie chimique », qui est une activité productive. Sa sur-représentation par rapport au territoire de la Nouvelle-Aquitaine est liée à la présence des entreprises RHODIA OPERATIONS (SOLVAY) et DANISCO France (DUPONT) à Melle.
  *Ces entreprises, de taille importante, sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et classées SEVESO (SEVESO seuil bas pour Danisco France, SEVESO seuil haut Rhodia opérations), du fait de la dangerosité des produits utilisés et des risques qui y sont liés. Un plan de prévention des risques technologique définit les règles de sécurité pour l'exploitation de ces sites, et notamment des règles d'éloignement par rapport à d'autres activités ou à des habitations. Ces activités nécessitent donc d'être implantées sur des sites dédiés,*

*aménagés pour limiter les risques. Le PLUi intègrera les règles d'éloignement à respecter.*




*Entreprise Solvay, Melle.*

Trois autres secteurs d'activité se dégagent, dans une moindre mesure, par rapport à la Région Nouvelle Aquitaine : le transport et l'entreposage, l'industrie du meuble et l'industrie agro-alimentaire.

A noter que plusieurs sites d'activités du territoire concentrent des activités industrielles de la filière bois : à Sauzé-entre-Bois (scieries implantées au sein du bourg), à Chef-Boutonne : ZA de Chef-Boutonne sud (site imbriqué dans le tissu urbain), à Melleran : SARL Méponte (site localisé en sortie de village), à Secondigné-sur-Belle : ZA de Secondigné-sur-Belle, à Vernoux-sur-Boutonne : SARL Briouxaise des Bois et à Villiers-en-Bois : Scierie de Virollet. *De nombreux déplacements gros porteurs (poids-lourds, fret) sont nécessaires pour ce type d'activités économiques, qui peuvent aussi être à l'origine de nuisances sonores ou à l'émission de poussières. Elles ne sont pas facilement compatibles avec la proximité d'habitations. De nombreux sites d'activités du bois sont enclavés dans les tissus urbanisés sur le territoire, ce qui peut mettre en difficulté leur exploitation et leur évolution. Le PLUi-H devra étudier l'opportunité de maintien, de relocalisation ou de développement de ces différents sites d'activités.*



*Activité industrielle bois, ZA Sud de Chef-Boutonne.*



*Activité industrielle bois, Sauzé-entre-Bois*

### 1.2.5 Une stratégie d'accueil des entreprises en cours de définition

La communauté de communes a engagé un travail et des études pour définir sa stratégie d'accueil des entreprises. Le territoire dispose de nombreux sites d'implantation d'entreprises, répartis au sein de zones d'activités économiques aménagées, de sites de regroupement d'activités économiques plus « opportunistes » (implantation d'activités le long d'axes existants) ou de sites isolés. Ces installations ont pu être à l'origine de consommations d'espaces importantes non maîtrisées et de perte de qualité paysagère pour certaines entrées de bourgs.

Préalablement au travail de définition de son schéma des zones d'activités, en cours, de la communauté de communes, un travail a été mené dans le SCoT pour « classer » les zones d'activités économiques. Le DOO du SCoT fixe d'ailleurs des consommations d'espace maximales en fonction de cette classification pour les années à venir (Cf. encadré « Zoom sur ce que dit le SCoT »).

Le schéma des zones d'activités de Mellois en Poitou permettra, sur la base des 55 sites d'activités identifiés dans le SCoT :

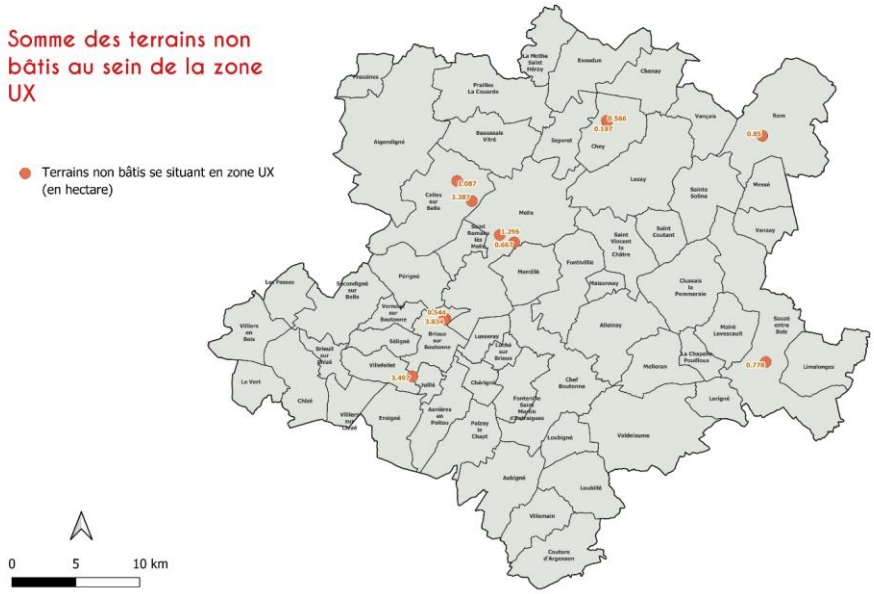
- de définir les sites qualifiés de « zones d'activités économiques » ;
- d'identifier les réserves disponibles ;
- de planifier les projets d'aménagements, extensions, réhabilitations, des années à venir.

Ce schéma des zones d'activités permettra de traduire spatialement une partie des objectifs économiques de la collectivité au sein du PLUi-H.

En 2022, la communauté de communes dispose de 130 hectares de réserves foncières aménagées ou non pour le développement économique (agricole compris) et dispose également de 37 bâtiments à vocation économique, 30 locataires y sont installés en 2022.

Une réflexion globale a été menée depuis 2021 pour définir la stratégie du territoire, notamment pour l'aménagement des sites économiques et la vente ou la création de nouveaux bâtiments pour répondre aux objectifs de bâtiments relais (peu de rotation est observée au sein du parc de bâtiments communautaires à ce jour).

Enfin, les études menées par la collectivité ont pour objectif plus global, de définir la stratégie d'aide et d'accompagnement des entreprises et des salariés, afin de soutenir le dynamisme économique sur le territoire. Une analyse sur le potentiel foncier à vocation économique à 10 ans (en densification) a été réalisée sur le territoire. Le potentiel est de 16,70 ha.




**ZOOM SUR… Les prescriptions du SCoT (extraits du DOO) :**

**Renforcer les pôles d'activité dans le but de créer une identité économique Hiérarchisation des zones économiques :**

**P108** : Afin de déterminer des objectifs d'extension ou de modération foncière et de décliner une stratégie d'aménagement, il est nécessaire avant tout de se repérer dans la multitude de sites du territoire. Ainsi les zones sont réparties en deux catégories : Les zones d'activité structurantes et les zones d'activité de proximité.

***Les zones d'activité structurantes***
Ces zones sont celles qui ont le plus grand potentiel de développement et d'extension, mais également le meilleur positionnement stratégique.
Elles se répartissent en deux sous-catégories :
- Les zones associées aux bourgs structurants
- Les zones de grande capacité ou de rayonnement régional

***Les zones associées aux bourgs structurants ont les caractéristiques suivantes :***
- une proximité (maximum 2 kilomètres) avec un bourg structurant identifié comme tel dans le maillage du territoire, avec lequel il existe une complémentarité économique et fonctionnelle ;
- la présence et le développement d'activités principalement présentielles (nécessaires au quotidien des habitants et des entreprises locales) ;

• le profil des entreprises accueillies ou ciblées : TPE et PME recherchant la proximité avec leurs clients mais avec des besoins limités en matière de desserte routière ou en matière de foncier. Ces entreprises ont besoin de parcelles de taille limitée (de 1000 à 5000 m² environ).
• des possibilités d'extension identifiées mais à modérer (de 2 à 10 hectares maximum).

Du fait de leur taille et de leur rayonnement, les pôles principaux que sont Melle et Celles-sur-Belle comportent plusieurs zones associées, en raison de la spatialisation de certaines activités de même type (commerce de détail, agroalimentaire, industrie, mécanique) pour lesquels le mélange n'est pas souhaitable. Ces zones sont destinées à l'accueil de nouvelles entreprises mais doivent également pouvoir offrir des terrains à celles dont la croissance est limitée par leur implantation actuelle (celles situées dans le tissu résidentiel par exemple) et qui cherchent à déménager.

Les zones associées aux bourgs structurants sont les suivantes :

- La ZA de La Mine d'Or à Brioux-sur-Boutonne (vocation mixte),
- La ZA Les Ombrails – la Gare à Celles-sur-Belle (vocation mixte),
- La ZA La Cigogne à Celles-sur-Belle (vocation commerciale dont GMS),
- La ZA Pigeon Pierre à Chef-Boutonne (vocation mixte),
- La ZA Les Groies à Chizé (vocation artisanale et commerciale),
- La ZA de la Grande Plaine et des Grues à La Mothe-Saint-Héray (vocation artisanale),
- La ZA de la Plaine du Château à Lezay (vocation artisanale),
- Les ZA du Pignier et ZA de la Colonne à Melle (vocation commerciale dont GMS, artisanale et de services),
- Les ZA de la Chagnée et ZA de Lavaud à Melle (vocation artisanale et de services),
- Les ZA de la Gâtine et ZA du Chêne Gaurichon à Aigondigné (vocation mixte),
- La ZA de Périgné (vocation artisanale),
- La ZA de la Plaine de Limage à Sauzé-entre-Bois (vocation mixte, commerciale dont GMS).

***Les zones de grande capacité ou de rayonnement régional ont les caractéristiques suivantes :***
• l'absence de relation ou d'interdépendance avec un bourg structurant du territoire ;
• une position géographique stratégique : desserte par un échangeur routier, proximité gare de fret et possibilité de multimodalité, carrefour routier ;
• un trafic de véhicules poids lourds important ;
• l'absence de flux de clients particuliers ;
• le profil des entreprises accueillies ou ciblées : acteurs et activités économiques non présentielles (économie non liée à la vie propre du territoire, siège social, import-export, logistique, industrie, etc.) ou ayant d'importants besoins fonciers (plus de 2 hectares) ;
• un potentiel d'extension important composé de grandes parcelles (5 hectares nus d'un seul tenant) pour permettre l'implantation de grosses structures.

Ces zones manquent actuellement de visibilité et d'une politique de développement affirmée. Le projet de modernisation de la RD 948 (contournement de Melle et passage du tronçon RN10-Melle à trois voies) permettra de donner un élan aux ZAE situées sur son tracé (Maisons Blanches, Champ Râteau-Beausoleil-Usines de Melle, Les Chaillettes, Les Grandes Versannes). De même, les dynamiques des territoires limitrophes comme le développement des zones économiques de Niort-est et de La Crèche ainsi que la redynamisation de la gare de fret de Saint-Saviol sont des facteurs d'attractivité supplémentaires pour les ZAE du territoire.

De plus, le développement programmé de la ZA des Maisons Blanches située au carrefour de la RD948 et de la RN10, à proximité de la gare de fret de Saint-Saviol et au cœur des bassins de vie de Sauzé-entre-Bois, Civray et Ruffec permettrait de rééquilibrer cette partie du territoire en perte de dynamisme.

Les zones d'activités de grande capacité ou de rayonnement régional sont :

- La ZA des Maisons Blanches à Limalonges (vocation logistique),
- Les ZA Champ Râteau et Beausoleil ainsi que les usines de Melle (vocation industrielle et environnement),
- La ZI Les Chaillettes à Celles-sur-Belle (vocation industrielle),
- Les Grands Versannes à Aigondigné (vocation industrielle),
- La ZA La Croix Ganne à Fressine (vocation indéterminée), en continuité avec la zone d'activités économique Atlansèvre à La Crèche.

***Les zones d'activité complémentaires :***
Ces zones sont celles qui ont le plus faible potentiel de développement et d'extension. Elles se répartissent en deux sous-catégories :
• Les zones de proximité,
• Les sites indépendants.

**Les zones de proximité :**
Les zones de proximité ont les caractéristiques suivantes :
• soit, une implantation à proximité d'un bourg structurant mais leur développement créerait une concurrence avec une zone structurante, accroîtrait le mitage et la dispersion des moyens de la collectivité ainsi que la dilution de l'offre pour les entreprises ;
• soit, une implantation en dehors d'un bourg structurant identifié comme tel dans le SCoT ;
• une impossibilité d'extension à moyen terme en raison de leur proximité avec l'habitat, une infrastructure routière, une zone naturelle sensible, entre autres.
• un manque d'attractivité : présence de parcelles viabilisées cessibles en vente depuis plusieurs années sans succès malgré des tarifs peu élevés ; configuration inadaptée aux besoins des entreprises ; lieu d'implantation non stratégique ; accessibilité difficile…
L'enjeu pour ces ZAE est de limiter au maximum leurs extensions en privilégiant la vente des terrains déjà viabilisés, la prévention et la requalification des friches ainsi que la densification de certaines parcelles.

Les zones de proximité sont les suivantes :

- La ZA de Bel Air à Celles-sur-Belle (vocation artisanale),
- La ZA La Voie Basse à Celles-sur-Belle (vocation agronomique),
- La ZA de la Boissière à Celles-sur-Belle (vocation mixte),
- La ZA du Chemin Croizet-Briette à Celles-sur-Belle (vocation industrielle),
- La ZA Route de Melle 2 à Chef-Boutonne (vocation mixte),
- La ZA Les Grapaudières à Chef-Boutonne (vocation automobile),
- La ZA du Grand Mouton à Chef-Boutonne (vocation artisanale),
- La ZA Le Perrot à Chenay (vocation artisanale),
- La ZA Les Gruettes à Chey (vocation artisanale),
- La ZA de Clussais-la-Pommeraie – La Brunette à Clussais-la-Pommeraie (vocation artisanale),
- La ZA Paul Rullier à Saint-Martin d'Entraigues (vocation mixte),
- Site Route de Saint-Maxent à La Mothe-Saint-Héray (vocation commerciale dont GMS),

- La ZA Les Sablières : ancienne laiterie à La Mothe-Saint-Héray (friche à requalifier),
- Les anciennes laiterie et imprimerie de Lezay (friche à requalifier),
- Le Marché aux Veaux à Lezay (commerce d'animaux),
- La ZA de Mairé L'Evescault (vocation mixte),
- La ZA de Maisonnay (vocation artisanale),
- La ZA Les Jastreux et Croix Pillet à Aigondigné (vocation mixte),
- La ZA de Paizé-le-Chapt (vocation artisanale),
- La ZA des Champs Prieurs à Rom (vocation artisanale),
- La ZA Le Pérot à Melle (zone commerciale dont GMS, artisanale et de services),
- La ZA de Baudroux à Melle (vocation artisanale),
- La ZA de la Terrière à Saint-Romans-lès-Melle (vocation artisanale),
- La ZA de Tauché-Saint-Blandine à Aigondigné (vocation artisanale).

***Les sites indépendants :***
Les sites indépendants ont les caractéristiques suivantes :
• une implantation en dehors d'un bourg structurant identifié comme tel dans le SCoT ;
• souvent une impossibilité d'extension à moyen terme en raison de leur proximité avec l'habitat, une infrastructure routière, une zone naturelle sensible, entre autres ;
• parfois des contraintes de développement liées à une implantation devenue inadaptée : imbrication dans le tissu résidentiel ; génération de nuisances pour le voisinage (bruit, poussière, trafic routier soutenu) ; inadaptation de la voirie et des réseaux (assainissement, eau potable, très haut débit) ; desserte routière médiocre ;
• des sites autonomes, dont le développement se fait sans relation avec la collectivité ;
• des sites occupés principalement par une entreprise unique ;
• soit, des entreprises qui ont besoin de cet isolement en raison des nuisances qu'elles génèrent (poussière et bruit notamment)
• soit, des entreprises implantées par opportunité (à proximité de la résidence du fondateur ; foncier hérité ou acheté à prix modique…).

Les sites indépendants sont les suivants :

- ZA de Gournay à Alloinay (logistique),
- ZA de Bellevue à Chail (vocation mixte),
- ZA Route de Melle 1 à Chef-Boutonne (BTP),
- ZA Chef-Boutonne sud à Chef-Boutonne (industrie du bois),
- ZA de Fontenille – Route de Tillou à Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues (industrie du bois),
- SARL Méponte à Melleran (industrie du bois),
- ZA de Messé à Messé (Transports),
- 3 sites à Saint-Martin-lès-Melle à Melle (industrie, logistique et transports),
- SARL Blanchier à Celles-sur-Belle (métallerie, serrurerie),
- ZA de Sauzé 1 et 2 à Sauzé-entre-Bois (industries du bois),
- ZA de Secondigné-sur-Belle (industrie du bois),
- SARL Briouxaise des Bois à Vernoux-sur-Boutonne (industrie du bois),
- ZA de Ponthioux à Villefollet (agronomie),
- Scierie de Virollet à Villiers-en-Bois (industrie du bois).

*Carte de classification des ZAE dans le SCoT Mellois en Poitou, extrait du DOO du SCoT.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

**P 109 :** Pour la période 2018-2030, l'enveloppe de foncier à vocation économique prévue en extension des zones d'activités existantes déjà viabilisées est fixée à 55 hectares maximum. Ces hectares viennent s'ajouter au volume des surfaces déjà viabilisées cessibles (34 hectares en 2019).

Le SCoT a évalué à un peu plus de 200 hectares les surfaces de réserves foncières liées aux zones et sites d'activités économiques du territoire. Actuellement, ces surfaces ne sont pas artificialisées. Ces surfaces étant en grande partie classées en zones AU à vocation d'activité économique dans les documents d'urbanisme – ou dans une moindre mesure propriété privée des entreprises et pour le moment au RNU – lors de l'élaboration du PLUi-H, la vocation de l'intégralité de ces surfaces sera remise en question. Ainsi dans le PLUi-H, ces parcelles seront :

- Soit intégrées dans le potentiel de 55 hectares d'extension des ZAE ;
- Soit classées en zone agricole ou naturelle.

Cette surface de 55 hectares devra permettre principalement l'extension des zones d'activité structurantes, d'ailleurs une enveloppe d'environ 20 hectares est réservée pour l'aménagement de la ZAE des Maisons Blanches à Limalonges.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux ou du PLUi-H, il conviendra :

- de répartir ces 55 hectares à l'appui d'une étude sur le potentiel de développement économique des ZAE ;
- de répartir ces 55 hectares, entre zones structurantes et complémentaires, conformément au tableau ci-après ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires pour (re)classer en zone agricole ou naturelle une partie de la réserve foncière des ZAE ou des entreprises isolées (parcelles non bâties/non aménagées à vocation économique).

**P110 :** Le SCoT prescrit l'élaboration d'un schéma directeur des zones d'activités [...].

**P111 :** Les aménagements (sur l'existant ou en extension) au sein des ZAE se feront dans une logique de gestion économe et d'optimisation du foncier et dans une logique de densification. Ces aménagements prendront en compte l'équilibre économique du territoire, les enjeux environnementaux et les activités agricoles.

**P112 :** La collectivité mettra en place un observatoire permettant de suivre l'implantation des entreprises [...].

Les prescriptions **P113** à **P115** concernent les zones d'activités structurantes et les prescriptions **P116** à **P119** les zones d'activités complémentaires.

Les prescriptions **P120** à **P123** concernent les prescriptions paysagères et environnementales pour l'aménagement des zones d'activités et les prescriptions P124 concernent les logiques d'accès aux zones d'activités économiques.
Une prescription particulière porte sur la requalification et la densification des zones d'activités : **P125**.

**P126** : Les documents d'urbanisme identifient les friches économiques et leur niveau de pollution, et le cas échéant, précisent les conditions de leur requalification en fonction de leur environnement immédiat (maintien de l'activité économique, mixité d'activités, changement de destination, traitement des pollutions…). Les secteurs de friches économiques peuvent faire l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les documents d'urbanisme. Les friches économiques devront constituer un levier de développement économique à considérer avant de procéder à toute ouverture à l'urbanisation à vocation de ZAE.

### 1.2.6 Les friches économiques : un potentiel à reconquérir pour l'avenir

Le territoire compte plusieurs anciens sites industriels, qui ne sont plus en activité :

- Ancienne laiterie de Lezay,
- Ancienne imprimerie de Lezay,
- Ancienne laiterie de La Mothe-Saint-Héray.

L'un des enjeux du PLUi-H sera également d'imaginer le devenir de ces bâtiments et/ou terrains industriels en friche, ou qui vont le devenir… Ces friches industrielles vont constituer des sites à enjeux pour les années à venir, notamment pour tendre vers les objectifs de zéro artificialisation nette.

L'inventaire national des friches « cartofriches » n'identifie qu'un site industriel supplémentaire, qui correspond à une parcelle libre de la ZA de la Boissière à Celles-sur-Belle. Cette parcelle sera donc intégrée au sein du diagnostic foncier, comme une disponibilité restante au sein de la zone d'activités.




*Ancienne laiterie, La Mothe-Saint-Héray.*




*Ancienne laiterie, Lezay.*

# Synthèse :

**ATOUTS**

- Le nombre d'emplois salariés est en hausse sur Mellois en Poitou, notamment dans le secteur des services.
- Le tissu économique est majoritairement constitué de très petites entreprises du secteur de l'activité présentielle, qui sont réparties au sein des tissus bâtis des centres-bourgs, et qui n'ont pas besoin d'aménagements dédiés.
- Melle, Chef-Boutonne, Lezay, Sauzé-entre-Bois et Brioux-sur-Boutonne constituent de pôles d'emplois pour le territoire.
- L'industrie chimique, 6 fois plus représentée sur le territoire qu'à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, constitue une spécificité pour Mellois en Poitou. Ces activités, installées sur des zones dédiées sont à l'origine de risques et doivent être maintenues éloignées d'autres activités ou des zones habitées.
- Mellois en Poitou compte 55 sites d'activités économiques, un schéma des zones d'activités est en cours de définition. Ce dernier permettra de traduire spatialement les objectifs d'aménagement, de réhabilitation, de développement des zones d'activités économiques sur le territoire pour les années à venir.

**FAIBLESSES**

- Plusieurs sites d'activités dédiés à l'industrie bois nécessitent une attention particulière au regard de la desserte, de leur possibilité d'évolution et de la proximité des zones d'habitations.
- Les réserves foncières des différents documents d'urbanisme sont plus importantes que les besoins identifiés dans le SCoT.
- Les anciennes laiteries de Lezay et de La Mothe-Saint-Héray, situées au sein des bourgs, constituent aujourd'hui des opportunités foncières pour l'avenir.

**Maintien de l'offre économique diversifiée :**

**Maintien des possibilités d'installation d'activités de services et autres activités compatibles avec la proximité d'habitations au sein des bourgs**

**Maintien d'une offre foncière économique de qualité dans des zones dédiées pour les activités susceptibles d'entrainer des risques ou des nuisances**

**Définition du schéma des zones d'activités économiques de Mellois en Poitou, et dimensionnement des réserves foncières adaptées**

**Réinvestissement des friches économiques**



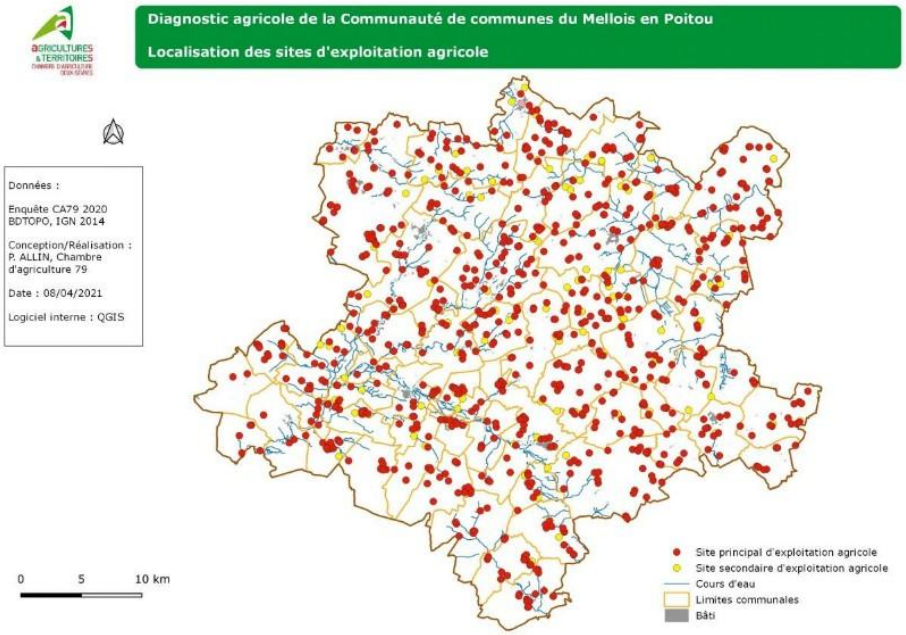
*ZA Pigeon Pierre, Chef-Boutonne.*

### 1.2.7 L'agriculture, une source de richesse et un marqueur fort de l'identité du territoire

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie économique et touristique de Mellois en Poitou, les enjeux agricoles et alimentaires ont été identifiés comme un axe de travail prioritaire avec la volonté de valoriser la production locale, créatrice de valeur ajoutée sur les exploitations.

Avec 95 293 ha de Surface Agricole Utile (SAU) en 2019, l'activité agricole valorise 74% de la surface globale du territoire. Le secteur agricole recense 1148 emplois en 2019, ce qui représente 10,9% des emplois de Mellois en Poitou.

Très présente, cette activité se répartit de façon presque homogène sur toutes les communes du Mellois en Poitou. Les 808 exploitations agricoles recensées dans le diagnostic transmis par la Chambre d'agriculture en avril 2021, se sont installées majoritairement au regard de la facilité d'accès à l'eau : le long des vallées ou à proximité de captages.



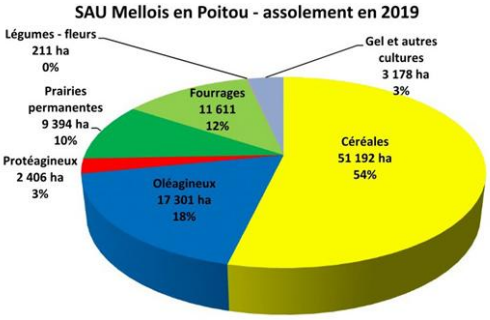

*Source : Enquête 2019_2020 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres sur les 808 exploitations recensées*

*Carte de localisation des sites agricoles recensés, source : extrait du diagnostic agricole, Chambre d'Agriculture 79, avril 2021.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

L'activité agricole du territoire, majoritairement céréalière, recense une grande diversité des productions aussi bien végétales qu'animales.

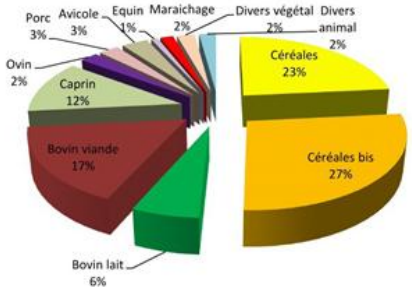
Les surfaces agricoles se répartissaient en 2019 en 54 % de production de céréales (51 192 ha) 18 % d'oléagineux (17 301 ha), 3% de protéagineux (2 406 ha), 12% de fourrages (11 611 ha), 10 % de prairies permanentes (9 394 ha), 3% de gel et autres cultures (3 178 ha) et 211 ha (0%) de production de légumes et de fleurs.




*Extrait du diagnostic agricole, avril 2021 - Source : CA 79*

Sur les 1037 ateliers de productions ayant contribué au diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture, la production céréalière est majoritaire avec 243 exploitations « céréalières pures » et 285 exploitations « céréales bis », qui sont des exploitations mixtes avec élevage qui autoconsomment une partie de leur production et commercialisent le reste.

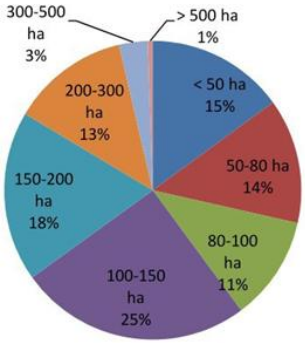
***Répartition des ateliers de productions recensées pour les exploitations ayant leur siège s Mellois en Poitou :***




*Extrait du diagnostic agricole, avril 2021 - Source : CA 79*

Les autres ateliers de productions sont très diversifiés avec 17% de bovins-viande, 12% de caprin, 6% de bovin- lait, 3% de porc, 3% d'avicole, 2% d'ovins, 2% de divers animal, 2% de maraîchage, 2% de divers végétal et 1% d'équin.

Une diversité de la taille des exploitations est également notable. En effet la part des petites exploitations (<50 hectares), qui représente 15% de l'ensemble des exploitations, est presque équivalente à la part grandes exploitations (> 200 ha) qui représente 16%.




*Extrait du diagnostic agricole, avril 2021 - Source : CA 79*

*Mise à jour 2025*
*Selon les données Agreste, la surface agricole utile en 2020 et de 93 764 ha contre 95 293 ha en 2019 selon la Chambre d'Agriculture. 919 exploitations agricoles sont recensées selon Agreste.*

### 1. Les filières laitières, fortement représentées et vectrices de l'identité

Le Département des Deux-Sèvres est le premier producteur français de lait de chèvre, et 1/4 de la production des Deux-Sèvres est issue du territoire. Bassin historique de l'élevage caprin des Deux-Sèvres, le Mellois en Poitou recense 122 exploitations caprines. Cette activité représente l'un des fleurons de l'activité agricole du territoire.

Plus de 20% de la production du Mellois en Poitou est transformée dans une laiterie ou une fromagerie présente sur le territoire : Laiterie Sèvres et Belle, Fromagerie de Fontenille, Fromagerie de la Mothe-Saint-Héray, Fromagerie des Gors, Fromagerie Lavergne et le Villageois, et 7 producteurs transforment et commercialisent eux-mêmes leurs produits.

La transmission des sites d'exploitation d'activité caprine est un enjeu important à moyen terme. Aujourd'hui, 60% des exploitants caprins ont plus de 55 ans.

L'ensemble des communes du territoire est couvert par 3 Appellations d'Origine Contrôlée et Appellations d'Origine Protégée (AOC-AOP) pour la production de beurre : AOC- AOP Beurre Charentes-Poitou, Beurre des Charentes et Beurre des Deux-Sèvres. La majorité des communes (59 sur 62) est couverte par une AOC-AOP portant sur un fromage de chèvre : le Chabichou du Poitou, spécialité locale. D'autres spécialités culinaires locales témoignent de l'importance de l'activité sur le territoire, comme « le tourteau fromager », ou encore « le Petatou ». (Cf. encadrer Zoom sur… Les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine).



*Photo de tourteau fromager*



*Photo de Petatou*

**ZOOM SUR… Les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sur le territoire**

Le territoire de Mellois en Poitou accueille 138 sièges d'opérateurs habilités en production de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Sur ces 138 entreprises, 129 sont des agriculteurs, producteurs primaires de SIQO. Ces 129 exploitations assurent 186 productions sous 4 SIQO :

- 44 en AOP « Beurre Charentes-Poitou »,
- 38 en AOP « Chabichou du Poitou »,
- 7 en IGP « Agneau du Poitou-Charentes »,

- 14 en IGP « Jambon de Bayonne » et
- 83 en divers produits sous Label Rouge (farines et viandes).

Certains agriculteurs cumulent plusieurs productions de SIQO. Le contexte local est fortement marqué par les productions agricoles animales.

La filière bovine est également fortement représentée, notamment la filière bovin-viande, répartie sur l'ensemble du territoire (en dehors de l'extrémité sud). La filière bovin-lait se concentre davantage dans les vallées et dans le bocage, et permet le maintien et la préservation de ces mêmes milieux. Cette filière se maintient : en 2020, sur les 61 ateliers ayant répondu à l'enquête de la Chambre d'Agriculture, 35 400 000 litres de lait ont été produits, soit 740 L/ habitant du Mellois en Poitou. Il peut toutefois être noté une transition de l'élevage laitier vers l'élevage viande. Les 3/4 des exploitations laitières sont collectées par Terra Lacta à Surgères et la laiterie appartenant à la « Coopérative Laitière de la Sèvre » localisée à Echiré participe au développement de la filière sur le Mellois en Poitou.

Second marqueur de l'évolution de l'activité, le territoire recensait de nombreuses coopératives laitières, mais plusieurs sont aujourd'hui fermées (Cf. Partie 6).

Sur les exploitations ayant contribué à l'élaboration du diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture, 624 bâtiments pour les animaux sont recensés. 91 d'entre eux sont localisés au sein ou à proximité immédiate d'enveloppes urbanisées, des bourgs ou des hameaux, ce qui concernant 47 exploitants. Cette proximité avec des tiers peut être source de difficultés pour les exploitants (nuisances olfactives, circulations des engins, ...)

Sur l'exemple ci-dessous, des bâtiments d'élevage sont englobés dans l'enveloppe urbaine du bourg d'Aigondigné, localisés en face d'équipements sportifs. Cette grande proximité entre animaux et tiers peut être à l'origine de conflits d'usage.




*Localisation des bâtiments d'élevage dans le bourg d'Aigondigné, d'après les données de la Chambre d'Agriculture 79.*

Plusieurs besoins et enjeux sont identifiés pour apporter les conditions favorables au maintien de la filière animale dans le PLUi-H :

- Maintien de la quiétude des sites d'activités avec élevage, par l'éloignement des tiers et des zones de projet ;
- Préservation des secteurs de prairie et de bocages ;
- Maintien du réseau des activités de transformation (laiteries, fromageries, ...)

#### 1.2.7.1 Une variété de production en lien avec les enjeux alimentaires et le développement des circuits courts, notamment par l'initiative « Mangeons Mellois »

D'autres productions animales existent sur le territoire. La communauté de communes recense 33 sites de production avicole dont 14 faisant de la vente directe (7 ateliers de canard, 18 en volaille de chair et 8 en poules pondeuses), 26 ateliers porcins (24 ateliers intégrés dont 1/3 en production biologique, 5 autres avec vente directe dont 3 en agriculture biologique), 23 ateliers ovins viande, 9 élevages équins (souvent liés à des activités de loisir) dont un spécialisé en chevaux de traits et des plus petits ateliers : apicoles (7), veaux de boucherie (4), cunicoles (4), canins (3), gibier (1), daim (1) et héliculture (1).

Ces filières sont particulièrement importantes sur le territoire dans le cadre de l'Initiative « Mangeons Mellois » portée par la communauté de communes. Territoire pilote, le Mellois en Poitou développe les circuits courts pour alimenter les restaurants scolaires. Sur le territoire 410 000 repas ont été servis en 2021, soit 2800 repas par jour, pour alimenter 45 restaurants scolaires. Une vingtaine de producteurs s'inscrit dans cette démarche.

Plusieurs besoins et enjeux sont identifiés pour poursuivre le développement des circuits courts sur le territoire :

- la répartition de chambres froides permettant de réduire les déplacements des petits producteurs au plus proche des lieux de distribution ;
- le manque d'ateliers de transformation : abattoir et découpe pour la filière volaille viande, abattoir et transformation à destination des producteurs de porcs et légumerie- conserverie pour les légumes ;
- le besoin d'une nouvelle cuisine centrale ;
- la recherche de terres de qualité adaptée et à proximité de ressources en eau pour développer le maraîchage.




*Extrait de la plaquette d'information « Mangeons Mellois », source : Communauté de communes Mellois en Poitou*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

#### 1.2.7.2 Les productions végétales, fortement dépendantes de la qualité des sols et de la ressource en eau

528 ateliers de productions en grande culture « céréalières » sont recensés sur le territoire, dont 54% sont complémentaires à une production d'élevage.

La production maraîchère s'étend sur environ 32ha, et est réalisée par 15 maraîchers diversifiés et 1 légumier qui pratiquent tous de la vente directe. 11 d'entre eux sont en agriculture biologique. Ces productions sont particulièrement dépendantes de qualité des terres et de la disponibilité en eau : conditions souvent réunies dans les vallées, mais sont soumises à d'autres enjeux comme la protection des zones humides, les pâturages. Pour favoriser l'émergence de ces filières, qui participent au développement des circuits courts, la communauté de communes Mellois en Poitou effectue actuellement une première étude sur ses réserves foncières pour connaître leurs capacités de valorisation.

Une autre culture spécialisée fait l'objet d'une attention particulière sur le territoire : la filière chanvre. La collectivité s'est engagée en 2021 dans la structuration de la filière chanvre pour ses débouchés alimentaires et ses débouchés dans le bâtiment. Actuellement 10 sites de production sont recensés sur le territoire.

Historique sur le territoire des Deux-Sèvres, la culture du tabac est aujourd'hui très peu représentée sur le territoire (4 sites de production). Cette activité a marqué le territoire par la construction de « séchoirs à tabac », qui contribuent aujourd'hui à la richesse du patrimoine vernaculaire.

Enfin, les cultures de plantes aromatiques et médicinales, de safran et de fleur sont représentées sur le territoire (respectivement 2 sites de production, et 1 site de production) et il existe un site de production de la spiruline à Paizay-le-Chapt.

L'ensemble de ces filières végétales spécialisées nécessite le recours à une main d'œuvre importante au moment des récoltes, et un accès à la ressource en eau.

### 1.2.8 Un réseau économique secondaire qui se structure autour de l'activité agricole et des activités complémentaires déjà implantées

Les formes sociétaires sont majoritaires sur le territoire de Mellois en Poitou : EARL (Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée), GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun), SCEA (Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole), GFA (Groupement Foncier Agricole), SNC (Société en Nom Collectif) et SARL (Société A Responsabilité Limitée). Le territoire recense également une part importante d'entreprises individuelles qui représente 190 unités, soit 1/3 des entreprises.

Le territoire recense de nombreuses formes coopératives :

- 24 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) auxquelles 50% des entreprises agricoles sont adhérentes ;
- de nombreuses entreprises de négoces en céréales et coopératives qui conseillent les exploitants ; collectent et transforment les récoltes ;
- les laiteries (7 laiteries localisées dans le diagnostic de la Chambre d'agriculture) ;
- deux unités de méthanisation sont installées à Celles-sur-Belle et à Melle et produisent de l'énergie à partir des effluents d'élevage. Au total 14 exploitations apportent leurs effluents à Celles-sur-Belle et 24 à Melle ;
- l'entreprise « Chanvre Mellois», implantée à Melleran, rassemble une douzaine de producteurs de chanvre pour proposer des produits dédiés à l'écoconstruction ;
- une station de semences est installée à Villefollet depuis 2013 : l'entreprise Delplanque et de nombreux agriculteurs sont sous contrat avec cette dernière pour la production de semences, notamment de betterave. Cette installation est particulièrement dépendante de l'accès à l'eau (et est localisée à proximité de retenues d'eau existantes) ;
- L'usine d'abattage et de découpe de porcs



Unité de méthanisation à Celles-sur-Belle

SOCOPA est installée à Celles sur Belle. Il manque des ateliers de plus petite taille pour les producteurs qui produisent des animaux de conformation en dehors des cahiers des charges, souvent plus gros et en quantités moins importantes. Un autre atelier d'abattage et de découpe de moins grande taille est localisé sur le Mellois en Poitou : Jean-Paul Bouju à Saint-Romans-les-Melle.



SOCOPA à Celles-sur-Belle

D'autres installations permettant la valorisation des produits du terroir avec une haute valeur ajoutée : l'huilerie du « Pressoir des Maisons Blanches » à Limalonges, les boulangeries et pâtisseries locales, l'organisation collective de vente du « Clic paysan », ainsi que certains producteurs qui disposent d'ateliers de transformation.

### 1.2.9 L'activité agricole, une activité à soutenir pour assurer sa pérennité et accompagner son évolution

L'activité agricole, bien implantée et répartie sur le territoire Mellois en Poitou, connait cependant des mutations (comme le glissement de l'activité bovin-lait vers l'activité bovin-viande ou la réduction importante du nombre d'exploitations des filières de l'élevage) et risque d'évoluer fortement dans les 10-15 prochaines années.

Le diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture met en évidence la possibilité de départ à la retraite de nombreux exploitants. L'âge moyen des exploitants agricole est en 2021 de 50 ans et près d'un quart d'entre eux a entre 58 et 62 ans. Seulement 80 agriculteurs ont moins de 30 ans, ce qui représente 7% des exploitants agricoles. Ainsi, 48% des exploitants atteindront l'âge de cesser leur activité à l'horizon 2031. L'enjeu de transmission des exploitations est un enjeu fort sur le territoire, particulièrement pour les filières élevages.



*Photovoltaïque sur hangar agricole au sein du tissu urbain, Lezay.*

Dans une logique de sécurisation financière, un certain nombre d'exploitants agricoles du territoire ont développé des projets de diversification de leur activité : installation de panneaux photovoltaïques, développement d'une activité complémentaire d'élevage pour quelques céréaliers, production de semences ou de légumes de plein, production fruitière (châtaigne, noisette, ...), agrotourisme (gîtes ou camping à la ferme) ou vente directe. Dans le cadre du diagnostic agricole, certains agriculteurs ont pu faire part des limites des possibilités liées au règlement d'urbanisme (pour la création de gîtes, l'installation de photovoltaïque...)

Consciente de la nécessité de soutenir l'activité agricole en tant qu'activité économique majeure sur le territoire et en tant qu'acteur de l'alimentation de proximité durable, Mellois en Poitou a établi sa stratégie agricole et alimentaire. Dans ce cadre, elle a défini des objectifs et un plan d'actions répondant à quatre enjeux majeurs.

Certaines de ces actions pourront se décliner dans le PLUi-H :

| Enjeux | Objectifs | Actions | Déclinaisons possibles dans le PLUi-H |
|---|---|---|---|
| **AGRICULTURE PLURIELLE REMUNERATRICE** | • Installations/reprises d'exploitations<br>• Adaptation des pratiques pour s'adapter aux évolutions sociétales et climatiques<br>• Dynamique agricole = emplois<br>• Offre diversifiée d produits, avec valeur ajoutée locale | • Faciliter la transmission/reprise et les installations avec l'accès au foncier à l'eau<br>• Dispositif financier d'aide à l'investissement agricole<br>• Débouchés des productions via la commande publique<br>• Accompagnement des filières stratégiques : chanvre, maraîchage, animale, protéines végétales, bois… | • Identifier et préserver les sites d'exploitation agricole par un zonage et un règlement adapté ;<br>• Préserver de l'urbanisation les terres agricoles à enjeux et les abords des sites d'exploitation<br>• Permettre la diversification des activités agricoles<br>• Identifier et préserver les terres de qualité et les terres bénéficiant d'un accès à l'eau par un zonage et un règlement adapté ;<br>• Permettre le maintien, l'évolution et la création des ateliers de transformation / valorisation des productions agricoles |
| **TERRITOIRE NOURRICIER** | • Diversité et complémentarité des productions<br>• Approvisionnement de la RHD en produits locaux<br>• Nouveaux débouchés, dont locaux, pour une meilleure rémunération des professionnels<br>• Interconnaissance producteurs / consommateurs | • Conforter les productions « en tension »<br>• Approvisionner la restauration publique de proximité<br>• Meilleur accès des consommateurs aux produits locaux<br>• Organiser des visites d'exploitation toutes cibles | • Permettre la construction d'éventuels lieux de transformation/stockage (ateliers de transformation, légumerie, cuisine centrale…) sur les sites opportuns<br>• Permettre la construction d'éventuels lieux de vente de produits du terroir |
| **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX** | • Campagne harmonieuse, identitaire, avec des ressources préservées (sol, eau, biodiversité)<br>• Echanges de bonnes pratiques et d'innovation = pérennité des exploitations<br>• Dialogue entre acteurs agricoles et citoyens | • Politique publique liant les enjeux agricoles et environnementaux, optimisation de la gestion de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité<br>• Actions de communication et de sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles | • Préserver les terres agricoles par un zonage et un règlement adapté<br>• Préserver les zones naturelles, les zones humides et les haies bocagères par un zonage et un règlement adapté |

| | | |
|---|---|---|
| • Activités agricoles socles de l'identité du territoire = fierté d'avoir des savoir-faire agricoles et promotion des filières d'excellence<br>• Valorisation des paysages actuels de prairie-bocage<br>• Promotion des Agricultures et des métiers agricoles auprès des citoyens | • Dispositif de communication, actions de communication, campagne de sensibilisation<br>• Promotion des filières d'excellence ; Mellois en Poitou identifié comme « territoire innovant » | / |

*Extrait du Plan Agricole et Territorial : Enjeux, Objectifs et Actions, source : communauté de communes Mellois en Poitou / et déclinaisons possibles des actions dans le PLUi-H.*

**ATOUTS**

- Une activité agricole diversifiée, tant dans ses formes que dans ses productions ;
- Une activité d'élevage présente, vectrice d'identité et garante de l'entretien des vallées et du bocage ;
- Des productions végétales variées et des cultures spécialisées, composantes de la stratégie alimentaire ;
- Une dynamique locale qui accompagne les acteurs vers les circuits courts et vers la valorisation des productions à forte valeur ajoutée ;

**FAIBLESSES**

- Une nécessité de maillage des outils de transformation / stockage / valorisation des produits locaux ;
- Des besoins en eau important pour les cultures spécialisées et les productions à forte valeur ajoutée (semence, légumes, fruits, …)
- Certains sites sont déjà enclavés dans l'urbanisation, ce qui peut entraîner des risques de conflits d'usage avec les habitants ;
- Une diversification de l'activité qui peut être freinée par le règlement des documents d'urbanisme ;
- Un enjeu important de transmissions des activités agricoles du fait de la démographie des exploitants

**Pérennité de l'activité agricole :**

**Facilité de transmission des exploitations / maintien, diversification et développement des exploitations existantes**

**Amélioration de la fonctionnalité des exploitations agricoles : préservation du foncier équipé avec accès à l'eau / circulations agricoles / outils de transformation**

**Maintien de la quiétude des sites agricoles**

**ZOOM SUR… Ce que prescrit le SCoT (extrait du DOO) :**

**Favoriser la transition agricole tout en garantissant la protection du patrimoine agricole :**

**P127** : Les documents d'urbanisme doivent :
• Préserver les terres agricoles et forestières sur la base d'un diagnostic mené à l'échelle intercommunale avec les acteurs du monde agricole lors de la révision/élaboration des documents d'urbanisme ;
• Protéger ces espaces par un classement adapté (zone agricole ou naturelle) ;
• Limiter le mitage et l'artificialisation des espaces agricoles et forestiers

**P128** : Le diagnostic agricole réalisé à l'échelle intercommunale lors de l'élaboration des documents d'urbanisme met en évidence les caractéristiques, les dynamiques et les problématiques agricoles du territoire, en particulier dans les franges urbaines. Il permet d'intégrer les enjeux agricoles dans le projet de territoire et de mesurer l'impact des projets d'urbanisation sur les espaces et les exploitations agricoles.

**P129** : Le phasage clair des extensions urbaines à court, moyen et long terme doit permettre de réduire la pression foncière sur les terres agricoles et permettre aux exploitations concernées d'anticiper leurs évolutions futures, notamment en ce qui concerne les investissements.

**P130** : Afin de préserver l'unité et la pérennité des exploitations agricoles, notamment lors des transmissions, la construction de maison d'habitation associée à l'exploitation est strictement encadrée par les documents d'urbanisme locaux ou le PLUi. En effet, la construction d'une maison d'habitation est considérée comme la création d'un logement de fonction, et doit être justifiée par la nécessité d'une présence en continue sur l'exploitation. La liste de ces activités est déterminée par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres. Ce logement de fonction devra être situé à une distance maximale de 100 mètres du site d'exploitation dont il dépend.

**P131** : Les activités de diversification des exploitations agricoles sont autorisées. Elles peuvent se développer au sein du siège d'exploitation, dans le prolongement ou en parallèle de l'activité de production agricole, qui doit rester l'activité principale de l'entreprise. Cette diversification peut s'orienter vers des activités telles que : la transformation et la commercialisation de produits en circuits courts (atelier de transformation, boutique de vente directe) ; les activités touristiques (visite de la ferme, camping à la ferme, chambres d'hôtes, tables d'hôtes, ferme-auberge, gîte…), les prestations de services (pensions pour animaux) entre autres. Les documents d'urbanisme veilleront à recourir à un zonage adapté selon le type de construction projeté.

**P132** : Les aménagements liés aux activités de diversification sont admis en zone agricole dans la mesure où ces activités sont directement liées à l'exploitation agricole et restent accessoires. Toutefois :
• l'activité de vente directe de produits agricoles est autorisée, soit dans le bâti existant soit dans une construction neuve, sous réserve que les produits commercialisés proviennent de l'exploitation et que le projet, soit implanté à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation existants ;

• les activités d'hébergement (gîte, chambre d'hôtes…), de restauration (table d'hôte, ferme-auberge, salle d'accueil de groupes), sont autorisées sous réserve de ne pas compromettre l'exploitation agricole en activité.

**P133** : La production d'énergie renouvelable peut être une activité complémentaire de l'activité agricole. La production d'électricité doit être envisagée comme une activité annexe et non comme une activité de substitution à l'activité agricole. Pour un projet de construction de bâtiment agricole ou d'abri pour animaux comportant des panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques, la production d'électricité ne doit pas constituer la seule justification du projet.
Pour chaque projet, il est indispensable de démontrer la nécessité de la nouvelle construction pour la pérennité ou le développement de l'activité. La nouvelle construction doit être proportionnée et en adéquation avec le projet économique de l'exploitation agricole.

**P134** : Afin de limiter le morcellement et le mitage de l'espace agricole, les nouvelles constructions liées à l'exploitation agricole (hangars, bâtiments de stockage, bâtiments d'élevage…) et à sa diversification (voir articles précédents) se réaliseront à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation existants. Cette disposition ne s'applique pas en cas de création de nouveau siège d'exploitation, ni pour les sites secondaires (hangars, paillers, bâtiments divers dissociés géographiquement d'un siège d'exploitation existant).
Les nouvelles constructions liées à l'habitat et aux activités autres qu'agricoles : artisanat, commerce, industrie) ne sont pas autorisées dans la zone agricole. Toutefois, pour les bâtiments en état d'habitabilité, une réhabilitation, une adaptation et une extension limitée de l'existant sont possibles, sous réserve de ne pas impacter les activités agricoles existantes.

**P135** : L'installation de cultures de maraîchages doit pouvoir être rendue possible. Néanmoins, l'installation de serres devra respecter les dispositions du futur plan de paysage au regard des impacts que ces projets sont susceptibles d'avoir sur le paysage du Mellois en Poitou.

**P136** : Par principe, le changement de destination des bâtiments agricoles n'est pas autorisé. Des exceptions sont possibles sous réserve que le changement de destination n'impacte pas à court ou long terme la pérennité des exploitations agricoles à proximité ni l'environnement existant. Les bâtiments concernés seront identifiés dans le PLUi et devront être desservis par les réseaux. Ainsi, le changement de destination peut être autorisé :

- pour permettre la diversification de l'activité agricole (voir articles précédents)
- pour affecter des bâtiments désaffectés à d'autres activités économiques, hors installations classées
- pour affecter des bâtiments désaffectés à l'habitat (exemple : corps de ferme abandonné suite à l'arrêt d'une exploitation ou à son transfert sur un autre site)

Un inventaire exhaustif, répondant aux critères ci-dessus, devra être réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi ou des documents d'urbanisme locaux (cf. article L. 151-11 du code de l'urbanisme).

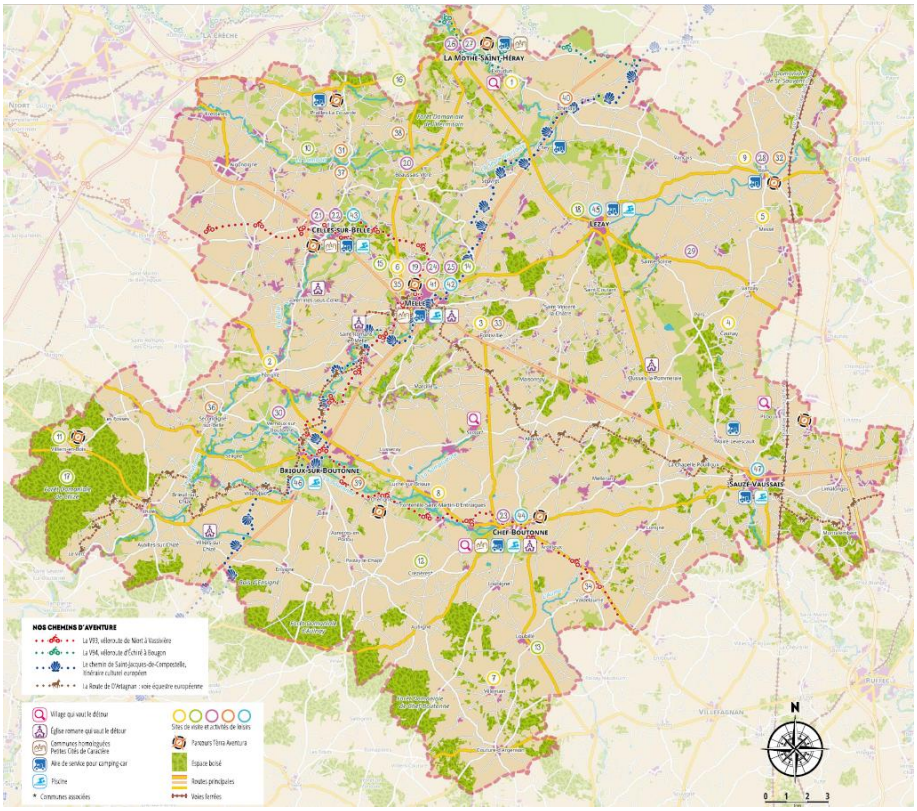
### 1.2.10 Un territoire à image rurale revendiquée, qui développe son potentiel touristique

Forte de ses atouts architecturaux et paysagers et du dynamisme agricole et associatif, le territoire a su valoriser son potentiel touristique autour de la nature, du terroir et du patrimoine.

Traversé par des itinéraires cyclistes, équestres et pédestres d'importance nationale : itinéraires V93 et V94 en vélo (V93 : itinéraire, à terme de Royère-la-Vassière à Saint-Nazaire / V94 : itinéraire à terme de Bourges à La Rochelle), chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Route de D'Artagnan à cheval, les communes et la communauté de communes ont développé des itinéraires locaux qui permettent aux touristes de s'attarder sur les qualités intrinsèques du Mellois en Poitou : les balades en Pays Mellois, l'itinéraire Yescapa pour les campings cars pour découvrir le patrimoine exceptionnel, les musées, les lieux insolites, les lieux «Nature» ou les sites animaliers (Cf. détail ci-après).



La communauté de communes a établi son plan stratégique tourisme pour développer son attractivité touristique, animé par l'Office du Tourisme du Pays Mellois, devenu un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dès octobre 2022.




*Extrait de la carte touristique 2022, source : OT du Pays Mellois*



Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les sites patrimoniaux touristiques sont les lieux emblématiques et représentatifs de l'Histoire du Mellois en Poitou : les châteaux (Château de Javarzay), les églises et l'art Roman, les églises et temples protestants, ou les centres des villages préservés comme le témoignent les labels « Petite Cité de Caractère » des communes de La Mothe-Saint-Héray, Celles sur Belle, Chef Boutonne et Melle. Au gré des circuits de découvertes ou de l'une de 9 chasses aux trésors Terra Aventura répartis sur le territoire, ces éléments de patrimoine sont mis en valeur, ainsi que le patrimoine vernaculaire : les constructions anciennes, les murs en pierre sèche, le patrimoine lié à l'eau, très présent sur le Mellois en Poitou (lavoirs, moulins, sources, ...).

Plusieurs sites sont ouverts à la visite ou proposent des activités :

- des musées : musée de motos Monet & Goyon, musée de Rauranum, musée du Poitou Protestant, musée des motos anciennes,
- des centres équestres : Etrier du Pays Mellois, Les Ecuries du Breuil, Centre équestre Le Loup Garou, les Ecuries de la Berlière,
- les Mines d'Argent des Rois Francs,
- des activités de loisirs : Virounerie en Poitou, pêche, aéroclub, canoë le long de la Boutonne,
- des lieux de valorisation du terroir : la Maison des Fromages de Chèvre, les producteurs caprins ouverts à la visite ou en vente directe (9 producteurs identifiés sur la carte touristique),
- des bases de loisir : Base de loisir du Loup Garou, Base de Loisir du Lambon,
- des sites animaliers : le parc animalier Zoodyssée de Chizé est le site le plus fréquenté du territoire, ou les fermes pédagogiques.

**ZOOM SUR... Le Schéma National des véloroutes en 2023**

Le but du Schéma national des véloroutes est de constituer un réseau de grands itinéraires cyclables nationaux afin de développer et promouvoir la mobilité quotidienne et la pratique touristique du vélo. Ces itinéraires nationaux doivent répondre à un cahier des charges publié en mai 2001.
Les territoires poursuivent l'objectif d'achever la réalisation des itinéraires du Schéma national des véloroutes à l'horizon 2030.
Au 1er janvier 2023, le schéma national des véloroutes est réalisé à 79,5%.
Les collectivités maîtres d'ouvrage sont les principaux acteurs de la réalisation du Schéma national des véloroutes avec le soutien de cofinancements d'autres collectivités, de l'Etat, de l'Europe ou d'autres partenaires financiers.




*Extrait de la carte du réseau national des véloroutes – version 2023, source : velo-territoires.org*

Ce schéma met en évidence le projet de poursuite de la V41 sur le Mellois en Poitou entre la V93 à Melle et la V94 à Saint-Sauvant.

Pour favoriser l'accueil des touristes, l'offre d'hébergement est diversifiée :

| | |
|---|---|
| *Hébergement de plein air / camping* | • Camping le Moulin à Chef-Boutonne<br>• Camping municipal de Brioux-sur-Boutonne<br>• Domaine du Lambon – Olydéa à Prailles-la-Couarde<br>• Camping municipal du Fouilloux à La Mothe-Saint-Héray<br>• Camping municipal Le Vert<br>• Domaine touristique du Puy d'Anché à Sauzé-entre-Bois<br>• Camping de la Fontaine de Villiers à Melle<br>• Camping municipal Le Parc à Lezay<br>• Camping rural La Grosse Talle à Sepvret<br>• Natura Serena Caravaning à Messé<br>• Camping La Grange au Maire à La Chapelle Pouilloux |
| *Hébergements collectifs – gîtes d'étape ou de groupe* | • Gîte de groupe « L'Ecole » à Caunay (42 couchages)<br>• Gîte d'étape « La Maisonnette » à Melle (8 couchages)<br>• Gîte de groupe « Le Loup Garou » à Lezay (110 couchages) |

| | |
|---|---|
| | • Maison Familiale Rurale à Vitré (53 couchages)<br>• « Maison Peleboise » à La Couarde (39 couchages)<br>• Gîte « Le Prioulet » à Villiers-en-Bois (59 couchages)<br>• Gîte « Etrier du Pays Mellois » à Melle (20 couchages)<br>• Gîte « Maison Auguereau à Lezay (34 couchages)<br>• Hébergement de groupe de l'Abbaye royale de Celles-sur-Belle (31 couchages)<br>• « Halte Jacquaire » de Chenay (2 couchages)<br>• Gîte « Le Logis de l'Hostellerie de l'Abbaye » à Celles-sur-Cher (26 couchages) |
| *Maillage d'hébergeurs privés (gîtes, meublés touristiques et chambres d'hôtes)* | • 20 chambres d'hôtes<br>• 87 meublés de tourisme |
| *Hôtels* | • Les Trois Pigeons à Chenay (9 chambres)<br>• Hostellerie de l'Abbaye à Celles-sur-Belle (20 chambres)<br>• Les Glycines à Melle (7 chambres)<br>• Relais Motel de Maisonnay à Maisonnay (9 chambres) |
| *Aires des camping-car* | • Aire de camping-car Etant de Mazelles à Messé<br>• Aire de camping-car de Chef-Boutonne<br>• Aire de camping-car – Parc Hubert à Lezay<br>• Aire de camping-car de Mairé-L'Evescault<br>• Aire de camping-car de Sauzé-entre-Bois<br>• Aire de camping-car de Rom<br>• Aire de camping-car de La Fontaine-Villiers<br>• Aire de camping-car de Chey<br>• Aire de camping-car de Celles-sur-Belle<br>• Aire de camping-car de Ferme du Puy d'Anché<br>• Aire de camping-car de La Mothe-Saint-Héray |
| *Villages vacances* | • Village vacances « Les Chalets de la Héronnière » à Chef-Boutonne (15 chalets – site de 21 ha)<br>• Village vacances « Le Domaine du Puy d'Anché » à Sauzé-entre-Bois (15 chalets – site de 11 ha) |

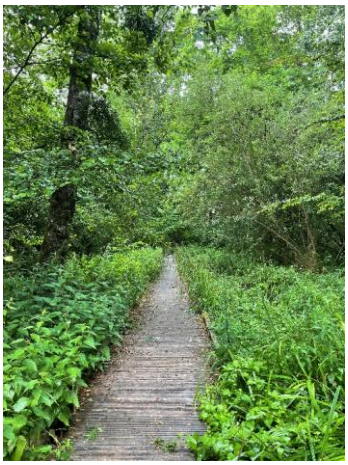
Ainsi le territoire compte 14 000 lits, dont 73% non marchands (3800 lits marchands) qui ont vendu 116 000 nuitées sur le territoire en 2020 (dont 72% au sein de l'hébergement non marchand). Selon l'étude BVA-Département Deux-Sèvres 2019, 2020, le chiffre d'affaires annuel 2019 était de 25-30 millions d'euros, soit environ 11 à 12% de chiffre d'affaires annuel du Département.

Les séjours touristiques sont plutôt courts (4,3 nuits en moyenne), et le territoire répond principalement à la demande de famille qui recherchent des activités nature à la compagne. Les dépenses moyennes sont relativement faibles (220€/séjour), notamment au regard de la dépense moyenne régionale qui est de 418€/séjour.

Selon l'étude réalisée par la Banque de France en janvier 2022, l'activité hébergement et restauration est le secteur d'activité qui a le plus souffert de la crise du Covid : avec des taux d'endettement bancaire records en 2021 et des capacités de remboursements atteignant plus de 30 ans en 2021. Dans sa stratégie touristique, la collectivité priorise son aide vers l'amélioration de l'offre existante en restauration et hôtellerie.



*Carrière des Cinq Coux, Aigondigné*



*Circuit nature, Melle*



*Maison des Fromages de chèvre, Celles-sur-Belle*



*Circuit de la V94, La Mothe-Saint-Héray*



*Chambre d'hôte, Chizé*



*Circuit de Saint-Jacques de Compostelle, Melle*




*Camping du Parc, Lezay*



*Parc animalier Zoodyssée à Villiers-en-Bois, source : OT du Pays Mellois*

Enfin, de nombreuses festivités, de nombreux festivals et de nombreuses foires ont lieu sur le territoire et attirent des visiteurs : festival au Village de Brioux-sur-Boutonne, festival des Givrés à Melle, Festival Melleran part en live à Melleran, Foire aux veaux à Lezay, Festival du Vent. L'activité culturelle artistique et musicale riche est également à l'origine de la venue de nombreuses personnes (Cf. partie « Une répartition homogène de la densité en équipements et services »).

La communauté de communes Mellois en Poitou a ainsi défini une stratégie touristique, dont la synthèse et sa déclinaison possible dans le PLUi-H est la suivante :

| Enjeux | Objectifs | Actions | Déclinaisons possibles dans le PLUi-H |
|---|---|---|---|
| **OFFRE TOURISTIQUE REPENSEE ET REMUNERATRICE** | • Donner une image moderne et positive d'une destination « tourisme rural »<br>• Repositionner une offre répondant aux attentes des touristes et des habitants prescripteurs | • Stratégie sur l'offre des sites de visites/loisirs<br>• Offre de tourisme en itinérance douce<br>• Notion de tourisme durable en transversalité<br>• Travail spécifique sur l'offre en hébergement | • Adapter le zonage et le règlement pour les projets éventuels des sites de visites/loisirs<br>• Permettre une évolution de l'offre en hébergement<br>• Identifier, si nécessaire, les liaisons douces – itinéraires complémentaires à créer |
| **SPECIFICITE / IDENTITE** | • L'identité du territoire : une ruralité affirmée, un réseau associatif moteur<br>• Des habitants qui revendiquent/affirment une identité<br>• Une identité qui reflète les valeurs et les forces de Mellois en Poitou | • Construire l'identité touristique de Mellois en Poitou<br>• Une stratégie touristique qui intègre les habitants<br>• Une stratégie touristique qui produit de l'innovation | • Préserver les lieux identitaires de Mellois en Poitou par un zonage et un règlement adapté |
| **DESTINATION ORGANISEE / EXPERIENCES UTILISATEURS** | • Construire la destination touristique Mellois en Poitou<br>• Faciliter le parcours utilisateur<br>• Déterminer le positionnement pour attirer des touristes, investisseurs | • Schéma d'accueil touristique<br>• Signalétique touristique<br>• Mobilisation des habitants comme ambassadeurs<br>• Mise en réseau des acteurs | / |
| **ECONOMIE TOURISTIQUE ECONOMIE LOCALE** | • Intégrer le tourisme dans la stratégie globale du territoire<br>• Créer un accompagnement du secteur de la restauration<br>• Appuyer la stratégie touristique | • Dispositif d'accompagnement du secteur de la restauration<br>• Mobilisation des habitants comme acteurs de | / |

| | | |
|---|---|---|
| sur le tissu associatif et les festivals<br>• Accueillir les touristes dans les commerces et services de proximité – schéma d'accueil touristique | développement touristique<br>• Rapprochement des professionnels pour faciliter l'accès aux emplois<br>• Intégration du réseau d'information touristique au schéma d'accueil | |

*Extrait de la Stratégie touristique : Enjeux, Objectifs et Actions, source : communauté de communes Mellois en Poitou / et déclinaisons possibles des actions dans le PLUi-H.*

# Synthèse :

**ATOUTS**

- Une grande richesse patrimoniale (Petites Cités de caractère, monuments historiques, patrimoine vernaculaire...)
- Une grande variété de paysages ruraux (nombreuses vallées, bocage, ...)
- Des cheminements d'envergure nationale complétés par un maillage local balisé et entretenu
- Un terroir porteur d'identité et de spécialités locales, mis en valeur dans des lieux pédagogiques et lieux de vente
- Un maillage et une grande variété de l'offre en hébergement et une offre relative en restauration
- De nombreuses animations et activités culturelles, de nombreux sites culturels et lieux de loisirs

**FAIBLESSES**

- Une majorité de séjours de courte durée
- Une mise en réseau des sites touristiques à poursuivre

**Développement de l'activité touristique :**

**Poursuite de préservation et de valorisation du patrimoine et de ses abords**

**Préservation des spécificités paysagères locales : vallées, bocage, ...)**

**Mise en valeur du potentiel touristique lié au terroir,**

**Maintien d'une offre en hébergement et en restauration de qualité et diversifiée**

**Déploiement et mise en valeur du maillage de circuits de randonnée cyclables, équestres et pédestres**

**ZOOM SUR… Ce que prescrit le SCoT (extrait du DOO) :**

**Favoriser la transition agricole tout en garantissant la protection du patrimoine agricole :**

**P137** : Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux ou du PLUi, les collectivités s'associent afin de mettre en réseau les différents itinéraires piétons et cyclables parcourant le territoire et favoriser les circuits en boucle ou itinérants, les circuits pédestres ou équestres, dont les parcours permettent de connecter entre eux les nombreux espaces d'intérêt paysager, patrimonial et touristique. La réflexion doit aussi porter sur les liaisons entre bourgs, qui peuvent présenter un intérêt touristique, mais aussi répondre à des attentes concernant les déplacements quotidiens. La complémentarité entre ces itinéraires touristiques et des hébergements adaptés doit être recherchée (campings avec abri vélo, enclos pour les chevaux…, hébergement de groupe, points multiservices pour les camping-cars, hôtellerie de caractère à privilégier autour des circuits patrimoniaux…)

**P138** : Afin de soutenir le développement des capacités d'accueil et d'hébergement à vocation touristique, les documents d'urbanisme permettent, sous réserve de ne pas porter atteinte aux sites à enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux et sous réserve que les projets intègrent les enjeux de modération de la consommation d'espace et de la lutte contre l'artificialisation des sols :

- la création d'hébergements ruraux (chambres d'hôtes, camping à la ferme, etc..) sans compromettre la pérennité des activités agricoles principales (cultures et/ou élevages),
- la création d'hébergements insolites (cabanes dans les arbres, yourtes…),
- la création, la modernisation et/ou la montée en gamme de constructions dédiées à l'hôtellerie- restauration
- la création d'hébergements de groupe

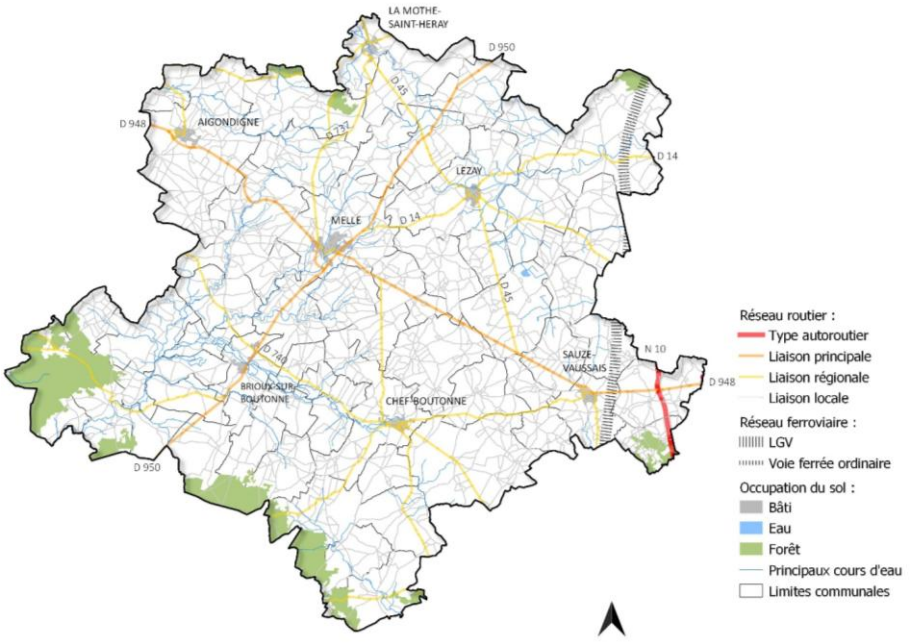
Il appartiendra aux documents d'urbanisme de préciser les conditions d'implantation et d'intégration paysagère de ces projets.

## 1.3 Une mobilité du quotidien largement dominée par l'utilisation de la voiture individuelle

### 1.3.1 Une forte dépendance à la voiture individuelle

Le milieu rural, avec ses distances importantes et la difficulté d'organiser un service de transport collectif efficient, est un milieu propice à l'usage de la voiture individuelle.

En dehors des trois axes structurants que sont la RN10, la RD 948 et la RD 950, le maillage routier est complété par un réseau départemental régional et un maillage routier local composé de voies communales.




*Carte de la desserte locale de Mellois en Poitou, d'après les données IGN.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

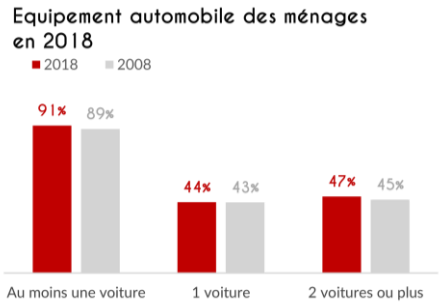
Le maillage de routes départementales locales irrigue en étoiles les principales polarités de Mellois en Poitou, facilitant l'organisation et les déplacements au sein des bassins de vie. Les fréquentations les plus importantes sont enregistrées sur les axes suivants :

| RD | NIVEAUX | SECTIONS | TOUS VEHICULES | POIDS-LOURDS |
|---|---|---|---|---|
| **737** | 2 | Au nord de la Mothe-Saint-Héray | 3556 | 323 |
| **737** | 2 | Beaussais-La Mothe | 1071 | 97 |
| **737** | 2 | Melle-Beaussais | 2766 | 496 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **737** | 2 | Chail – Chef-Boutonne | 2285 | 259 |
| **737** | 3 | Chef-Boutonne – limite Charente | 958 | 82 |
| **740** | 2 | Prahecq – Brioux | 2740 | 216 |
| **740** | 2 | Brioux – Chef-Boutonne | 1770 | 157 |
| **740** | 3 | Chef-Boutonne – limite Charente | 1058 | 49 |
| **45** | 3 | La Mothe – Chey | 1950 | 326 |
| **45** | 3 | Chey – Lezay | 1235 | 74 |
| **45** | 3 | Lezay – RD 948 | 1459 | 237 |
| **14** | 3 | Melle – Lezay | 2234 | 100 |
| **14** | 3 | Lezay – Rom | 1098 | 58 |
| **14** | 3 | Rom – limite Vienne | 931 | 37 |

*Tableau des comptages routiers sur les axes secondaires départementaux, d'après la carte des comptages routiers, Agence technique Territoriale Mellois & Haut-Val-de-Sèvre, janvier 2023*

Pour leurs besoins en déplacements, les ménages de Mellois en Poitou sont majoritairement équipés de voitures individuelles : 91% des ménages disposent d'aux moins 1 voiture et 47% de 2 voitures ou plus.




*Equipement automobile des ménages, d'après les données INSEE 2018.*

### 1.3.2 Des actifs qui se déplacent pour aller travailler

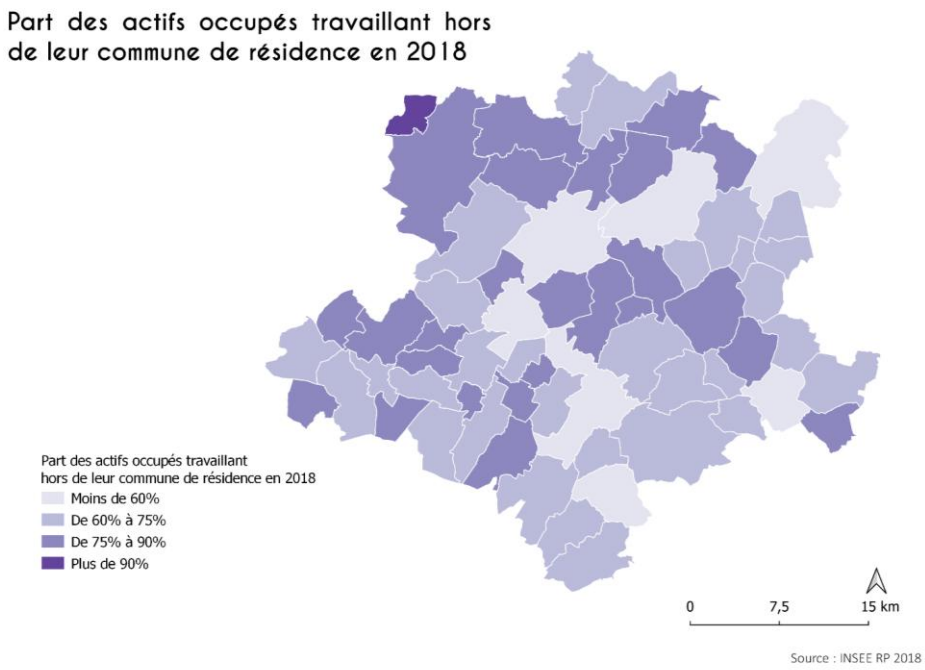
En 2019, sur 18629 actifs, 71,6% travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence selon l'INSEE et 85,3% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture, camion ou fourgonnette.

A l'échelle des différents bassins de vie :

- 80 % des actifs occupés du bassin Lambon-Belle-Béronne ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Cette part importante met en évidence la polarisation des déplacements vers les bassins d'emplois les plus importants : Niort et Melle.
- Le bassin Aume-Boutonne-Guidier est le bassin dans lequel les actifs travaillent le plus dans leur commune de résidence. 69% des actifs travaillent dans une autre commune.

| | Mellois en Poitou | Lambon-Belle-Béronne | Boutonne et forêt | Aume-Boutonne-Guidier | Péruse-Bouleure | Sèvre-Dive |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre d'actifs en 2018** | 20 675 | 9 241 | 2 548 | 2 259 | 3 389 | 3 235 |
| **Part des actifs travaillant hors de leur commune de résidence** | 72% | 80% | 75% | 69% | 73% | 72% |
| **Nombre d'emplois par actifs** | 0,6 | 0,4 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,4 |

*Répartition par bassin de vie du lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, d'après le données INSEE 2018.*



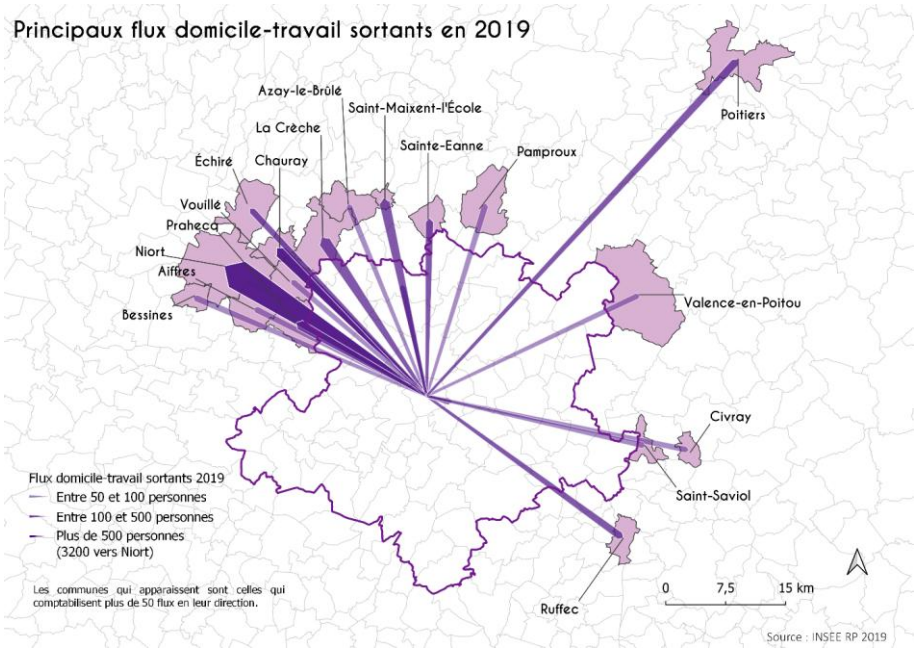

*Répartition des actifs travaillant hors de leur commune de résidence, d'après les données INSEE 2018.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les communes qui ont la plus forte proportion d'actifs occupés qui travaillent hors de leur commune de résidence sont Fressines (95%), Luché-sur-Brioux (89,8%) et Les Fosses (88,3%). A l'inverse, les communes qui ont la plus faible proportion d'actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence sont Melle, Chef-Boutonne et Loubillé avec respectivement 47,7%, 52,7% et 52,8% d'actifs occupés qui travaillent dans une autre commune.

A titre de comparaison, 63,4% des actifs occupés du département des Deux-Sèvres travaillent hors de leur commune de résidence.

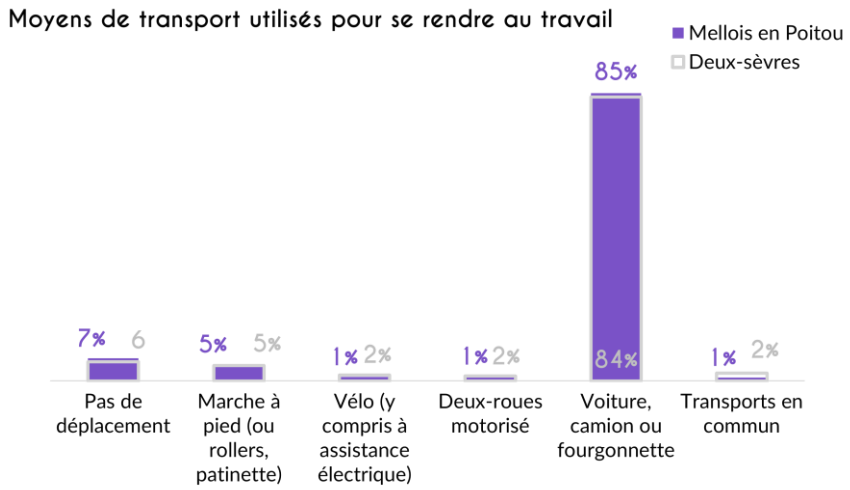
La plus grande partie des flux domicile-travail sortants se dirige vers Niort Agglo. En 2019, l'ensemble des flux domicile-travail sortants du Mellois en Poitou est de 18 541 trajets, Niort Agglo capte 4 417 d'entre eux (dont 3 208 pour la seule commune de Niort). Les principaux flux du territoire (supérieurs à 50) se font dans des communes proches de la Communauté de communes, la plus éloignée étant Poitiers avec 196 flux.




*Principaux flux sortants domicile-travail, d'après les données INSEE 2019.*

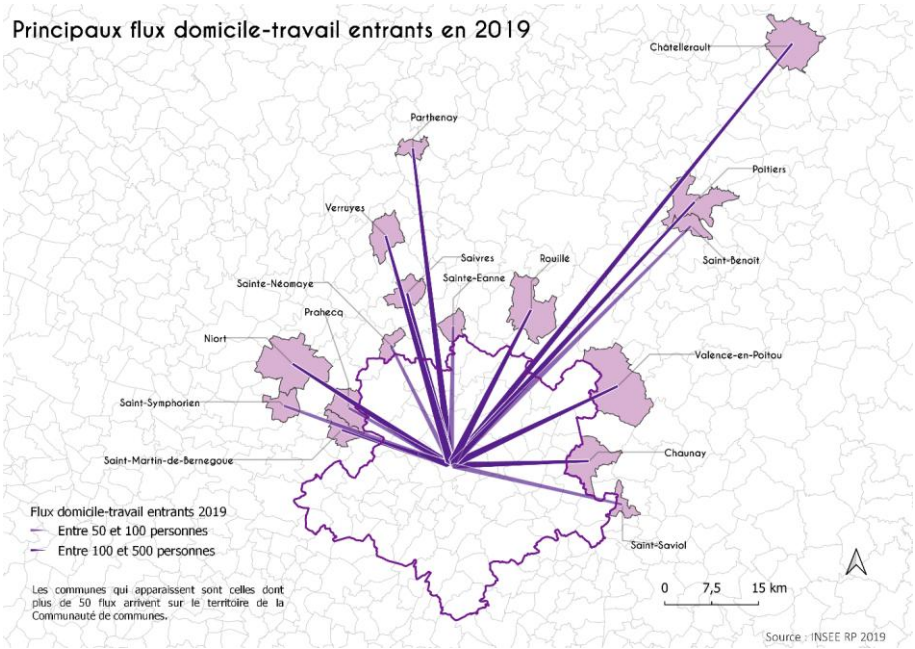
Dans 85% des cas, ces déplacements pendulaires se font en voiture. 6% des actifs du territoire sont adeptes des modes doux (marche ou vélo). Enfin, 1% utilise les transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes qu'à l'échelle départementale.

La distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail pour les actifs qui travaillent est de 21,6km en 2021 pour le Mellois en Poitou (source : Observatoire des territoires, d'après les données INSEE 2018, et modélisation Métric 2021) contre 18,8 km à l'échelle du département.




*Moyens de transports utilisés pour de rendre sur son lieu de travail, d'après les données INSEE 2018.*

Le territoire accueille chaque jour 4246 actifs venant travailler depuis l'extérieur.




*Principaux flux entrants domicile-travail, d'après les données INSEE 2019.*

### 1.3.3 Une offre limitée vers d'autres options de mobilité

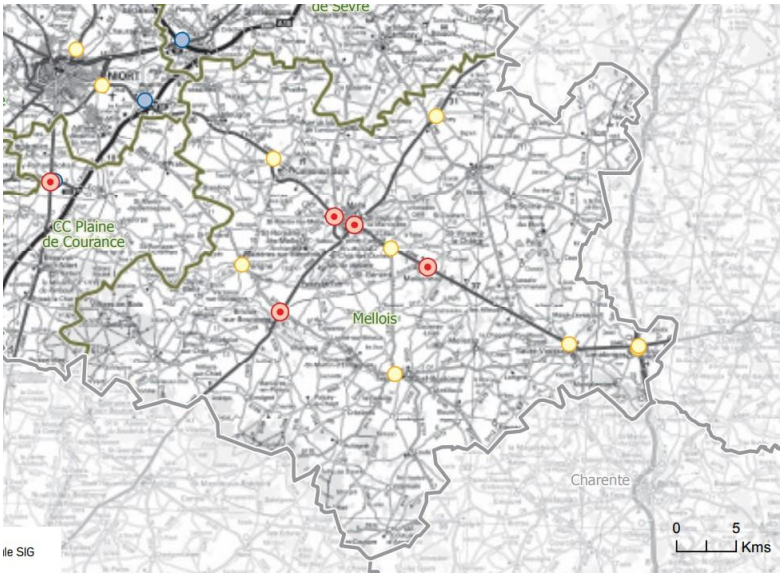
En complément des offres en transport en commun qui ne permettent pas de répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire (Cf. Carnet 1), des offres alternatives se structurent. Malgré tout, ces dernières sont limitées au regard des distances à parcourir sur un territoire rural pour les trajets domicile-travail (21,6km en moyenne), les trajets vers les commerces, équipements et services. Les habitants restent donc fortement dépendants de la voiture.

#### 2. Le covoiturage

Le covoiturage est une pratique relativement ancienne sur le territoire de l'ancienne région Poitou-Charentes puisque dès 2008, la région avait mis en place une plateforme de mise en relations entre automobilistes et passagers souhaitant faire du covoiturage.

Dès 2013, Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a quant à lui élaboré un Schéma Départemental des aires de covoiturage, identifiant les aires de covoiturage à aménager en maîtrise d'ouvrage départementale et les aires de covoiturage soumises à appel à projets. Après mise en œuvre du schéma, le territoire dispose de 12 aires de covoiturage répertoriées sur la carte interactive du département :

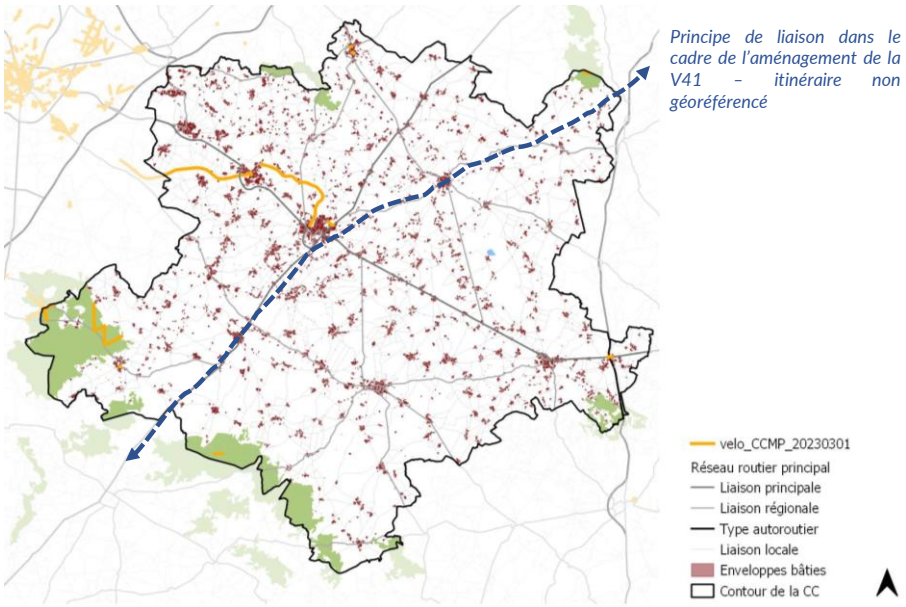
- 2 aires à Melle (RD 948 et intersection entre RD 948 et RD 950),
- 1 aire à Celles-sur-Belle (RD 948),
- 1 aire à Fontivillé entre la RD 948 et la RD 737,
- 1 aire à Maisonnay (RD 948),
- 1 aire à Sauzé-entre-Bois (RD 948),
- 2 aires à Limalonges (RD 948 et RN 10),
- 1 aire à Chey (intersection entre la RD 950 et la RD 45)
- 1 aire à Brioux-sur-Boutonne (RD 950),
- 1 aire Périgné (RD 740) et
- 1 aire à Chef-Boutonne.




*Extrait du schéma départemental des aires de covoiturage des Deux-Sèvres, 2013.*

### 1.3.3.1 Un réseau cyclable touristique présent, mais un nombre limité de voies destinées aux vélos pour les déplacements quotidiens.

Peu d'aménagements cyclables sont répertoriés sur la base nationale des aménagements cyclables (Cf. carte ci-après), et ces derniers ne forment pas un maillage suffisant pour rejoindre les communes vers les polarités. Les aménagements prévus dans le cadre du schéma véloroutes national faciliteront les déplacements vélo selon un axe sud-ouest / nord-est.




*Carte des aménagements cyclables de Mellois en Poitou avec indication du tracé de principe de la future liaison V41, d'après les données de la base nationale des aménagement cyclables.*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La définition d'un maillage sécurisé à l'échelle de chaque bassin de vie vers les polarités, s'appuyant sur le circuit véloroutes existant ou à venir, favoriserait la pratique du vélo pour certains déplacements quotidiens.

### 1.3.3.2 Des initiatives locales vers un transport solidaire

L'association Toits Etc. propose un service de location de mobylettes et scooters à destination des habitants du territoire en recherche d'emploi et bénéficiaires du RSA, afin de les accompagner dans leurs démarches professionnelles.

Plusieurs services de transport solidaire se développent sur le territoire :

- Le secours catholique propose un réseau de transport solidaire en pays mellois pour des déplacements occasionnels : rendez-vous médicaux, rendez-vous administratifs,

entretiens, courses, visites à un proche ou à un malade... En 2022, 566 trajets ont été effectués par le transport solidaire, représentant 30 000km parcourus, grâce à 17 chauffeurs bénévoles.

- L'association CIF-SP Solidaires entre les âges, qui organise un service de transport solidaire dans la Vienne, pourrait conventionner avec la communauté de communes pour développer ce service. La commune d'Aigondigné a déjà conventionné avec eux. Une solution de transport solidaire pourrait être mise en place pour la liaison Melle – Poitiers.
- Un service de transport solidaire existe sur la commune de Prailles-la-Couarde : Soli'Car.

### 1.3.4 L'inventaire des capacités de stationnement et des bornes de recharge des véhicules électriques

Tel que le précise l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme, un inventaire des aires de stationnement a été réalisé sur l'ensemble des communes du territoire.

Cet inventaire a été constitué sur la base des déclarations fournies par la CCMP et par photo aérienne. Le tableau ci-dessous s'attache donc à présenter une synthèse de ce travail sur l'ensemble de ces communes.

| *Commune* | *Places standards* | *Places PMR* | *Borne électrique* | *Stationnement vélo* |
|---|---|---|---|---|
| *Aigondigné* | > Parking de l'espace Moreau (places non matérialisées)<br>> 260 places matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Alloinay* | > 101 places matérialisées<br>> 9 parkings avec places non matérialisées | 7 | 0 | 0 |
| *Asnières-en-Poitou* | > Parking mairie 10 places<br>> Parking salle des fêtes 50 places | 0 | 0 | 0 |
| *Aubigné* | > 8 places matérialisées<br>> 4 parkings avec places non matérialisées | 3 | 2 | 0 |
| *Beaussais-Vitré* | > 45 places matérialisées<br>> 6 parkings avec places non matérialisées | 5 | 0 | 1 |
| *Brieuil-sur-Chizé* | > 5 places | 1 | 0 | 0 |
| *Brioux-sur-Boutonne* | > 180 places matérialisées<br>> 4 parkings avec places non matérialisées | 12 | 0 | Une dizaine d'arceaux ou autres dispositifs |
| *Sauzé-entre-Bois (Caunay)* | > 2 parkings avec places non matérialisées | 2 | 0 | 4 |
| *Celles-sur-Belle* | > 239 places matérialisées<br>> 18 parkings avec 759 places non matérialisées | 26 | 2 | 33 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Chef-Boutonne* | > 100 places matérialisées (pl Cail)<br>> 20 places matérialisées (pl Petit Maure)<br>> 55 places matérialisées (av Louis Proust + av de l'Hôtel de Ville)<br>> 25 places matérialisées (autour de l'Hôtel de Ville)<br>> 15 places matérialisées (parvis de l'église de Javarzay)<br>> 8 places matérialisées (Pl Henriette Trébuchet)<br>> 1 parking avec places non matérialisées (Pl Pré)<br>> 1 parking avec places non matérialisées (Rue P Blanchard, Aire de camping-cars)<br>> 1 parking avec places non matérialisées (Pl Mérovée)<br>> 1 parking avec places non matérialisées (Parking du château de Javarzay)<br><br>soit 223 places matérialisées | 11 | 2 | 0 |
| *Chenay* | > 3 parkings avec places non matérialisées | 2 | 0 | 0 |
| *Chérigné* | >3 parkings avec places non matérialisées | 1 | 0 | 0 |
| *Chey* | > 135 places matérialisées | 3 | 0 | 0 |
| *Chizé* | > 119 places non matérialisées | 1 | 0 | 0 |
| *Clussais-la-Pommeraie* | > 150 places matérialisées | 0 | 2 | 0 |
| *Couture-d'Argenson* | > 105 places matérialisées | 7 | 0 | 0 |
| *Ensigné* | > 10 places matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Exoudun* | > 8 parkings avec places non matérialisées | 4 | 0 | 2 racks |
| *Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues* | > 1 parking avec 70 places matérialisées<br>> 2 parkings avec places non matérialisées | 3 | 0 | 2 racks |
| *Fontivillié* | > 35 parkings avec places matérialisées | 8 | 0 | 0 |
| *Fressines* | > 285 places matérialisées | 11 | 2 bornes électriques en cours d'installation | 4 stationnements vélos |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Juillé* | > Place en face de la mairie (places non matérialisées) | 0 | 0 | 0 |
| *La Chapelle-Pouilloux* | > 3 parkings avec places non matérialisées | 3 | 0 | 0 |
| *La Mothe-Saint-Héray* | > 445 places matérialisées | 6 | 2 | 5 |
| *Le Vert* | > 25 places non matérialisées | 2 | 0 | 0 |
| *Les Fosses* | > 49 places matérialisées | | | |
| *Lezay* | > 410 places matérialisées | 0 | 1 | 0 |
| *Limalonges* | > 3 places matérialisées<br>> 9 parkings avec places non matérialisées | 0 | 2 | 0 |
| *Lorigné* | > 1 parking de 30 places à la Mairie / cimetière | 1 | 0 | 0 |
| *Loubigné* | 2 parking de 8 places matérialisées | 2 | 0 | 0 |
| *Loubillé* | 25 places matérialisées<br>3 parkings avec places matérialisées<br>2 parkings avec places non matérialisées | 3 | 0 | 1 |
| *Luché-sur-Brioux* | > 1 parking avec places non matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Lusseray* | > 2 parkings avec places non matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Mairé-Levescault* | > 53 places matérialisées | 3 | 0 | 10 |
| *Maisonnay* | > 3 parkings avec places non matérialisées<br>> 3 places matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Marcillé* | > parking tonnelle places non matérialisées<br>> parking salle St Génard places non matérialisées<br>> parking cimetière SG places non matérialisées<br>> parking salle Pouf places non matérialisées<br>> parking cimetière Pouf places non matérialisées<br>> parking ecole Pouffonds places non matérialisées | 5 | 0 | 0 |
| *Melle* | > 1 675 places matérialisées | 0 | Environ une dizaine | 0 |
| *Melleran* | > 6 parkings avec places non matérialisées 200 places : mairie 10, écoles 20, stade 72, | 3 | 0 | 2 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | cimetière 28, place rose 55, place foyer 15 | | | |
| *Messé* | 3 parkings matérialisés + 3 parkings non matérialisés | 5 | 0 | 0 |
| *Sauzé-entre-Bois (Montalembert)* | > 11 places matérialisées<br>> 1 parking avec places non matérialisées | 1 | 0 | 0 |
| *Paizay-le-Chapt* | > 2 parkings avec places non matérialisées | 1 | 0 | 1 rack |
| *Périgné* | > 47 places matérialisées | 6 | 0 | > 3 racks |
| *Sauzé-entre-Bois (Pers)* | > 45 places matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Sauzé-entre-Bois (Pliboux)* | > 3 parkings avec places non matérialisées | 3 | 0 | 0 |
| *Prailles-la-Couarde* | > 100 places matérialisées | 3 | 0 | 4 racks |
| *Rom* | > 60 places matérialisées | 2 | 2 | 3 Arceaux (6 places minimum) |
| *Saint-Coutant* | > 115 places matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Sainte-Soline* | > 3 parkings avec places non matérialisées ~85 au total | 2 | 1 | 1 rack |
| *Saint-Romans-lès-Melle* | > 92 places matérialisées (stade, places,église…) | 11 | 1 | 0 |
| *Saint-Vincent-la-Châtre* | > 8 places matérialisées<br>> 3 parkings avec places non matérialisées | 0 | 0 | 0 |
| *Sauzé-entre-Bois (Sauzé-Vaussais)* | > 90 places matérialisées (Pl des Halles)<br>> 30 places matérialisées (Pl de la mairie)<br>> 20 Grand Rue / Rue du Baron<br>> 70 places matérialisées (Pl du grand puits)<br>> 6 places matérialisées (parking médiathèque)<br>> 2 parkings avec places non matérialisées (Pl de la Chaume + cimetière)<br>> 19 places matérialisées (Champ de foire des moutons)<br>> 10 places matérialisées (Square de la marguerite)<br>soit 245 places matérialisées | 8 | 2 (1 pl Mairie + 1 sq Marguerite) | > 3 arceaux Espaces Salcido<br>> 3 arceaux Grand Rue<br>> 3 arceaux place de la mairie |
| *Secondigné-sur-Belle* | > 30 places matérialisées | 3 | 0 | 0 |
| *Séligné* | > 15 places matérialisées | 0 | 0 | 0 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Sepvret* | > 4 parkings avec places non matérialisées<br>> 2 parkings avec 13 places matérialisées | 3 | 0 | 3 racks |
| *Valdelaume* | > Une centaine de places non matérialisées réparties sur 10 parkings<br>> Une aire de repos et pique-nique | 1 | 1 | 1 |
| *Vançais* | > 9 places matérialisées<br>> 2 parkings avec places non matérialisées | 1 | 0 | 1 rack |
| *Vanzay* | > 2 parkings avec places matérialisées | 3 | 0 | 4 |
| *Vernoux-sur-Boutonne* | parking de la salle des fêtes (places non matérialisées) | 1 | 0 | 0 |
| *Villefollet* | 1 parking avec places non matérialisés (40) + 1 avec 2 places matérialisées | 2 | 0 | 1 rack |
| *Villemain* | 0 | 0 | 0 | 0 |
| *Villiers-en-Bois* | > 41 places matérialisées | 3 | 1 borne (2 prises) parking de Zoodyssée | 0 |
| *Villiers-sur-Chizé* | 3 places | 1 | 0 | 0 |



# Synthèse :

**ATOUTS**

- Un territoire desservi par des axes structurant et un maillage routier local complémentaire.
- Une offre en transports solidaires en cours de développement.
- Des projets de déploiements de réseau de véloroutes qui pourraient être une opportunité pour le développement d'un maillage de réseau cyclable par bassin de vie, en complémentarité avec les 1000 km de chemins et petites routes répartis sur Mellois en Poitou.

**FAIBLESSES**

- Des déplacements largement dominés par la voiture individuelle, tant pour les déplacements domicile travail que les déplacements quotidiens.
- Une offre en transport en commun insuffisante pour répondre aux besoins quotidiens
- Des distances entre les polarités qui ne facilitent pas les mobilités douces au quotidien

**Développement de l'offre en mobilité :**

**Appui sur les liaisons existantes, y compris touristiques, pour le déploiement de liaisons douces des communes périphériques vers les polarités**

**Poursuite des aménagements dans les bourgs pour favoriser la sécurité des déplacements de proximité**

**Poursuite du développement des transports solidaires**

**Poursuite des actions en faveur du covoiturage**

**ZOOM SUR…Ce que le SCoT prescrit (extrait du DOO).**

**Limitation des consommations énergétiques dans le secteur des transports :**

**P85** : Lors de la création de nouvelles voies, des espaces de cohabitation de plusieurs modes de déplacements doivent être développés.

**P86** : Le PLUi-H devra identifier les liaisons modes doux, de préférences perméables, à renforcer ou à créer.

**P100** : Les communes du Mellois en Poitou qui bénéficient d'une desserte en transports en commun doivent aménager des espaces multimodaux (stationnements dédiés aux deux-roues).

**P101** : Les communes évaluent les besoins et aménagent les éventuelles espaces de stationnement dédiés au covoiturage.

**P104** : Le règlement du PLUi-H devra imposer un nombre minimal de places accessibles en vélo et deux- roues, notamment pour les équipements, les entreprises et les locaux susceptibles d'accueillir du public.

La prescription **P120** concerne les prescriptions paysagères et environnementales pour l'aménagement des zones d'activités et intègre l'aménagement de circulations douces.

La prescription **P137** qui concerne le développement des itinéraires piétons et cyclables à destination touristique indique la nécessité de les envisager au regard des besoins en déplacements quotidiens.

# 2 Un territoire en transition pour répondre aux enjeux du changement climatique

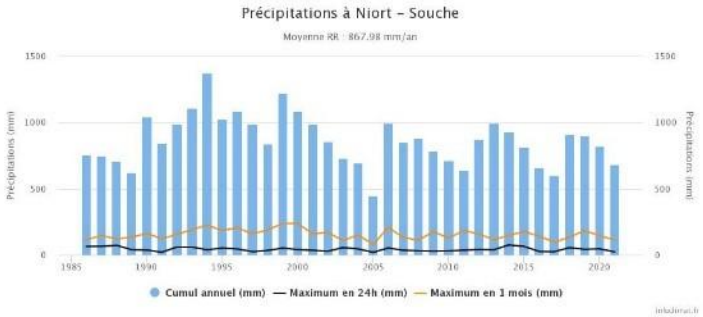
## 2.1 Un climat tempéré de type océanique

La communauté de communes Mellois en Poitou est dans une zone de climat tempéré à dominante océanique sous l'influence directe de l'Océan Atlantique (Météo France, 2009). Une différence existe entre l'est et l'ouest du territoire. La partie ouest du Mellois est sous un climat océanique franc. Ce climat se traduit par des températures douces et une pluviométrie relativement abondante en lien avec les perturbations venant de l'Atlantique.

L'est du territoire, du fait de sa proximité avec les contreforts du Massif Central qui viennent freiner les arrivées océaniques, se rapproche d'un climat océanique altéré. La séparation se fait progressivement à partir du Seuil du Poitou. Il s'agit d'une zone de transition entre le climat océanique, le climat de montagne et le climat semi-continental. Les écarts de température entre hiver et été augmentent avec l'éloignement de la mer. La pluviométrie est plus faible qu'en bord de mer, sauf aux abords des reliefs.

### 2.1.1 La pluviométrie

La précipitation moyenne annuelle est de 856mm sur la commune de Melle, et même pendant le mois le plus sec, la pluviométrie est abondante. D'après Köppen et Geiger, le climat y est classé Cfb (BECK et al., 2018) c'est-à-dire un climat tempéré chaud sans saison sèche. La station météorologique de référence, pour le territoire sur Infoclimat, est celle de Niort – Souché.




*Précipitations à la station Niort-Souché (Infoclimat)*

### 2.1.2 L'ensoleillement

L'ensoleillement est capital dans la production d'énergie solaire. D'après les données de la station météorologique de Niort-Souché, la durée d'insolation moyenne est d'environ 1934 heures annuelles. Le mois le plus ensoleillé est le mois de juillet avec plus de 250 heures de soleil contre seulement 70 heures pour janvier (Infoclimat, n.d.).

### 2.1.3 Les vents

Les vents dominants océaniques soufflent nord-est. Ces vents sont les plus forts enregistrés avec les vents d'ouest.

La majorité des vitesses de vents est comprise entre 2 et 4 m/s. Le maximum noté sur la station de Niort est de 40 m/s lors de la tempête Martin de 1999 (Météofrance, n.d.).

### 2.1.4 La température

Les températures moyennes peuvent osciller entre 4.8°C pour le mois de janvier et 20,5°C pour le mois de juillet.

Bien que tempérée, ce secteur est susceptible de souffrir de sécheresse lors de périodes estivales déficitaires en eau de pluie.

**ZOOM SUR...Une hausse des températures annuelles**

Un net réchauffement sur les cinquante dernières années, qui s'accélère dans les décennies à venir. Sur la période 1959-2009, la tendance observée par Météo France est une hausse des températures moyennes annuelles régionales de l'ordre de +0,2 °C /+0,3 °C par décennie. Dans la région, les années les plus chaudes ont été observées durant les vingt dernières années (2003, 2011, 2014, 2016, 2017) avec les cinq étés les plus chauds depuis 2000. A travers les différents scénarii, les projections climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent une poursuite du réchauffement annuel aux horizons 2050 et 2100, avec des étés toujours plus chauds. Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique internationale efficace), le réchauffement pourrait atteindre une moyenne de +4 °C à l'horizon 2071-2100, avec plus de +5 °C en été.

## 2.2 Les répercussions du changement climatique sur l'environnement

Le réchauffement climatique, avéré depuis quelques décennies déjà, devrait se poursuivre et selon le GIEC, s'aggraver avec un réchauffement global à l'échelle planétaire entre +2°C et +4°C à l'horizon 2100.

Les conclusions de différents travaux scientifiques menés par le GIEC font désormais consensus à l'échelle mondiale. Même s'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur, les changements du système climatique sont désormais inéluctables, quels que soient les efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effets de serre. Des études scientifiques présentent les incidences de ces changements, leurs effets et les risques potentiels pour tous les milieux et les secteurs : agriculture, santé, écosystèmes terrestres et océaniques, approvisionnement en eau...

Les effets du changement climatique sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituent, d'après le SRADDET, un enjeu majeur auquel la région Nouvelle Aquitaine est déjà confrontée.

Ces modifications du climat devraient entrainer une augmentation des événements climatiques extrêmes, entre épisodes pluvieux intenses et sécheresses prolongées. Pour un territoire agricole et rural comme Mellois en Poitou, une adaptation au réchauffement climatique se révèle être nécessaire. Les enjeux et les leviers d'actions liés à cette thématique seront développés au sein du Plan Climat Air Energie Territorial mené par la communauté de communes du Mellois en Poitou.

Au sein du PCAET, en 2020, la température moyenne à l'échelle du Mellois en Poitou a augmenté d'environ +1,5°C sur les 50 dernières années. L'augmentation des températures est encore plus marquée en été. Ce changement du climat se traduit par

- Plus de journées chaudes (15 à 25 jours supplémentaires) et des gelées moins fréquentes
- Des vagues de chaleur plus nombreuses et plus sévères. En particulier, 10 vagues de chaleur se sont produites sur les 10 dernières années,
- Des sècheresses des sols plus fréquentes et plus sévères, notamment au printemps et en été

A la fin du siècle, la température moyenne sur le territoire pourrait atteindre +2,0°C dans un scénario plutôt ambitieux et jusqu'à 4,0°C dans un scénario pessimiste. Ce dérèglement pourrait avoir comme conséquences :

- La multiplication des journées chaudes et des vagues de chaleurs,
- 17 à 26 jours de gels en moins chaque année
- La perturbation des régimes de précipitations annuels (plus de précipitations en hiver, moins en été),
- Un assèchement important des sols, en toute saison : l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situation sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Les changements climatiques, via une chaîne complet d'interactions entre le climat, l'environnement et les sociétés, posent un risque majeur pour la santé et le bien-être des populations, pour les milieux et la biodiversité, et pour les activités, notamment l'agriculture.

Le territoire du Mellois en Poitou est particulièrement vulnérable aux sécheresses et aux éléments pathogènes et envahisseurs. La ressource en eau et le secteur agricole sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique.

| Aléa climatique / Aléa induit | | Exposition du territoire à l'aléa | | Niveau de sensibilité du territoire à l'aléa | Vulnérabilité *Sensibilité x exposition* | | Secteurs exposés |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | *actuelle* | *future* | | *actuelle* | *future* | |
| | Canicules | Moyenne | ↗ | Faible | Moyenne | ↗ | Population / Santé / Agriculture / Biodiversité / Energie / Infrastructures |
| | Sécheresse des sols | Moyenne | ↗ | Forte | Forte | ↗ | Agriculture/ Biodiversité / Forêt / Logements et bâtiments (risque de RGA) |
| | Inondations | Moyenne | ↗ | Moyenne | Moyenne | ↗ | Population / Qualité des eaux / Biodiversité / Agriculture |
| | Retrait gonflement des argiles | Moyenne | ↗ | Moyenne | Moyenne | ↗ | Logements et bâtiments / Infrastructures |
| | Mouvements de terrain | Faible | ↗ | Faible | Faible | ↗ | Logements et bâtiments / Infrastructures (routes...) |
| | Feux de forêts et cultures | Faible | ↗ | Moyenne | Moyenne | ↗ | Forêt / Biodiversité / Logements et bâtiments |
| | Eléments pathogènes et envahisseurs | Forte | ↗ | Moyenne | Forte | ↗ | Forêt / Biodiversité / Tourisme / Santé / Agriculture / Qualité des eaux |




*Récapitulatif de l'exposition aux aléas climatiques sur le territoire. Source : Synthèse du diagnostic du PCAET – 2023.*

### 2.2.1 Les impacts sur la santé publique

Le changement climatique sera vecteur d'événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses avec notamment des périodes caniculaires plus fréquentes.

D'après le SRADDET, il est constaté depuis 1959 une forte augmentation du nombre de journées chaudes avec des températures maximales dépassant les 25°C. Ces relevés pour l'ancienne région Poitou-Charentes sont de l'ordre de 3 à 5 jours par décennie.

Les projections climatiques montrent une poursuite de cette tendance en 18 et 52 jours de plus par rapport à la période 1976 à 2005. Ces épisodes caniculaires pourraient également être plus intenses et déborder de la période de juin à août.

La population urbaine, assez faible dans le Mellois en Poitou, est particulièrement exposée aux effets directs et indirects au sein des espaces urbains dense avec le renforcement du phénomène d'îlots de chaleur et la dégradation de la qualité de l'air.

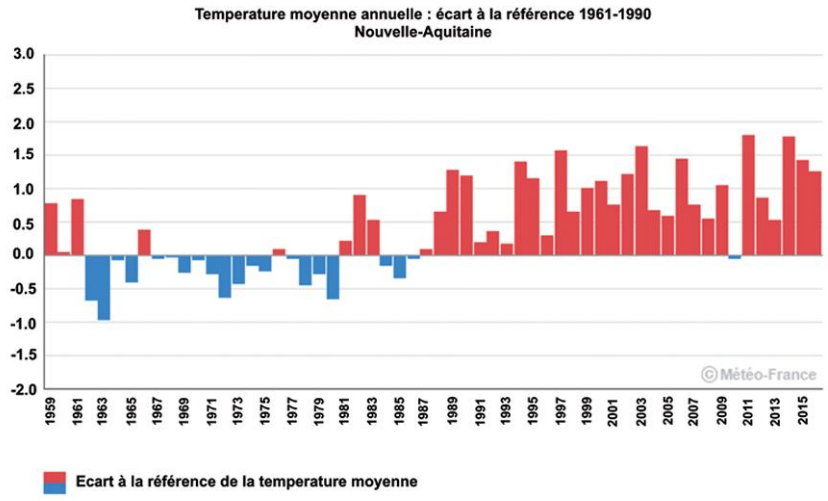
La température observée dans le centre urbain d'un secteur bâti est généralement plus élevée, que dans les zones rurales environnantes, notamment de nuit. En effet, certains matériaux davantage présents dans les villes (béton, bitume) stockent l'énergie solaire qu'ils reçoivent pendant la journée et la restituent la nuit. L'air se refroidit ainsi moins vite qu'en secteur moins densément peuplé, où la végétation, la diversité des zones humides et les sols naturels permettent une meilleure régulation thermique. Ce phénomène est également amplifié par les sources de chaleur anthropiques (industrie, circulation automobile, chauffage, climatisation, etc.) et la modification du régime des vents (la forme urbaine dense pouvant empêcher les vents de circuler).

Les conditions météorologiques en temps de canicule (vents faibles, températures nocturnes élevées et fort ensoleillement) sont favorables à la formation d'ozone au sol et d'autres polluants atmosphériques. Au sein des habitations, celles-ci peuvent favoriser la multiplication des acariens, des moisissures, des bactéries et de l'émanation de produits toxiques.

Les habitants peuvent ainsi souffrir d'irritations oculaires, d'insuffisances respiratoires, de pathologies asthmatiques et d'incidents cardio-vasculaires.

La sensibilité des personnes aux canicules dépend essentiellement de leur fragilité sociodémographique (âge, conditions de santé, niveau de ressource, etc.) et des caractéristiques de leur lieu de vie (isolation et ventilation du logement, proximité d'un espace vert, accès aux soins et proximité à un hôpital, etc.). Les populations les plus vulnérables aux fortes chaleurs sont notamment les jeunes enfants, les personnes âgées ou malades, ainsi que les personnes isolées et précaires. Ces canicules se traduisent par des situations d'inconfort, de malaises pouvant aller jusqu'au décès. Durant les fortes chaleurs du 29 juin au 13 juillet 2015, une augmentation de 117 décès a été relevée sur la région Poitou-Charentes.

D'autres effets sanitaires indirects sont à noter comme l'accroissement de l'exposition aux allergènes et la propagation de maladies via l'élargissement de l'aire de répartition de certaines espèces.




*Evolution des températures en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)*

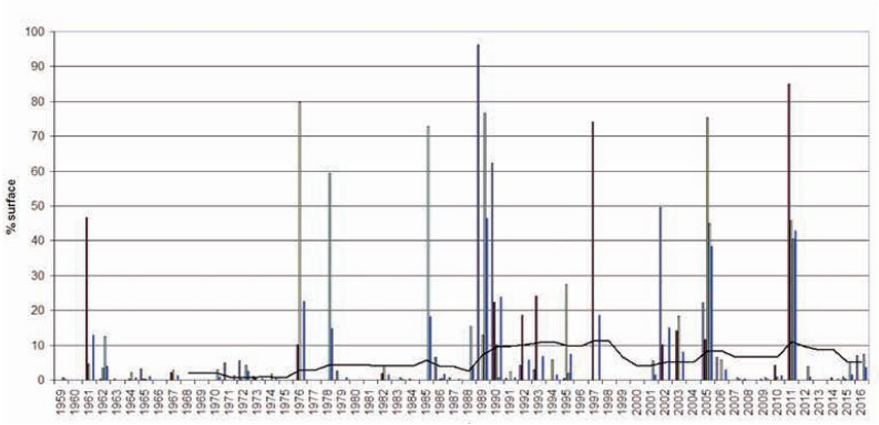
### 2.2.2 Les impacts sur l'agriculture

Une augmentation des sécheresses est à constater sur le territoire d'après le SRADDET. En Poitou-Charentes, lorsque l'on compare le cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes 1961-1990 et 1981-2010, un assèchement de 6% est observé. Les modèles climatiques prévoient le maintien de cette tendance avec un assèchement important en toute saison pour 2021-2050.

Mellois en Poitou est un territoire agricole dont les activités dominantes sont les productions céréalières. Ces changements climatiques vont avoir des incidences durables sur les cultures

végétales, à savoir une modification des rendements, notamment à cause du stress hydrique et des bio-agresseurs, et une hausse du besoin en irrigation.

Les élevages seront aussi impactés par les fortes chaleurs, le manque d'eau qui auront des effets sanitaires sur les cheptels mais aussi par l'approvisionnement en fourrage.




*Evolution du pourcentage de surface agricole touchée par la sécheresse en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)*

### 2.2.3 Les impacts sur la biodiversité

Une diminution de la disponibilité des eaux de surface est prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques et biologiques. La région Nouvelle Aquitaine profite d'une grande variété d'écosystèmes et d'une forte richesse en matière de biodiversité. À titre d'exemple, 15% du territoire régional fait partie de l'inventaire des ZNIEFF terrestres (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique) et un tiers des ZNIEFF en milieu maritime, au niveau national, se situe dans le périmètre régional.

Les milieux naturels subissent de nombreuses pressions anthropiques qui les rendent fragiles : urbanisation, pollutions diverses, prélèvements importants en eau, intensification agricole…

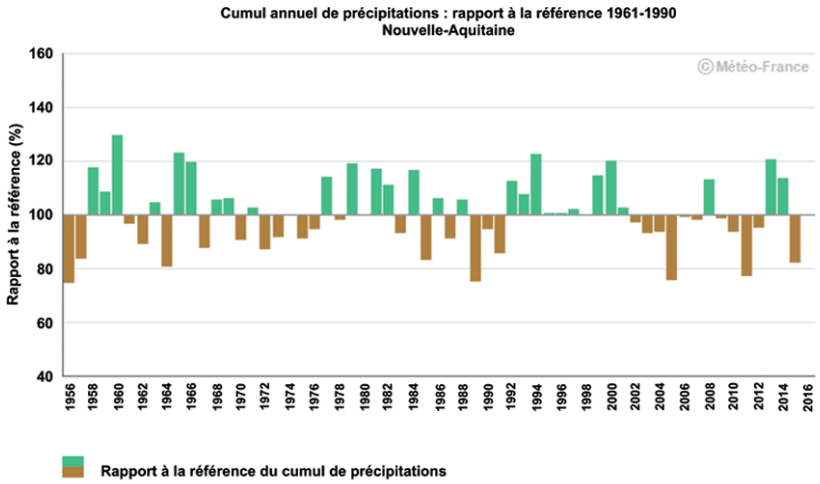
Les dérèglements climatiques s'ajoutent à cette liste et renforceront les dégradations des écosystèmes remarquables.

Les zones humides, notamment les vallées alluviales et les milieux associés sont particulièrement sensibles à l'assèchement et la concentration des polluants liées à la baisse du volume d'eau disponible. Ces milieux rendent de nombreux services écosystémiques pouvant être déséquilibrés : libération de gaz carbonique et méthane, régulation des crues assainissement naturel des eaux de surface...

Les écosystèmes forestiers sont aussi particulièrement sensibles en raison du stress hydrique et thermique et de la prolifération de risques phytosanitaires ou physiques.

### 2.2.4 Les impacts sur la ressource en eau

Les effets du changement climatique sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituent un enjeu majeur auquel la région Nouvelle Aquitaine est déjà confrontée. Les modèles indiquent une augmentation de la température avec une tendance plus marquée en été avec plus de période de canicule et de sécheresse. Par voie de conséquence, l'évapotranspiration annuelle sera en nette augmentation. Les pluies seront moins efficaces avec moins d'écoulement et d'infiltration, donc des conséquences importantes sur la disponibilité et de façon induite la qualité des eaux superficielles et souterraines : des baisses de débits comprises entre 20 et 40 % en moyenne annuelle sont évoquées pour les fleuves et les rivières. Les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs. Une diminution de la disponibilité des eaux de surface est ainsi prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques et biologiques.




*Evolution du cumul annuel de précipitations en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)*

Ces changements risquent de déclencher des prélèvements potentiellement plus importants en nappe et en rivière au cours des périodes estivales les plus sèches. Ce déficit aura un impact sur la recharge des systèmes superficiels provoquant une tension sur la disponibilité des eaux superficielles et souterraines. La qualité des eaux subira aussi une augmentation de la température et la diminution du pouvoir de dilution.

Ainsi, d'après le SRADDET, les effets seront les suivants :

· Des débits en baisse, estimés de l'ordre de - 20 % à - 40 % en fonction de la saison et des zones.

· Des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs.

· D'une diminution du niveau piézométrique des nappes souterraines de l'ordre de 30 à 55 %.

· D'une évaporation des eaux superficielles et d'une évapotranspiration des végétaux plus importantes en raison de l'augmentation des températures.

· La concentration croissante en polluants, du fait de la baisse des débits et du lessivage des sols lors d'évènements climatiques intenses de type orageux.

· La modification de la quantité d'oxygène dissoute dans l'eau et les risques associés à l'augmentation de la température de l'eau : eutrophisation dans les cours d'eau riches en azote et en phosphore, hypoxie et anoxie, prolifération / apparition de parasites ou d'espèces végétales et animales invasives.

### 2.2.5 Les impacts sur les espaces forestiers

Les massifs forestiers présents sur le territoire seront impactés par les effets du changement climatique et notamment par la hausse des températures, les événements extrêmes et l'alimentation en eau.

Il est attendu une évolution des aires de répartition des essences, de la phénologie et du rythme de croissance des arbres. En région Nouvelle-Aquitaine, le châtaignier et le chêne pédonculé ont été identifiés comme des essences vulnérables. Ces essences sont fortement représentées dans les boisements du Mellois en Poitou

Le risque est aussi une exposition accrue aux risques phytosanitaires associée à une hausse de la sensibilité de certaines essences. Les forêts les plus sensibles à ces effets sont des boisements monospécifiques, peu stratifiés et composés d'un arbre d'une tranche d'âge.

De plus ces phénomènes pourront être associés avec un renforcement de l'intensité et/ou la fréquence des risques physiques comme les incendies.

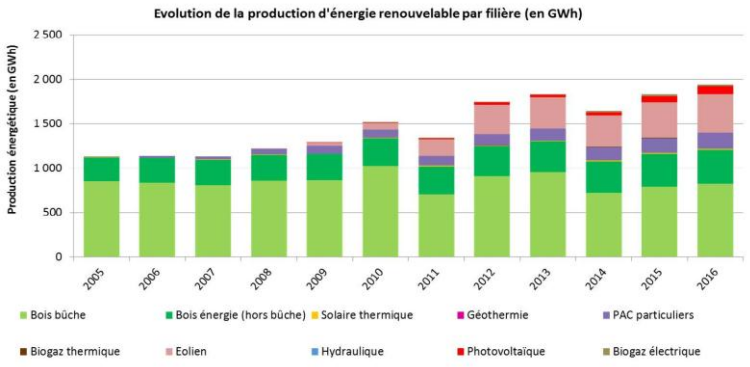
## 2.3 Les énergies renouvelables sur le territoire

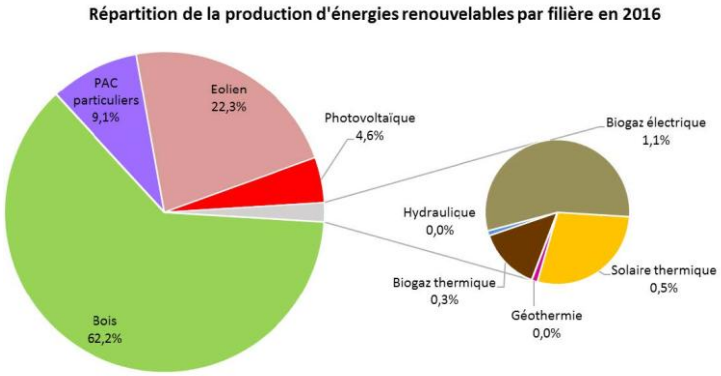
*Cette parte présente le bilan énergétique du territoire à différentes échelles, celui-ci sera actualisé avec les résultats du diagnostic territorial du Plan Climat Air Energie de la Communauté de communes de Mellois en Poitou.*

### 2.3.1 Bilan à différentes échelles

Le constat du SRADDET à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine est une forte production photovoltaïque, une forte valorisation électrique et thermique de la biomasse solide par rapport à l'échelle nationale. La région est l'une des plus dynamiques de France dans le secteur de la méthanisation. Une part importante d'énergie éolienne est aussi mise en avant dans l'ancien Poitou-Charentes.

Ces chiffres se recoupent avec les données du département des Deux-Sèvres issus du bilan de la DDT 79. Le bois représente 62.2% de la production d'énergies renouvelables puis l'éolien 22.3% et le photovoltaïque 4.6%.

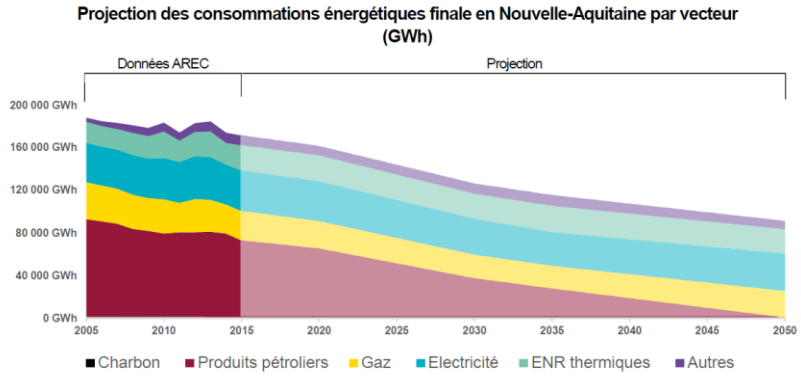



*Répartition de la production d'énergies renouvelables (Source : DDT 79)*

D'après le SRADDET de la Nouvelle Aquitaine, intégrant les éléments du SRCAE du Poitou-Charentes, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 demande une mutation profonde du système énergétique régional.
Une réduction massive des besoins énergétiques finaux est visée, de 50 % à horizon 2050 par rapport à 2010, qui s'appuie notamment sur des efforts importants dans les secteurs du transport et du bâtiment et un abandon des énergies fossiles associé à un développement volontaire des sources d'énergies renouvelables et de récupération.

**La Région se fixe ainsi pour objectif à l'horizon 2050 de dépasser les 100% de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation régionale du fait de son potentiel important, pour une solidarité avec les autres régions françaises et frontalières, et avec un objectif intermédiaire de 50% en 2003.**




*Projection des consommations énergétiques finale en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)*

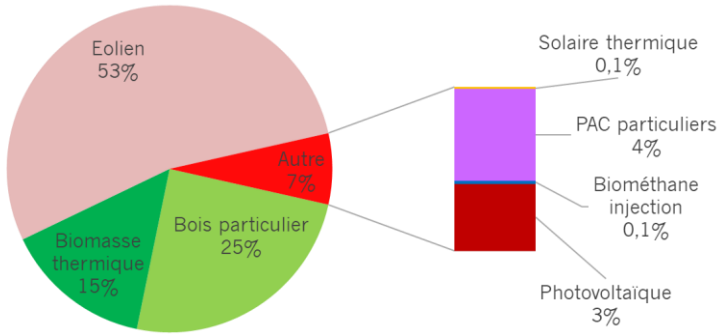
Le SCOT de Mellois en Poitou approuvé en 2020 met en avant un nombre d'installations d'Énergie Renouvelables supérieur à la moyenne régionale, ce, rapporté au nombre d'habitants et comparé à la moyenne régionale (données Arec, 2013) :

> la capacité installée en solaire thermique est de 65% plus élevée

> la capacité installée en solaire photovoltaïque est de 87% plus élevée

> la capacité installée en bois énergie est de 51% plus élevée

Les énergies renouvelables en 2019 sont en majorité issues de l'éolien (53 %) puis du bois particulier (25 %) et de la biomasse thermique (15 %). Le mix énergétique renouvelable territorial est également composé des PAC des particuliers (4 %), du photovoltaïque (3 %) du solaire thermique (0,1 %) et du biométhane injection (0,1 %).




*Répartition des énergies renouvelables en 2019 dans le Mellois en Poitou (AREC 2022)*

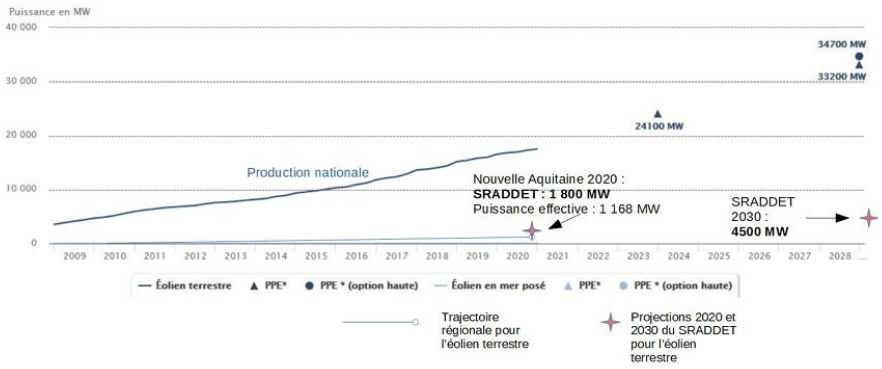
Selon les données du PCAET, en 2020, la production d'énergie renouvelable représentait environ 350 GWh, soit 20% de l'énergie consommée. Elle s'appuie majoritairement sur deux filières de production : l'éolien (électricité) et le bois-énergie (chaleur). La production a augmenté de 70% entre 2015 et 2019, principalement grâce à l'essor de la filière éolienne.

Plusieurs filières disposent d'un potentiel de développement fort : géothermie, méthanisation, pompes à chaleur. Au total, le potentiel théorique de développement des énergies renouvelables est estimé à 800 GWh.

### 2.3.2 L'éolien

Une forte disparité sur la répartition de la production d'énergie éolienne est à constater sur la région. En 2017, 805 MW sont produit en ex-Poitou-Charentes contre 70 MW en ex-Limousin. Les objectifs du SRADDET sont de rééquilibrer la répartition, d'assurer une solidarité avec les autres régions et d'atteindre une production de 4500 MW en 2030.

**Evolution du parc éolien en métropole et en région NA, objectifs de la PPE et du SRADDET en 2030 :**

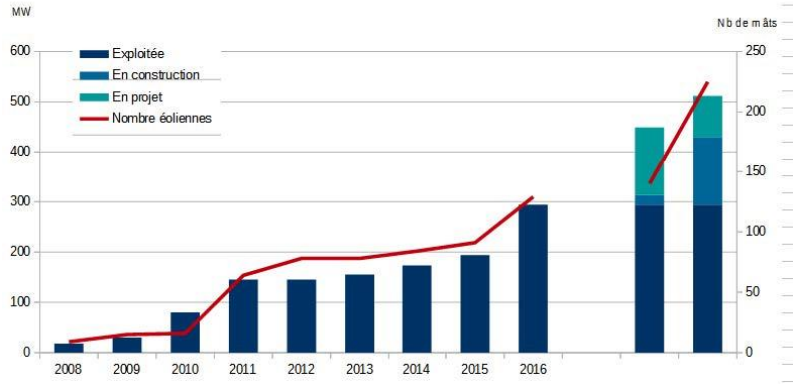



*Source : SDES d'après Enedis, RTE et la CRE. - Projections Sraddet*

Principale filière d'énergie renouvelable pour le Département des Deux-Sèvres, l'éolien représentait en 2016 une puissance de 294 MW soit 44 % de la puissance. Le couloir de vent issus de la façade atlantique représente un gisement important. Son développement pourra s'accompagner d'une concertation élargie tenant compte de co-visibilités existantes et des enjeux environnementaux.

**Evolution du parc éolien en Deux-Sèvres**

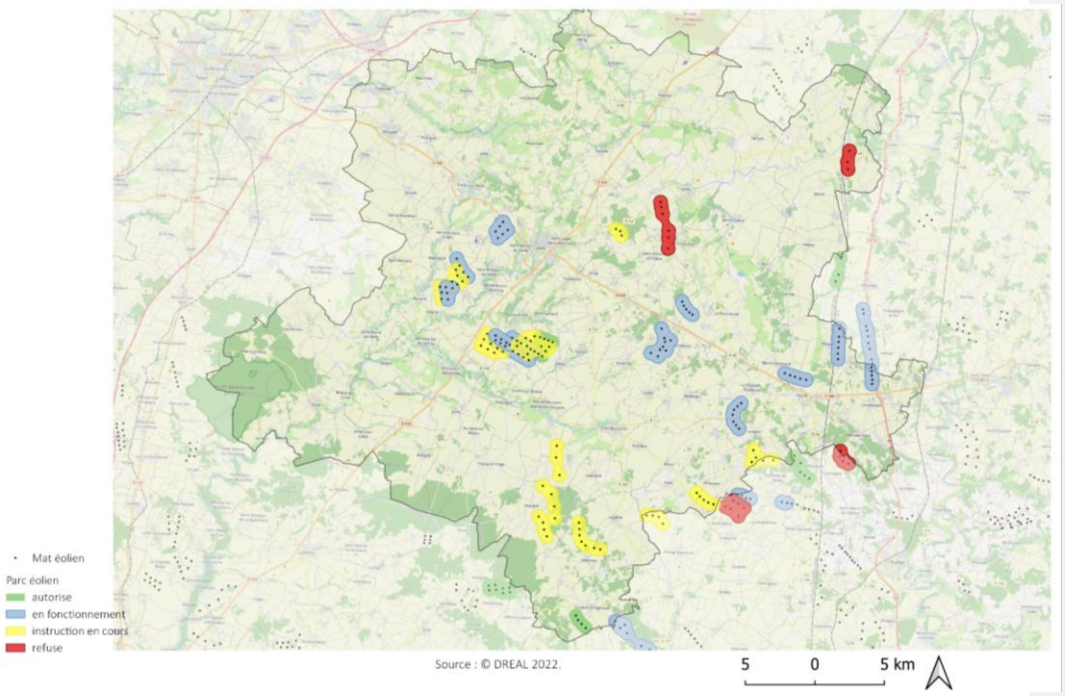
(Source : DDT79/SEBAT/TET)




Le territoire de Mellois en Poitou tend à devenir un territoire qui produit plus d'électricité qu'il n'en consomme du fait de la production d'électricité éolienne. En 2020, la production électrique des éoliennes en service sur le territoire communautaire représente 295 GWh, soit 69 % de la consommation électrique totale en 2019 (430 GWh distribuée par les fournisseurs).

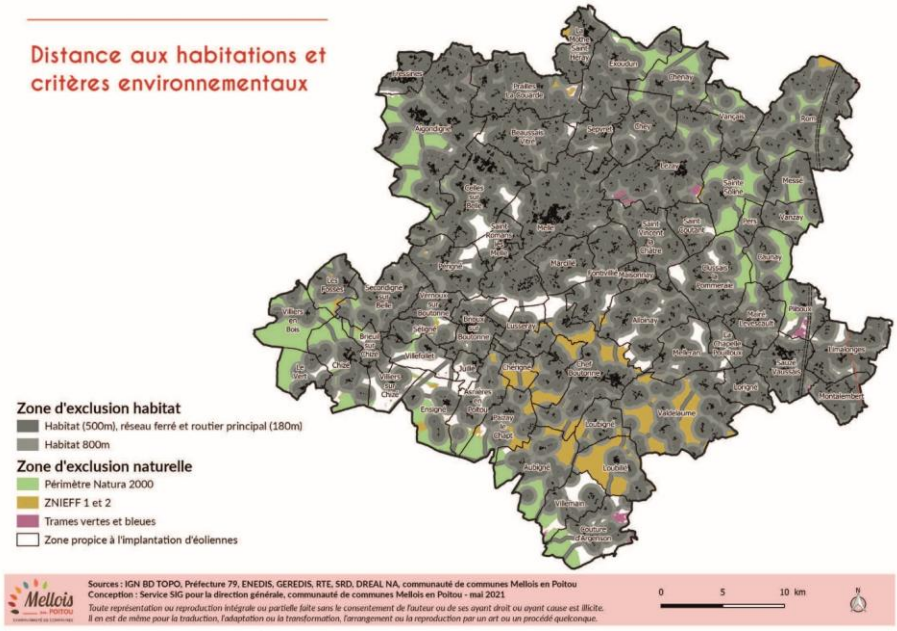
En 2022, 20 parcs éoliens, localisés en partie ou en totalité dans le Mellois en Poitou, ont été autorisés ou sont déjà en fonctionnement et 11 sont en cours d'instruction d'après les données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. 91 mâts éoliens sont implantés dans le territoire.

| Exploitant | Nom du Parc | Nombre d'éoliennes | Puissance en MW | Statut |
|---|---|---|---|---|
| Londigny Energies | LONDIGNY | 4 | 14 | refuse |
| Parc éolien de Montjean_EDP RENOVAVEIS | MONTJEAN (EDPR) | 5 | 14 | autorise |
| CHAMPS PHYSALIS parc éolien des Chaumes | PAIZAY | 4 | 24 | instruction en cours |
| Ferme Eolienne de St Fraigne | ST-FRAIGNE (VK) | 8 | 29 | en fonctionnement |
| THEIL RABIER ENERGIES | THEIL | 6 | 12 | en fonctionnement |
| WPD ENERGIE 107 | THEIL (Les Fayants) | 6 | 25 | refuse |
| FERME EOLIENNE DE ROMAZIERES | ROMAZIÈRES | 8 | 29 | autorise |
| SAEML 3D Energies | ALLOINAY | 9 | 19 | en fonctionnement |
| AUBIGNE ENERGIE | AUBIGNE | 4 | 19 | instruction en cours |
| 3D Energies | CELLES | 4 | 8 | en fonctionnement |
| BEAUPUY EOLIEN | CHEF BOUTONNE | 3 | 17 | instruction en cours |
| FERME EOLIENNE DES CHATELIERS | CHEF BOUTONNE | 6 | 14 | autorise |
| WPD II POITOU-CHARENTES | CLUSSAIS | 5 | 11 | en fonctionnement |
| SEPE GATINEAU | COUTURE | 4 | 9 | autorise |
| CEPE CHAMPS PAILLE SARL | LEZAY | 6 | 27 | refuse |
| WPD Energie 21 Sté d'Exploitation n° 13 | LIMALONGES | 5 | 11 | en fonctionnement |
| Ferme éolienne Lusseray-Paizay le Tort | LUSSERAY | 7 | 14 | en fonctionnement |
| 3D Energies | LUSSERAY TOURETTE | 6 | 12 | en fonctionnement |
| BORALEX LE PELON SAS | MAIRE | 5 | 12 | en fonctionnement |
| Ferme éolienne du Fourris | MELLE | 8 | 34 | instruction en cours |
| SAEML 3D Energies | MELLE TOURETTE | 4 | 9 | en fonctionnement |
| Le Champ Eolien de Saint-Martin SAS | ST-MARTIN-LES-MELLE | 6 | 12 | en fonctionnement |
| Energie 21 Poitou-Charentes | MELLERAN | 7 | 21 | en fonctionnement |
| FERME EOLIENNE DE LA CERISAIE | PERIGNE CERISAIE | 8 | 34 | instruction en cours |
| Ferme éolienne de Périgné | PÉRIGNÉ | 4 | 8 | en fonctionnement |
| Parc éolien de Pliboux | PLIBOUX | 6 | 12 | en fonctionnement |
| Parc éolien de la Vallée du Haut Bac | ROM | 3 | 10 | refuse |
| Parc éolien de la Foye | ST VINCENT | 3 | 17 | instruction en cours |
| Ferme éolienne de la Plaine de Jouhé | VALDELAUME | 5 | 23 | instruction en cours |
| SAS Parc éolien de Pioussay | VALDELAUME PIOUSSAY | 5 | 20 | instruction en cours |
| Parc éolien des Groies | VILLEMAIN | 7 | 32 | instruction en cours |
| FERME EOLIENNE DES PETITS BOIS | PETITS BOIS | 4 | 0 | instruction en cours |
| FERME EOLIENNE DES GENETS | GENETS | 8 | 0 | instruction en cours |
| CPENR de Bena | CHAUNAY BENA | 3 | 14 | autorise |
| FERME EOLIENNE DU CHAMP DES MOULINS | CHAUNAY MOULINS | 9 | 14 | en fonctionnement |




*Localisation des parcs éoliens dans le Mellois en Poitou*

Le SCOT avait mis en avant le sentiment de saturation de la population et les leviers que le territoire pouvait développer en matière de planification des implantations d'éoliennes. La démarche du PLUi-H avec celle de l'élaboration d'un nouveau Plan de paysage et d'un Plan Climat Air Energie Territorial contribueront à la régulation des implantations de nouveaux parcs éoliens. En parallèle, la Communauté de communes de Mellois-en-Poitou a rédigé un Guide des bonnes pratiques des projets éoliens mettant en avant une stratégie qui sert à la fois des objectifs de production d'énergies renouvelables diverses et des objectifs de préservation des paysages et de ses ressorts d'attractivité rurale. Une cartographie a été établie en prenant en compte les critères de paysage, la distance aux habitations, les critères environnementaux. La carte ci-dessous résulte de ce travail.

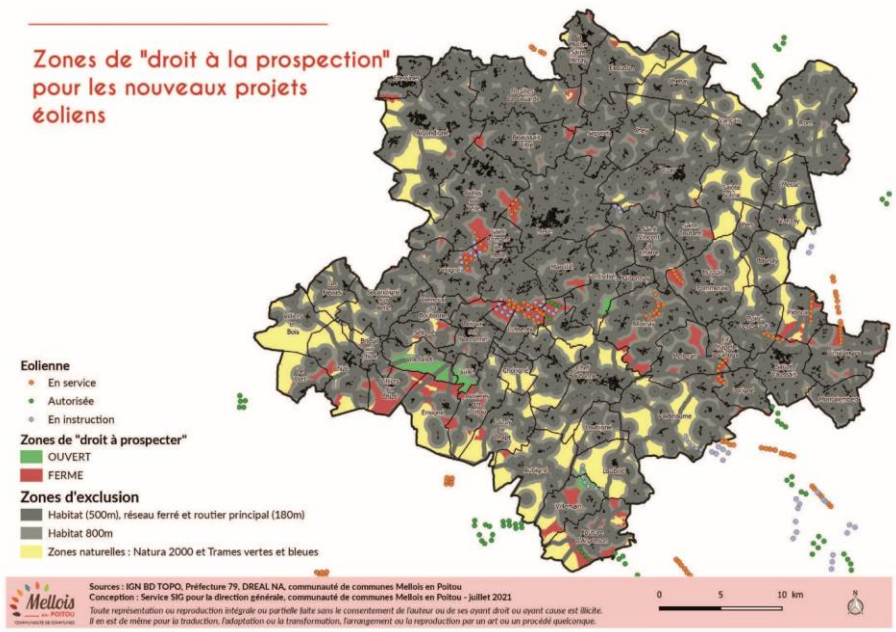



Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Un travail d'expertise effectué par les élus locaux a défini un dernier critère : les zones d'acceptabilité locale. Les zones finales de « droit à prospecter » correspondent aux espaces où de nouveaux projets sont encore acceptables ou non, compte-tenu des impératifs de protection du cadre de vie. Trois secteurs sont ainsi ressortis pour la création de nouveaux parcs éoliens : la zone du Briouxais, la zone centrale du territoire, la zone sud du territoire.

*Synthèse des trois secteurs d'implantation dans le Mellois en Poitou*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Zone du Briouxais | Ouvert | Acceptabilité des habitants, peu de présence d'éoliennes pour l'instant, zone favorable à un développement raisonné | Villefollet, Juillé, Brioux-sur-Boutonne, Asnières-en-Poitou, Ensigné, Villiers sur Chizé, Brieuil-sur-Chizé |
| Zone centrale du territoire | Ouvert | Développement éolien possible à 1km de toute habitation, contexte topographique favorable pour limiter les covisibilités (sur Alloinay et Maisonnay uniquement) | Fontivillié, Alloinay, Maisonnay, Saint-Vincent-la-Châtre, Melleran, Marcillé, Chef-Boutonne, Melle, Clussais-la-Pommeraie |
| Zone sud du territoire | Ouvert | Projet en cours démontrant une acceptabilité locale, peu de parcs à proximité immédiate | Villemain, Loubillé, Loubigné, Aubigné, Couture-d'Argenson, Valdelaume |




Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Selon le PCAET, en 2019, la production d'électricité par la filière éolienne était de 314 GWh. Cela représente l'équivalent de 75% de la consommation finale d'électricité sur le territoire. C'est la première filière de production électrique renouvelable.

Les projets en cours d'instruction en 2020 représentent une production potentielle supplémentaire de 197 GWh. Dans l'hypothèse d'une mise en service de l'ensemble des projets, le territoire pourrait donc compter une production électrique de l'ordre de 537 GWh, ce qui couvrirait environ 125% de sa consommation électrique totale.

### 2.3.3 Le bois énergie

Le SRADDET évalue, en 2015, le bois énergie comme la première source d'énergie renouvelable avec plus de 60% de la production de la région Nouvelle-Aquitaine. Il définit les orientations et objectifs suivants :

- Poursuivre le développement des réseaux de chaleurs et des chaufferies automatiques.

- Développer un programme d'approvisionnement durable et local.

- Réduire les émissions de particules liées à la combustion du bois.

*Synthèse de la production bois énergie en Nouvelle-Aquitaine*

| | 2015 | 2020 | 2030 | 2050 |
|---|---|---|---|---|
| **Production bois énergie (GWh)** | **23 508** | **23 300** | **22 500** | **18 000** |
| Installations individuelles | 11 726 | 10 400 | 9 000 | 8 000 |
| Installations collectives ou industrielles (dont liqueurs noires et autres biomasses hors bois) | 11 782 | 12 900 | 13 500 | 10 000 |

Le territoire de Mellois en Poitou possède une surface forestière faible et morcelée et qui est faiblement exploitée. Les boisements au sein du territoire sont composés en majorité de Chênes et de Châtaigniers, les changements climatiques en cours rendent ces deux ressources fragiles. Les analyses menées par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres mettent aussi en avant les ressources bocagères. Le Plan Approvisionnement Territorial estime les ressources et la consommation par catégorie, les résultats sont dans le tableau de synthèse suivant :

*Estimation des ressources et de la consommation par catégories (PAT CA 79)*

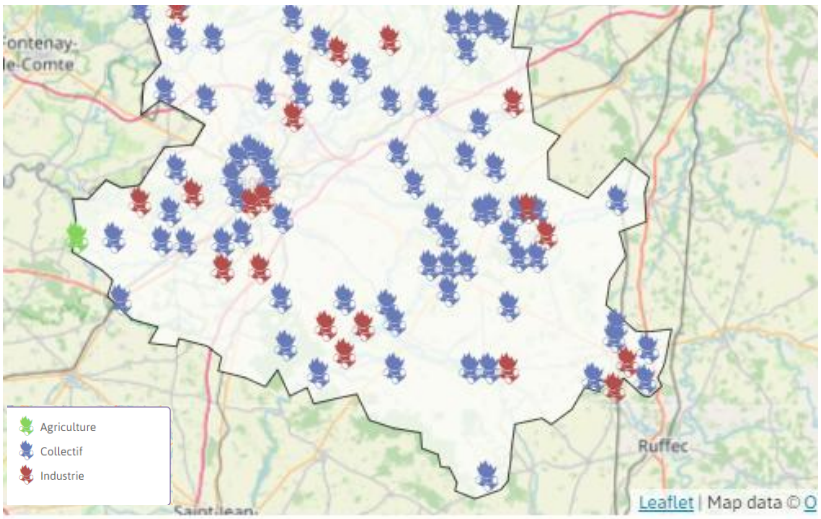
| Ressource forestière maximale utilisable | Ressource agricole potentielle | Ressource déchetterie | Consommation chaufferie | Consommation en bois bûche | Bois prélevé destiné aux industries du papier |
|---|---|---|---|---|---|
| 15 000 t/an | 15 600 t/an | 1 400 t/an | 55 440 t/an | 22 500 t/an | 700 t/an |

D'après les données du Plan d'Approvisionnement Territorial mises en avant dans le SCoT, 19 chaufferies étaient en fonctionnement en 2011 et 8 étaient en projet pour atteindre une production d'énergie de 34 850 KW pour une consommation de bois de 55 440 t/an. La consommation de bois ici dépasse la ressource disponible évaluée.

*Synthèse des chaufferies*

| | Nombre de chaufferies | | Puissance totale | Consommation bois (t/an) |
|---|---|---|---|---|
| | En fonctionnement | En projet | | |
| Collectif public | 10 | 8 | | 5300 |
| Industriel | 6 | | | 50 000 (t à hauteur de 45%) |
| Particulier | 3 | | | 140 |
| Total | 19 | 8 | 34 850 | 55 440 |

La carte ci-dessous localise les chaufferies à bois recensées en 2022 au sein de l'AREC Nouvelle-Aquitaine.

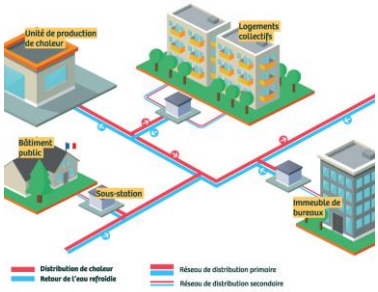



*Localisation des chaufferies*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les données départementales sur le bois énergie pour les particuliers sont en légère régression avec une production de 879 GWh en 2005 à 830 GWh en 2019. En parallèle, la vente d'appareils de chauffage au bois bûche ce qui est un bon indicateur est en baisse constante depuis 2014.

Un réseau de chaleur a été développé à Lezay et mis en service en novembre 2007. Celui-ci alimente plusieurs bâtiments, installations et logements dont la maison de retraite, les écoles et collège, le gymnase et la gendarmerie. Il porte sur le territoire de multiples intérêts collectifs : conduire un projet écologique à réelle performance énergétique, réduire des émissions de gaz à effet de serre, mutualiser des installations de production de chaleur, fournir un chauffage urbain en milieu rural aux usagers, assurer une distribution d'octobre à mai (selon les températures de saison), contribuer au développement durable, représenter un exemple dans le cadre du déploiement d'une politique nationale et régionale sur la filière bois.



**ZOOM SUR…Les Réseaux de chaleur**

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide colporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire. Il comprend pour se faire une unité de production de chaleur et un réseau de distribution.

Selon les données issues du PCAET, avec 231 GWh consommés en 2019, la biomasse représente la première énergie renouvelable consommée sur le territoire. Cette consommation est à destination des particuliers à 63% et des chaufferies industrielles et collectives pour 37%.

Cette énergie a un vrai potentiel grâce à la ressource forestière. En effet, le territoire est couvert à plus de 15 680 ha de forêts. Le gisement de bois d'origine forestière mobilisable pour la production d'énergie est estimé à environ 18 000 m3. Ce gisement représente un potentiel de production de bois-énergie de l'ordre de 41 GWh.

La filière bois – énergie peut permettre le développement du chauffage au bois, afin de réduire les émissions de CO2 du chauffage et la dépendance aux énergies fossiles (fioul, gaz). Il est en effet considéré que le CO2 émis lors de la combustion du bois est capté par la croissance des arbres replantés. Le bilan carbone peut alors être neutre si la biomasse utilisée pour la combustion est gérée durablement et provient de gisements de proximité. Le chauffage au bois génère cependant des polluants (particules fines, HAP, COV, ..) dont les quantités peuvent être importantes et dépendent de l'équipement utilisé, de la ressource utilisée et des conditions d'utilisation. Le chauffage au bois représente la première source de particules fines en Ile-de-France. Il est donc intéressant de promouvoir plus spécifiquement les installations de combustion de taille importante pour un chauffage collectif. Ces installations disposent de systèmes de traitement des fumées (filtres à particules …), de systèmes de pilotage optimisant la combustion de la biomasse. Les émissions de polluants sont ainsi limitées.

### 2.3.4 Les énergies solaires

***Le solaire photovoltaïque***

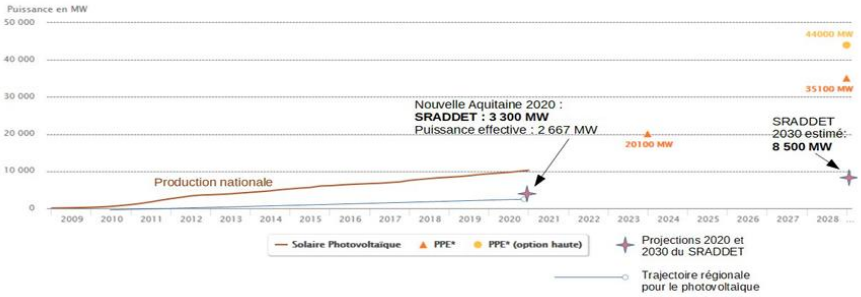
A la fin de l'année 2020, la Nouvelle-Aquitaine est la première région française pour la puissance raccordée (2 667 MW de puissance raccordée soit 26% du national dont 194 MW raccordés en 2020) et la troisième en nombre d'installations (69 900 installations). Le SRADDET vise pour l'énergie issue de parcs solaires les orientations et les objectifs suivant :

- Prioriser le développement des parcs sur les terrains artificialisés hors terres agricoles, forestières ou naturelles afin d'éviter les conflits d'usage. Ces surfaces représentent jusqu'à 16 700 ha.

- Développer le stockage de l'énergie électrique solaire.

- Favoriser les projets collectifs.

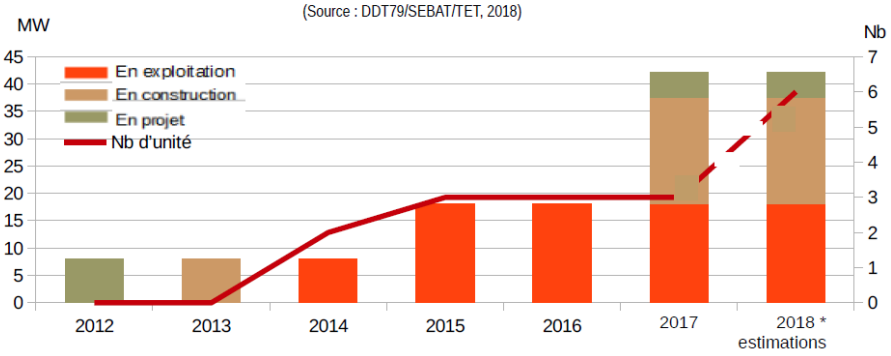
**Evolution du parc solaire photovoltaïque en métropole et en région NA, objectifs de la PPE et du SRADDET en 2030 :**




A la fin de l'année 2016, la puissance photovoltaïque totale (habitat résidentiel et parc au sol) raccordée sur le département des Deux-Sèvres est de 77 MWc (données AREC), soit moins de 5 % de la puissance installée sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Evolution des parcs photovoltaïques au sol en Deux-Sèvres**

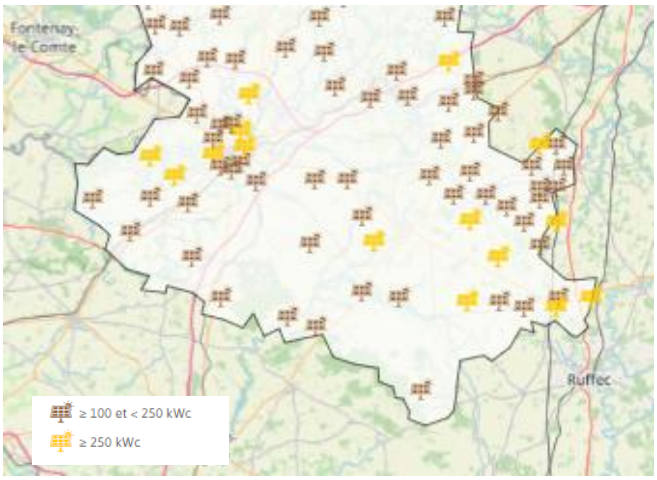
(Source : DDT79/SEBAT/TET, 2018)




Peu développée à l'échelle des parcs photovoltaïque avec une puissance de production de 4380 KW (source AREC 2013), la production d'électricité par photovoltaïque s'est développée à l'échelle individuelle.

D'après le registre national des installations de production et de stockage d'électricité au 31 décembre 2020, ce sont 109 installations solaires qui sont présentes dans le Mellois en Poitou pour une production cumulée de 17 696 kW.

D'après la carte de localisation de l'Arec, la majeur des parcs photovoltaïques sur le territoire sont localisés sur la frange ouest du Mellois en Poitou et produisent majoritairement entre 100 et 250 kWc.




*Localisation des parcs*

Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Selon le PCAET, le solaire représente une production de 16,8 GWh en 2019, soit environ 5% de la production totale d'énergie renouvelable. Cette production est issue de 40 parcs et 633 installations solaires photovoltaïques (>100 kWc).

Cette filière est en forte croissance : la production est passée de 9 GWh à 16,8 GWh entre 2015 et 2019, soit une augmentation de +16%/an.

***Le solaire thermique***

L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire. Elle est bien adaptée pour les bâtiments qui ont un taux d'occupation élevé et régulier (logements collectifs sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, ou qui utilisent beaucoup d'eau chaude (comme les centres aquatiques par exemple). Sur le territoire de Mellois en Poitou, la production d'énergie par la filière solaire thermique était d'environ 500 MWh en 2019.

La filière solaire thermique peut être déployée sur les toitures des habitats individuels et collectifs, en vue de produire la chaleur nécessaire aux besoins de chauffage des habitats. Cette filière pourrait représenter une production potentielle d'environ 20 900 MWh/an. Cette production potentielle ne peut toutefois pas être additionnée avec le potentiel identifié en toiture pour le solaire photovoltaïque, puisqu'il mobilise les mêmes gisements de toitures.

### 2.3.5 Le gaz renouvelable

La production de gaz renouvelable est décrite comme une filière porteuse dans le SRADDET car son potentiel de développement est élevé, estimé à environ 70 TWh.

Celui-ci serait principalement issus du milieu agricole via les effluents d'élevage et les résidus de cultures.

**ZOOM SUR…Le gaz renouvelable**

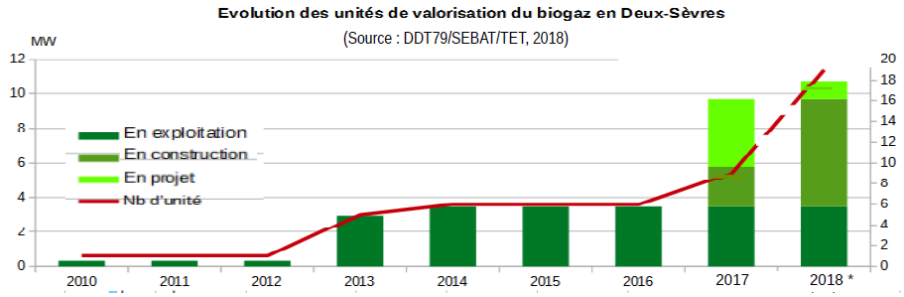
L'expression « gaz renouvelable » regroupe la production des installations de méthanisation, des stations d'épuration des eaux usées, des installations de stockage de déchets non dangereux, ainsi que la production de nouvelles technologies destinées à se développer dans le futur telles que les installations de pyrogazéification ou de power-to-gas.

Les objectifs pour la région sont d'atteindre l'autonomie pour 2050 et d'accompagner la décarbonation et la baisse des émissions de GES.

*Synthèse de la production gaz renouvelable en Nouvelle-Aquitaine*

| | 2015 | 2020 | 2030 | 2050 |
|---|---|---|---|---|
| **Production** (GWh) | 317 | 615 | 7 000 | 27 000 |
| dont cogénération et usage direct (GWh) | 316 | 375 | 1 000 | 5 000 |
| dont injection (GWh) | 1 | 240 | 6 000 | 22 000 |

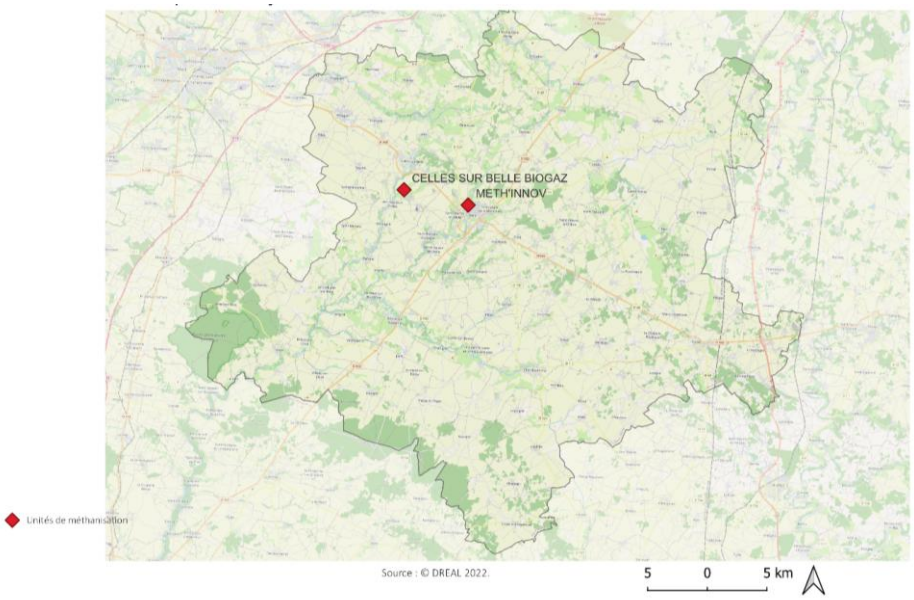
A la fin de l'année 2016, le territoire des Deux-Sèvres compte cinq installations de méthanisation et un site de valorisation du biogaz en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), de déchets ménagers et assimilés pour une puissance exploitée totale de 3,5 MW. Ces chiffres ont fortement augmenté ces dernières années.




Deux installations ont été développés sur le territoire à Celles-sur-Belle (valorisation de déchets agricoles mais aussi de sous-produits de l'industrie agro-alimentaire ou de stations d'épuration) et à Melle (valorisation de matières d'origine agricole à 95%).

L'usine Celles-sur-Belle Biogaz est en capacité de traiter 20 500 tonnes de matières brutes issues de 14 exploitations afin de produire 9 600 MWh grâce à 1 millions de m3 de biométhane.

L'usine Méth'innov, située à Melle, peut traiter 47 800 tonnes de matières brutes par an issues de 27 exploitations agricoles pour produire 10 693 MWh PCI par an.




*Localisation des points d'injections de biométhane*



*Unité de méthanisation de Celles-sur-Belle*

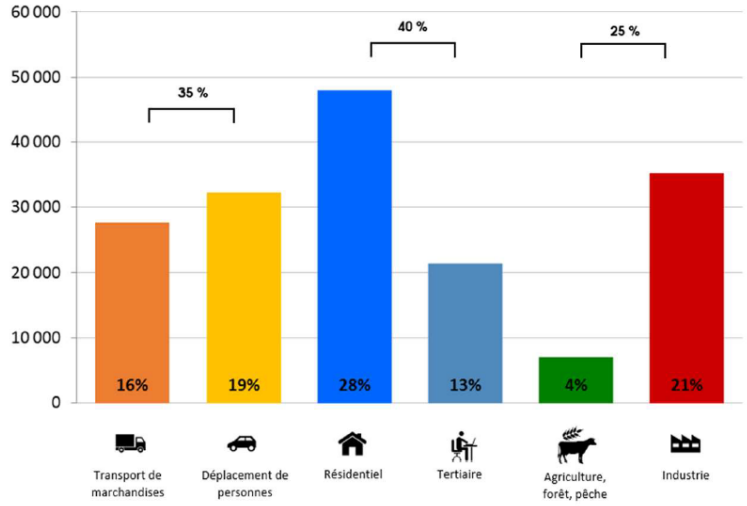
## 2.4 Une capacité d'accueil à prendre en compte au regard de la ressource

### 2.4.1 Les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire

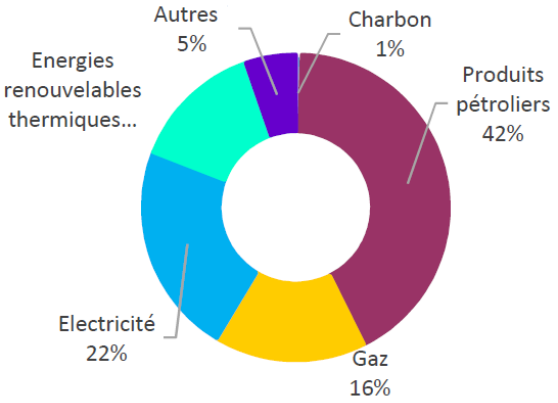
#### 2.4.1.1 Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine et le SRCAE Poitou-Charentes

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine affiche une consommation globale en baisse de 6.36% en 2015 par rapport à 2005. Les secteurs les plus énergivores sont les secteurs du transport et du bâtiment représentant respectivement 35% et 40% de la consommation en énergie

**Répartition des consommations énergétiques finales en 2015 (171 533 GWh)**




**Consommation par vecteur énergétique 2015**

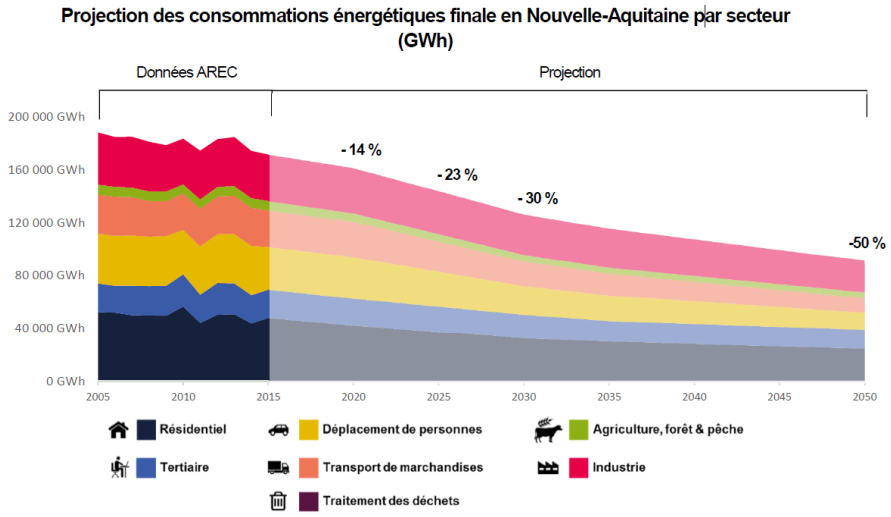



Les produits pétroliers (42 %), l'électricité (22 %) puis le gaz naturel (16 %) répondent aux besoins principaux en énergie de la région.

Le schéma régional met aussi en avant la nécessité d'une mutation profonde du système énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui passe par :

- Une réduction massive des besoins énergétiques finaux

- Un abandon rapide des énergies fossiles conjugué à un développement volontaire des sources d'énergies renouvelables et de récupération.



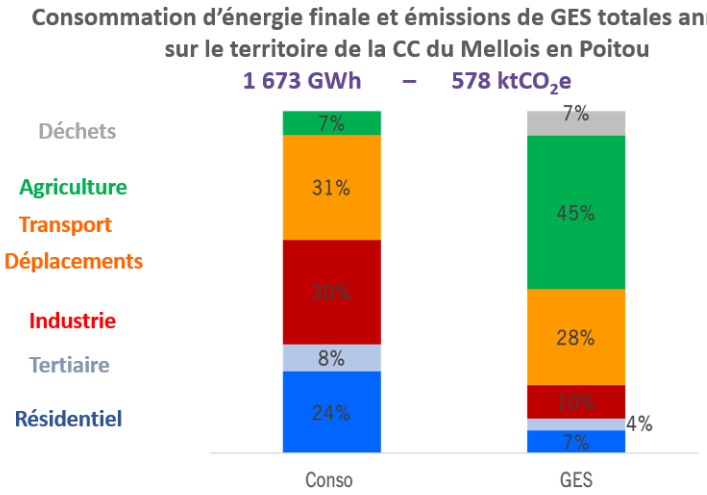

Le SRCAE Poitou-Charentes a été approuvé en juin 2013 pour définir des orientations régionales de 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Sa stratégie a fixé comme objectifs :

- L'efficacité et la maîtrise énergique
- La réduction des émissions de GES
- Le développement des énergies renouvelables
- La prévention et la réduction de la pollution atmosphérique
- L'adaptation au changement climatique
- Les recommandations concernant l'information du public

### 2.4.1.2 Les consommations d'énergie dans le Mellois en Poitou

D'après le bilan de l'AREC de 2022 sur les données de 2019, la consommation d'énergie du Mellois en Poitou est de 1673 GWh, caractérisée en majorité par le secteur des transports à 31 % et le secteur industriel à 30%, suivi par le secteur résidentiel à hauteur de 24%.

*Consommation finale et émissions de GES totales annuelles sur le territoire (AREC 2022)*




Selon le diagnostic du PCAET, en cours d'élaboration, en 2019, la consommation d'énergie sur le territoire du Mellois en Poitou était de 167 GWh, soit environ 34 MWh par habitant. Ces données sont légèrement supérieures à la consommation moyenne en Région Nouvelle-Aquitaine.

La consommation d'énergie est en hausse depuis 2015, à un rythme légèrement inférieur à celui de la croissance démographique : la consommation par habitant est en légère baisse.

Plus de la moitié (52%) de l'énergie consommée est d'origine fossile. Les secteurs les plus énergivores sont les transports routiers et le secteur de l'industrie.

### 2.4.1.3 Le transport et l'industrie : les deux postes les plus consommateurs d'énergie

Cette importance du transport, avec 512 GWh, dans le bilan énergétique du territoire renvoie à ses spécificités. Un territoire rural aura plus de chance d'avoir des temps de transports importants entre chaque point de destination. La voiture est en outre le moyen de transport privilégié des habitants.

Les activités industrielles, réparties sur 43 sites, constituent un tissu industriel important influençant le profil énergétique du territoire. L'énergie la plus consommée est le gaz naturel à 36 %, l'électricité à 32 % et la chaleur, vapeur et autres combustibles à 20 %. 32 % des consommations énergétiques sont utilisées pour un usage fabrication, 22 % pour un usage force motrice et 21 % un usage production de vapeur.

Concernant le résidentiel, le chauffage est la première dépense d'énergie. Le type de logement et leur qualité thermique conditionnent en grande partie les consommations énergétiques :

- les maisons individuelles ont tendance à plus consommer que les immeubles, car la superficie et les surfaces de contact avec l'extérieur sont plus importantes ;

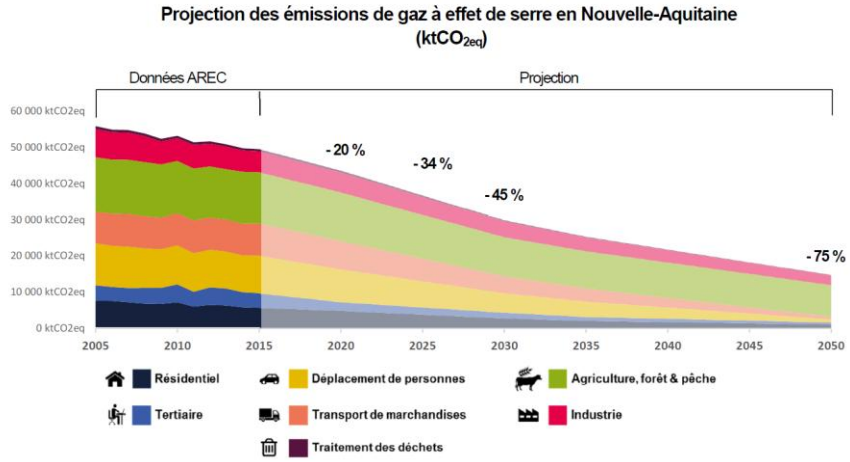
- l'ancienneté des bâtiments est également un facteur déterminant. En règle générale, plus un bâtiment est ancien, plus il est gourmand en énergie. La première réglementation thermique a été adoptée en 1974, et la proportion de logements construits avant 1975, les plus énergivores sur le territoire, est importante.

#### 2.4.1.4 Les émissions de Gaz à Effets de Serres (GES)

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine vise la **neutralité carbone à l'horizon 2050**. Pour ce faire, deux orientations ont été définies :

- **La réduction des émissions de GES de 75% à horizon 2050** par rapport à 2010, soit passer sous le seuil des 20 000 ktCO2eq.

- **La mise en place d'action de compensation des émissions de GES résiduelles**.




D'après les données 2020 de l'AREC à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine, les secteurs des transports et de l'agriculture occupent les premières places des émissions de GES avec 38% et 29% des émissions, loin devant les secteurs de l'industrie, du résidentiel, du tertiaire et du traitement des déchets. L'importance des deux premiers secteurs en région s'explique par le caractère rural du territoire. Dans le cas du transport, il s'agit quasi exclusivement d'émissions d'origine énergétique, pour lesquelles la contribution du mode routier dominant. Le poids du secteur agricole se justifie par les importantes émissions d'origine non énergétique (fertilisation des sols agricoles, fermentation entérique, gestion des déjections animales).

D'après ces mêmes données à l'échelle régionale, une légère diminution est observée depuis 2005 avec une accélération depuis 2019. Ainsi les émissions totales maximales ont atteint 56 159 ktCO2eq en 2005 et ont été de 44 573 ktCO2eq en 2020.

Les émissions liées aux secteurs du bâtiment (tertiaire et résidentiel) et du transport (transport de marchandises et déplacement de personnes) ont connu une forte hausse entre 1990 et 2019

(respectivement +25,4 % et + 13,5 %). Les secteurs de l'agriculture (-10 %) et de l'industrie (-50 %) ont vu leurs émissions de GES baisser significativement.

Pour les secteurs du résidentiel et du tertiaire, les améliorations en matière de performance énergétique des bâtiments et les changements d'énergie n'ont pas permis de compenser la forte augmentation des surfaces construites à l'échelle régionale, notamment dans le secteur tertiaire. En matière de transport, la croissance des émissions a été directement reliée à celle de la consommation énergétique qui s'explique par l'augmentation de la mobilité des particuliers et par l'explosion du trafic de poids lourds sur les 30 dernières années.

En ce qui concerne le secteur de l'industrie, la baisse des émissions depuis 1990 s'explique par plusieurs facteurs : la désindustrialisation locale de l'économie, la diminution de la consommation d'énergies au contenu carbone élevé et les efforts réalisés par les industries minérales dans la réduction des émissions de GES

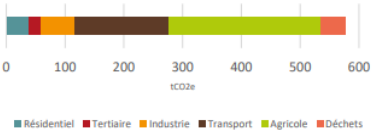
D'après les données de l'AREC à l'échelle du Mellois en Poitou, les deux secteurs dominants étaient le secteur du transport avec 28 % des émissions et celui de l'agriculture avec 45 % des émissions. **Ces deux secteurs sont des leviers importants pour diminuer les émissions sur le territoire de Mellois en Poitou.**

Le secteur résidentiel quant à lui représentait 7% des émissions. Le Contrat Local d'Initiative Climat (CLIC) a développé une démarche d'efficacité énergétique dans l'habitat avec pour objectif d'accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique, ce en trois phases : la sensibilisation, le conseil et la réalisation des travaux par des entreprises locales.

Sur le territoire 63 % des logements sont antérieurs à 1975 et représentent 68.8% des consommations. La majorité des habitations est constituée d'habitats en moellons avec des maisons isolées et des longères. Il faut noter le développement de zones pavillonnaires récentes sur le territoire. Le parc de logement est composé majoritairement de maisons individuelles.

**La rénovation énergétique du parc de logement comportant de nombreuses classes énergétiques D et E est un levier important pour le territoire.**

Selon les données du PCAET, datant de 2019, les émissions de GES sur le territoire sont d'environ 578 000 tonnes équivalent CO2. Elles sont principalement issues de l'agriculture et des transports routiers.




*Répartition des émissions de GES par secteur en 2019 – CCMP – Source : Synthèse du diagnostic du PCAET - 2023*

Cela représente environ 12,0 Tco²e par habitant. Cela est supérieur à la moyenne française (7,0 tCO2), principalement en raison de l'importance de l'activité agricole et de la dépendance à la voiture pour la mobilité.

En comptant les émissions importées, l'empreinte carbone d'un habitant est d'environ 9,5 tCO2e, soit 5 fois le budget carbone d'un habitant nécessaire pour respecter les engagements de l'accord de Paris.

# SYNTHESE

**ATOUTS**

- Forte progression des énergies renouvelables ces dernières années avec un part importante de l'énergie solaire
- Potentiel d'énergies renouvelables présent sur le territoire

**FAIBLESSES**

- Forte dépendance du territoire aux énergies fossiles génératrice de GES
- Le secteur des transports tient une place prépondérante dans la consommation d'énergie fossile
- Un parc résidentiel ancien et énergivore

## Le développement des énergies renouvelables

**L'accroissement de la capacité de production de l'énergie solaire en l'adaptant aux bâtiments**

**L'accompagnement de l'installation de parc éolien dans le respect de la charte communautaire**

**Le développement de la méthanisation sur le territoire grâce aux gisements présents**

## La maîtrise de la consommation d'énergie et la diminution des GES

**L'incitation et l'accompagnement pour la réhabilitation des logements anciens**
**La construction de bâtiments à haute performance énergétique**

**L'incitation à l'utilisation d'appareils de chauffage au bois plus performants**
**La conversion et le remplacement des chaudières fioul et gaz propane vers le bois pour les bâtiments communaux ainsi que pour les particuliers**

**La promotion de la mobilité activité et le développement des liaisons douces et des transports en commun**

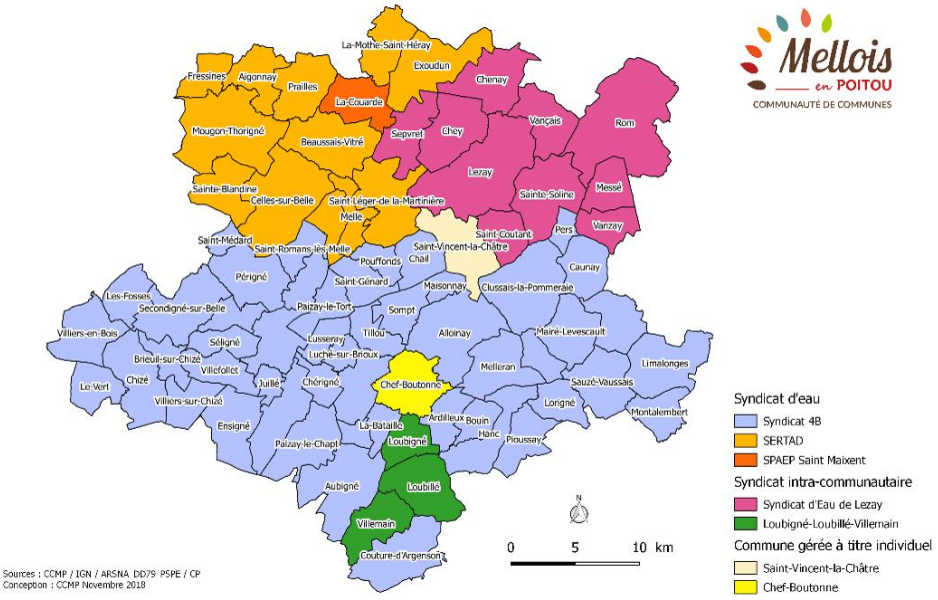
## 2.4.2 La ressource en eau potable

### 2.4.2.1 La gestion de l'eau potable

Au sein du territoire de Mellois en Poitou, à la suite des regroupements de 2000 et jusqu'en 2025, la production et la distribution de l'eau potable est assurée par quatre syndicats, exception faite du SMPAEP qui n'effectue pas la distribution :

- Syndicat des 4B - Exploitation privé
- SERTAD - Exploitation en régie
- Syndicat de Lezay - Exploitation en régie
- SMPAEP du Saint-Maixentais sur la commune de La Couarde.
- Saint-Vincent-la-Châtre, mais qui va rejoindre le SERTAD

*Répartition de la compétence de l'eau potable sur le territoire - 2018*




À l'issue de regroupements successifs, en 2025, les communes du Mellois en Poitou ont adhéré à deux syndicats : **le Syndicat 4B** et **le SERTAD**. Le S4B a repris le fermage de Véolia à Chef-Boutonne et le SIAEP de Lezay a fusionné avec le SERTAD.

Ces deux syndicats sont à cheval sur d'autres territoires :

- Une partie de la Communauté d'Agglomération de Niort et la commune de Montjean en Charente pour le S4B
- Une autre partie de la Communauté d'Agglomération de Niort et une partie de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre pour le SERTAD

Les deux syndicats fonctionnent en régie publique à autonomie financière.

*Répartition de la compétence de l'eau potable sur le territoire - 2025*




Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

#### 2.4.2.2 Les captages pour l'alimentation en eau potable

Le contexte local est contrasté. En effet, sur le plan hydrogéologique, au nord, les eaux de surfaces sont captées au barrage de la Touche-Poupard et dans la Sèvre et traitées dans deux usines de potabilisation implantées à Ste Néomaye (SERTAD et Régie HVS). Ces deux usines sont capables de se suppléer.

Au sud, il y a une grande dispersion de la ressource du SMAEP4B (28 captages), et un maillage étroit entre production et distribution. La population est décroissante du nord-ouest vers le sud-est, générant des charges d'adduction croissantes (nombre d'habitants plus faible par kilomètre de réseau). La ressource en eau est présente en de nombreux points du territoire de Mellois en Poitou, mais, si elle n'alimente pas en totalité ses propres habitants, elle alimente d'autres territoires. Le Syndicat 4B présente la particularité de disposer de 28 captages répartis sur une large moitié sud, ayant tous leur Aire d'Alimentation située dans le périmètre communautaire. Il en est de même de l'ex-SIAEP de Lezay, désormais intégré au SERTAD.

Inversement, le secteur nord de Mellois en Poitou est desservi par le SERTAD, qui traite des eaux du barrage de La Touche-Poupard, lequel draine les eaux du bassin du Chambon en Gâtine Poitevine. Ce barrage est géré par la SPL de La Touche-Poupard, départementale, il constitue une réserve de secours pour les Deux-Sèvres été en premier lieu pour l'agglomération niortaise.

Mais le périmètre communautaire intersecte également les aires d'alimentation de captage d'autres territoires :

- La vallée du Lambon est intégralement située dans l'AAC du Vivier, de la SPL des Eaux du Niortais
- Le bassin amont de la Sèvre fait partie de l'AAC du captage de La Corbelière (usine de la Régie des Eaux du Haut Val de Sèvre)
- Le bassin de la Dive présente la particularité hydrogéologique d'être situé à la fois dans le bassin du Clain (captage de La Varenne de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers) et de celui de La Corbelière (inversion des couches géologiques souterraines)
- Enfin, l'AAC du captage de St Fraignes (Charente Eaux) empiète sur le secteur Aume-Couture,
- Et l'AAC de Dampierre sur Boutonne (Eaux 17) remonte presque jusqu'à Melle dans le bassin de la Boutonne.

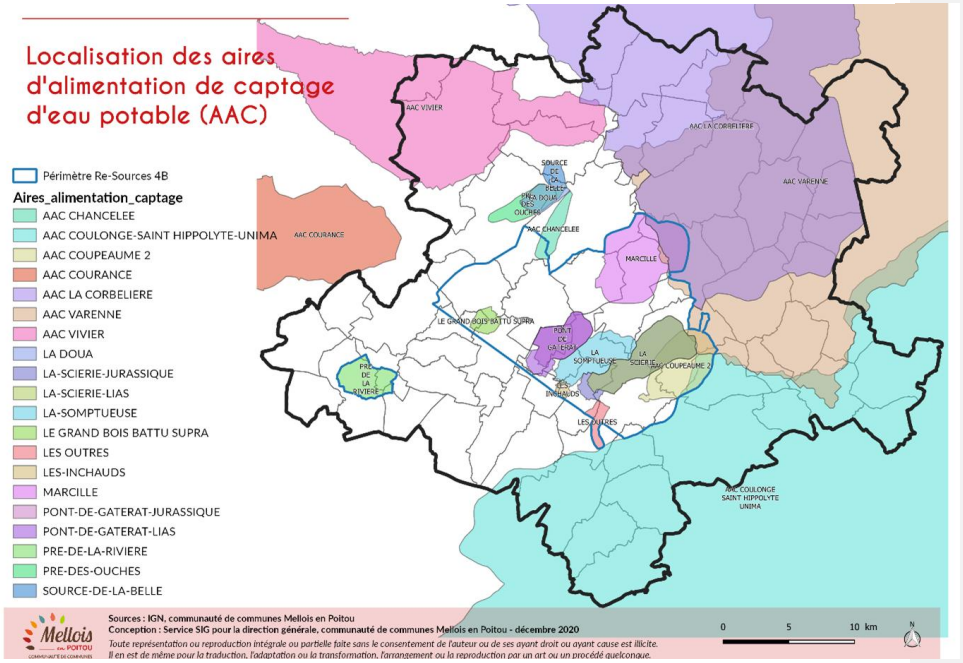
La plupart des points de captage disposent de périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités incluses dans les périmètres de protection rapprochée.

De plus, dans le cadre de **leurs programmes ReSources**, les syndicats d'eau potable mènent des actions de protection avec le monde agricole. Ils sont également habilités depuis septembre 2022, à acquérir du foncier dans les secteurs critiques pour leurs ressources en eau.

*Synthèse des captages présents*

| Nom du captage | Commune | Nom du Bassin d'Alimentation | Animateur du programme Re-Sources |
|---|---|---|---|
| La Chancelée | Saint-Romans-les-Melle | Chanceléée | SERTAD |
| Marcillé | Saint-Génard | Boutonne | SMAEP 4B |
| Le Grand Bois Battu Supra | Vernoux-sur-Boutonne | | |
| Pré de la rivière ancien P1 | Chizé | | |
| Pré de la rivière nouveau F1 | Chizé | | |
| Pont de Gaterat Infra | Lusseray | | |
| Pont de Gaterat Supra | Lusseray | | |
| La Somptueuse | Luché-sur-Brioux | | |
| La Scierie jurassique | Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues | | |
| La Scierie Lias | Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues | | |
| Les Inchauds | Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues | | |
| Les Outres | Chef-Boutonne | | |
| Coupeaume | Chef-Boutonne | | |
| Hors territoire | | | |
| Moulin neuf | Saint-Fraigne | Moulin neuf | SIAP Saint-Fraigne |
| Le Vivier | Niort | Vivier | Syndicat des Eaux du Vivier |
| Multiples captages | Multiples | Sèvre Niortaise Amont | SERTAD |

*Localisation des captages présents*



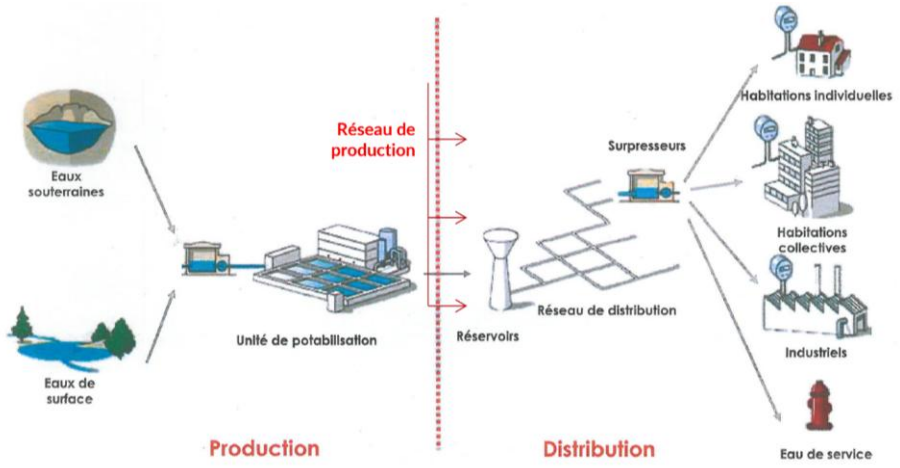

### 2.4.2.3 Les prélèvements, distributions et la consommation en l'eau potable

**L'eau brute** issue des captages doit répondre à des critères de potabilité régulièrement contrôlés par les services de l'État et analysés par les structures de production. À défaut, un Arrêté préfectoral peut mettre fin à l'exploitation soit définitivement, soit jusqu'à ce qu'une remédiation soit apportée.

**La potabilisation** de l'eau fait appel à des processus plus ou moins complexes :

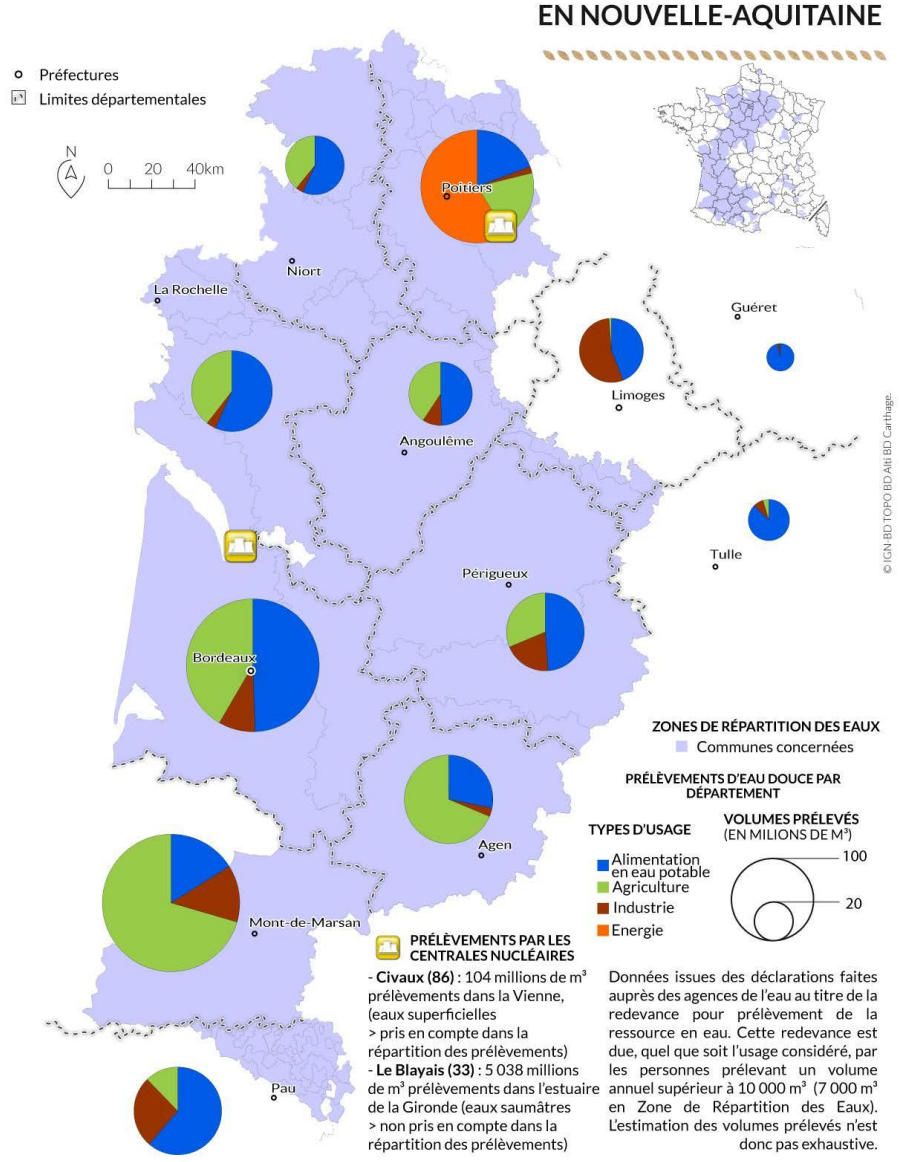
- Au minimum si l'eau brute est naturellement potable, le traitement consiste en une simple filtration des matières en suspension associée à une chloration dans un but de désinfection obligatoire. Les eaux captées en nappe profonde et distribuées sur le périmètre de l'ex-SIAEP de Lezay répondent à ces critères.
- Certaines ressources nécessitent des infrastructures beaucoup plus complexes, c'est le cas du SERTAD avec son usine de potabilisation de Ste Néomaye, capable de traiter plus de 4 millions de m3 par an en provenance du barrage de La Touche-Poupard à Exireuil, mais également, en cas de besoin, du captage de La Corbelière dans la Sèvre niortaise. De telles installations sont justifiées par les enjeux sanitaires pour les populations desservies. Le barrage et l'usine peuvent assurer un secours départemental si nécessaire.
- Le S4B se positionne en situation intermédiaire. Ses nombreuses ressources très dispersées (28 captages répartis d'est en ouest sur tout le sud du territoire) ne justifient pas une usine de traitement. Filtration et chloration sont systématiques et selon les captages, le taux de fluor présent naturellement dans l'eau brute nécessite une dilution avec l'eau d'un captage voisin, avant distribution.

*Schéma de la production d'eau potable*




Les prélèvements en eau sur le département sont destinés à deux usages majoritaires l'alimentation en eau potable et l'agriculture comme l'expose le bilan de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine de 2020.

# LES PRÉLÈVEMENTS EN EAU PAR DÉPARTEMENT EN 2017 EN NOUVELLE-AQUITAINE




Données issues des déclarations faites auprès des agences de l'eau au titre de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau. Cette redevance est due, quel que soit l'usage considéré, par les personnes prélevant un volume annuel supérieur à 10 000 m³ (7 000 m³ en Zone de Répartition des Eaux). L'estimation des volumes prélevés n'est donc pas exhaustive.

Réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2020.
Sources : © Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, 2017, SANDRE (DREALs de bassin, EauFrance), 2016.

**Le syndicat SMAEP 4B :** *(données issues du RPQS de 2023)*

La production d'eau est assurée à partir de 28 captages de (capacité 15 000 à 170 000 m3/an).

Depuis 2025, le syndicat a repris en régie la distribution précédemment assurée par Véolia sur Chef-Boutonne (commune historique), soit plus de 100 000 m3/an inclus dans les 179 000 m3 de vente en gros.

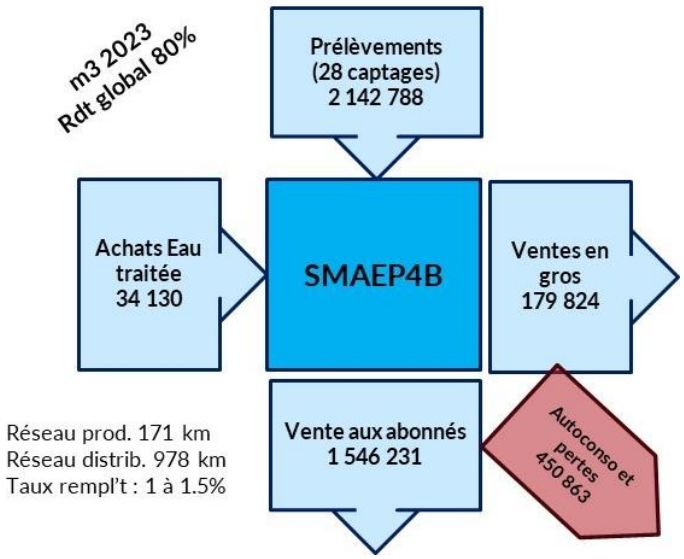
L'eau est distribuée à 16 852 abonnés correspondant à une population estimée de 28 665 habitants répartis dans :

- 45 communes de Mellois en Poitou,
- 7 de la Communauté d'agglomération de Niort,
- Et Montjean en Charente.

De fait, **en moyenne, tous usages confondus, la consommation en eau potable est de 53,9m3/hab/an.**

La moyenne du département des Deux-Sèvres est de 52,5m3/hab/an en 2023.

Le S4B présente la particularité d'une étroite correspondance entre production et distribution. Les échanges d'eau avec les structures voisines (ex-SIAEP de Lezay, SERTAD, SIVEER86, RESE17 et SIAEP NOC16) sont limités aux besoins sanitaires des canalisations. Le S4B est également la seule structure AEP du département du périmètre de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



**Le syndicat SERTAD :** *(données issues du RPQS 2023)*

Ces données ne prennent pas en compte les communes desservies par l'ex-SIAEP de Lezay qui a intégré le SERTAD en 2025.

Le SERTAD assure la desserte de 23 058 abonnés, soit une population estimée à 46 470 habitants, répartis sur :

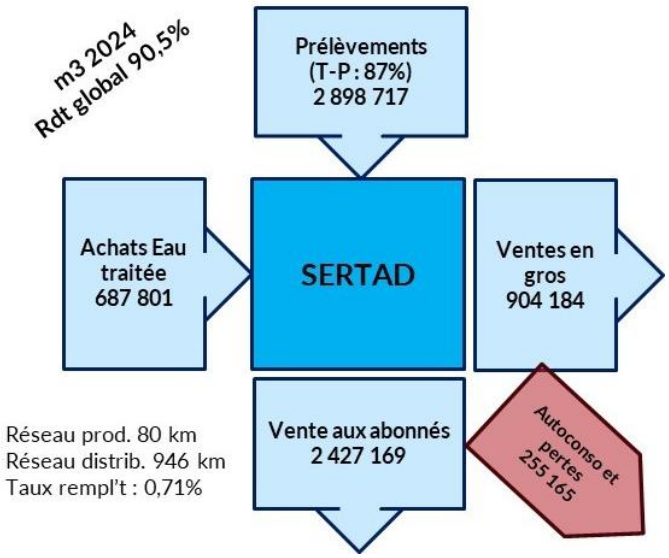
- 9 communes de Mellois en Poitou
- 4 communes de la CAN
- 7 communes de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre

Si l'on inclut les ventes en gros, le syndicat dessert 60 000 habitants.

De fait, **en moyenne, tous usages confondus, la consommation en eau potable est de 52,3m3/hab/an.** En incluant les ventes en gros, la moyenne des consommations d'eau potable descend à 40,5m3/hab/an.

L'eau du SERTAD provient à 87% du barrage de La Touche-Poupard (15 millions de m3). Des captages complémentaires sont localisés à Pamproux (La Roche Ruffin) ; St Romans lès Melle (La Chancelée) et Prahecq. Il peut être alimenté en eau de la Sèvre Niortaise depuis l'usine voisine de la Régie des eaux du Haut Val de Sèvre.

Constituant un nœud stratégique du schéma départemental de l'eau potable, le SERTAD échange de gros volumes d'eaux brute et traitée, tant en import qu'en export, avec ses voisins (Régie du Haut Val de Sèvre, SECO, SPL des Eaux du Niortais). Alimenté par le barrage de La Touche-Poupard qui constitue une réserve de secours départementale, il a une capacité de production d'eau traitée double de sa production actuelle.



**L'Ex-SIAEP Lezay :** *(données issues du RPQS 2023)*

Noter que le SIAEP de Lezay a intégré le SERTAD en 2025.

Le syndicat rassemble 11 communes du territoire Mellois en Poitou, soit 4 144 abonnés pour une estimation de 6 250 habitants. La consommation annuelle est de l'ordre de 448 677 m3. De fait, **en moyenne, tous usages confondus, la consommation en eau potable est de 71,8m3/hab/an.**

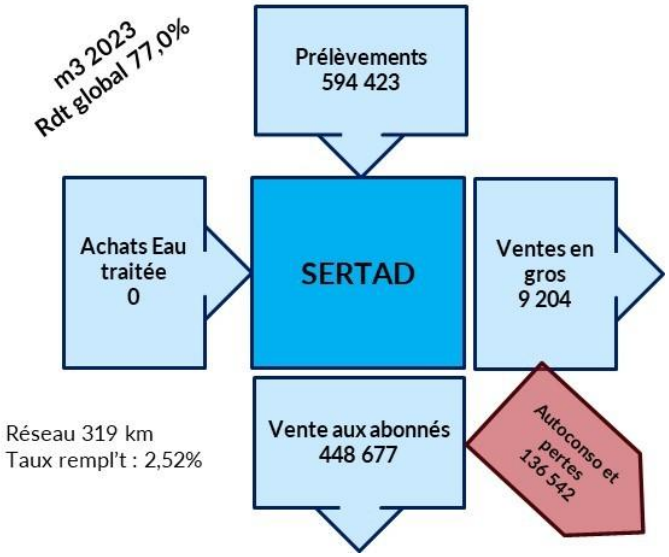
Le Syndicat est alimenté par 2 ressources principales, les forages profonds de La Croix Rivet à Chenay et de La Garenne à Chey.

La commune de Saint-Coutant possède une ressource indépendante à la Fontaine de Bruneau qui peut réalimenter en secours le secteur de Lezay.

Le volume total produit en 2023 était de 594 423 m3.

L'eau produite par le syndicat est d'excellente qualité et fait l'objet d'un simple traitement de désinfection au chlore gazeux, pour être ensuite distribuée aux abonnés par l'intermédiaire de 4 réservoirs (d'une capacité globale de 2000 m3) et 319 km de réseau.

Il résulte que l'eau est de bonne qualité ou de qualité convenable pour tous les secteurs sauf les secteurs de Melle-St Martin, Lezay et Lezay-St Coutant déclassés par leur teneur en chlorothalonil. Les résultats futurs ne devraient plus être perturbés pour ce motif.



***Conclusion :***

Dans le Schéma départemental de l'eau potable du 1 Avril 2021 du département des Deux-Sèvres, ce dernier n'est pas un territoire autosuffisant en eau potable. Des apports ont lieu depuis le Maine-et-Loire et la Vendée pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

De plus, des tensions fortes ont pu être ressenties sur la quantité d'eau disponible lors d'aléas climatiques (hivers secs 2005 et 2017). Ces difficultés risquent d'être aggravées par le changement climatique et pourraient augmenter le risque de conflits d'usages à l'avenir et provoquer une accélération du fonctionnement du petit cycle de l'eau. Ces épisodes nécessitent des mesures de restriction temporaires des usages de l'eau en fonction de 4 niveaux d'alerte (Vigilance, Alerte, Alerte renforcée, Crise). Par exemple, depuis le mercredi 20 août 2025, un arrêté préfectoral passé en niveau d'alerte renforcée les prélèvements sur les réseaux d'eau potable du département (en accord avec les syndicats d'eau SEN, SECO et SMAEP4B).

D'un autre côté, la qualité de la ressource en eau potable est fragilisée par des pollutions diffuses (nitrates, pesticides et produits phytosanitaires). Globalement, les concentrations en nitrates et pesticides ont tendance à se stabiliser sur les 10 dernières années, mais la reconquête d'une eau de qualité n'est pas assurée. Au contraire, les conditions climatiques récentes (succession de sécheresses et de fortes pluies) montrent que la ressource reste très vulnérable aux pollutions avec la présence de pics de concentration de polluants. Sur le territoire, pour tous ces secteurs de distribution, la conformité est confirmée par l'ARS pour : la bactériologie, les nitrates, les phytosanitaires et leurs métabolites, le fluor et la turbidité.

Enfin, La consommation moyenne en eau potable à l'échelle des syndicats, tous usages confondus, est pour le syndicat SMAEP 4B, une moyenne de 53,9m³/habitant/an ; pour le syndicat SERTAD, une moyenne de 52,3 m³/habitant/an ; et pour l'ex-SIEAP Lezay, une moyenne de 71,8 m³/habitant/an. La moyenne du département des Deux-Sèvres est de 52,5 m³/habitant/an en 2023. L'état des réseaux et des infrastructures est satisfaisant sur tous les syndicats. Selon les syndicats, des efforts sont à mener sur l'économie de l'eau.

#### 2.4.2.4 L'état des infrastructures

**Le rendement du réseau de distribution** est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Pour information, la valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier 2023 en France est de 83,4%.

**Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable** est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Pour information, la valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier 2023 en France est de 0,67%.

**L'indice linéaire de pertes en réseau** évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Plus il est élevé, plus la perte est importante. La valeur moyenne de l'indicateur au 1er janvier 2023 en France est de 3,2 m3/km/j.

**Le syndicat SMAEP 4B :** *(données issues du RPQS de 2023)*

***Infrastructures de production***

Connaissance et gestion patrimoniale : « Le syndicat possède une connaissance assez précise de son patrimoine et réalise régulièrement les mises à jour de celui-ci. La finalisation de l'étude patrimoniale au cours de l'année 2017 a permis la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations qui vient compléter le travail de renouvellement déjà réalisé depuis plusieurs années. » Sur une échelle de 0 à 100, l'état de de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau des infrastructures de production est évalué à 90 sur 100.

Le rendement calculé du réseau de production est de 96.9% en 2023, ce qui est un excellent résultat. Il correspond à un indice de fuite très faible de 1.44 m3/km/jour, particulièrement pour un réseau essentiellement en secteur rural.

Le réseau de production assure le transport de l'eau des points de captage aux points stockage en tête des différents secteurs de distribution. Ce réseau s'étend sur plus de 133 km et le taux de renouvellement moyen sur 5 ans a été de 1,54% par an.

***Infrastructures de distribution***

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : elle correspond à un indice de 100 points sur un total de 120. Le réseau de distribution structure le territoire entre réservoirs de stockage et points de distribution aux abonnés. Il s'étend sur plus de 940 km. Son taux de renouvellement moyen sur 5 ans a été de 0.95%. Son rendement a été de 82.1% en 2023.

***Service aux usagers***

En 2023, sur l'ensemble du périmètre du S4B, 27 interruptions de service non programmées ont été constatées et 55 réclamations d'abonnés, soit un taux de 3.2%.

**Le syndicat SERTAD :** *(données issues du RPQS 2023)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau est évalué à 113 points sur 120.

***Infrastructures de production***

Le réseau de production rapproche l'eau des principaux pôles de distribution. Il consiste en une artère centrale partant de l'usine en direction du sud (réservoir de St Hilaire à Melle et St Vincent la Châtre) avec un stockage intermédiaire de 3 000 m3 à La Couarde. Deux embranchements partent au niveau de Romans, l'un en direction de l'ouest pour rejoindre le réseau de la CAN et du SECO au niveau de Chauray, l'autre vers l'Est en direction du captage de La Roche-Ruffin à Pamproux.

Ce maillage court sur 80 km avec des canalisations de diamètre 500 à 100 mm.

***Infrastructures de distribution***

Le réseau de distribution s'étend sur 946 km. Son rendement est de 92,15%, ce qui correspond à un taux de fuites de 0.63 m3/km/jour. Le taux moyen de renouvellement depuis 2017 est de 0.71% par an.

Il est également composé de 28 réservoirs de stockage qui font l'objet d'analyses physico-chimiques et microbiologiques trimestrielles. S'ajoutent des contrôles hebdomadaires de la teneur en chlore.

***Service aux usagers***

En 2023, sur l'ensemble du périmètre du SERTAD, 50 interruptions de service non programmées ont été constatées et 17 réclamations d'abonnés, soit un taux de 0.7%.

***Conclusion :***

Les rendements réseaux des deux syndicats sur Mellois en Poitou sont de 82,3% pour le SMAEP 4B et de 92.15% pour le syndicat SERTAD, ce sont de très bon résultat. En comparaison, la moyenne du rendement réseau du département des Deux-Sèvres est de 87,5% en 2023.

Le taux moyen de renouvellement sur 5 ans est plus élevé que la moyenne régionale (0,67% en 2023) : 0.95% pour le SMAEP 4B et 0.71% pour le syndicat SERTAD.

#### 2.4.2.5 Face au changement climatique, sécuriser la ressource en eau potable

Plusieurs actions sont menées à plusieurs échelles, afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau et la disponibilité de l'eau potable face au changement climatique.

Dans le cadre du Schéma départemental (applicable depuis 2021), le département des Deux-Sèvres a établi un tableau synthétique regroupant les risques pour l'alimentation en eau potable par rapport aux changements climatiques. Ce bilan montre avec les risques concernant la qualité et la quantité de l'eau à horizon 2040 sur les différents captages.

Le Schéma départementale part sur les hypothèses suivantes à horizon 2040 :

- La consommation future estimée est augmentée de 3,5 %, en lien avec les modifications des usages (arrosages plus fréquents...).
- Une baisse en quantité des ressources (eaux souterraines et de surface) évaluée à 20 %,
- Une dégradation de la qualité, en lien avec la réduction de la quantité, se traduisant par une augmentation de la concentration des polluants estimée à 25 %

Globalement sur l'ensemble du département, les besoins en eau potable restent inférieurs à la capacité autorisée des ressources et à la capacité d'achats d'eau auprès des départements voisins. La garantie des besoins en eau s'accompagne d'une redistribution des volumes d'eau entre syndicats. Celle-ci sera assurée si les aménagements, prévus dans ce schéma, sont réalisés. De fait, le risque sur la quantité d'eau à 2040 apparaît limité. Les syndicats les plus sensibles, tel que le syndicat de Lezay, dispose de la possibilité de mettre en service un nouveau captage (Teillé).

En revanche sur le volet qualité, il en ressort que certaines ressources stratégiques apparaissent fortement vulnérables, notamment aux nitrates et cyanobactéries.

La qualité des ressources en eau sur le département est dégradée par les nitrates. L'ensemble du territoire est classé en zone vulnérable aux nitrates, ce qui a conduit au classement de certains captages dans les référentiels du Grenelle suite à la mise en application de la loi Grenelle du 23 juillet 2009, et comme prioritaires au sein des SDAGE. L'ensemble des aires de captages d'eau potable du territoire est classé au Grenelle et 13 captages ont été désignés.

Il indique des risques forts de dégradation de la ressource en eau, sur le territoire du Mellois en Poitou, conduisant à une eau impropre à la consommation. A l'échelle départementale, certaines ressources pourraient devenir inutilisables plusieurs semaines, ou plusieurs mois par an (ex : les captages Grand Bois Battu, Coupeaume 2, Scierie Jurassique sur le SMAEP 4B), voire fermés définitivement. Le SERTAD sera également impacté par des problèmes de qualité au niveau de la prise d'eau du barrage. A noter que cette ressource est prévue comme secours pour d'autres collectivités sur l'aspect quantitatif et devra faire l'objet d'une attention particulière sur l'aspect qualitatif pour pouvoir assumer ce rôle à l'avenir.

**La préservation de la ressource en eau est un enjeu fort du territoire pour maintenir la capacité d'accueil.**

*Synthèse des risques d'indisponibilité (DDT 79)*

| SYNTHESE DES RISQUES D'INDISPONIBILITE | Risque quantité 2040 (déficit en m3/j) | | | | Risque qualité 2040 en nitrates/pesticides/cyanobactéries (captages concernés) |
|---|---|---|---|---|---|
| | Hypothèse haute | | Hypothèse réaliste | | |
| | Jour moyenne | Jour de pointe | Jour moyenne | Jour de pointe | |
| SYN 1- VIVIER | Faible | Faible | Faible | Faible | Moyen |
| SYN 2- SECO | Faible | Moyen (-199m3/j) | Faible | Moyen (-243m3/j) | Fort (F24, F28, F14) |
| SYN 3- SERTAD | Faible | Faible | Faible | Faible | Fort (barrage de la Touche-Poupard) |
| SYN 4- STMAIXENT | Faible | Moyen (-3257m3/j) | Faible | Moyen (-2447m3/j) | Très Fort (prise d'eau de la Corbelière) |
| SYN 5- COURANCE | Faible | Moyen (-617m3/j) | Faible | Moyen (-198m3/j) | Moyen |
| SYN 6- LEZAY | Faible | Moyen (-510m3/j) | Faible | Moyen (-223m3/j) | Moyen |
| SYN 7- SVL | Faible | Faible | Faible | Faible | Fort (Ligaine 1 et 2) |
| SYN 8- SEVT | Faible | Faible | Faible | Faible | Fort (Pas de Jeu F3, F5, F2, Lutineaux F1, F3, F4) |
| SYN 9- SMAEP 4B | Faible | Faible | Faible | Faible | Fort (Grand Bois Battu, Coupeaume 2,Scierie Jur.) |
| SYN 10- SMEG | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible ou absence de données |
| LA FOYE-MONJAULT | Pas de ressources propres | | | | |
| MAUZE-SUR-LE-MIGNON | | | | | |
| BEAUVOIR-SUR-NIORT | | | | | |
| CHEF-BOUTONNE | | | | | |
| SIAEP DE LOUBILLE LOUBIGNE VILLEMAIN | | | | | |
| ST VINCENT LA CHATRE | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible ou absence de données |
| SPL CEBRON | / | / | / | / | Fort (barrage de la Touche-Poupard) |

Face à ce constat, le Schéma départemental a décliné ses actions stratégiques à mettre en place à horizon 2025 avec 4 objectifs déclinés en 3 thèmes :

**Objectif 1 - Reconquérir et préserver la qualité des eaux** en intensifiant les actions favorisant la protection des ressources en eau potable ;

**Objectif 2 - Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages** en achevant la sécurisation de l'alimentation en eau potable face aux crises accidentelles, en anticipant la sécurisation de l'alimentation en eau potable face au réchauffement climatique, en maintenant une bonne qualité de l'eau produite et distribuée et en améliorant le niveau de préparation de chaque territoire sur les principaux risque.

**Objectif 3 - Assurer l'équilibre entre les besoins en eau et les ressources naturelles et assurer la satisfaction des besoins en eau à long terme en économisant la ressource**, en partageant la ressource en eau pour éviter les conflits d'usage, en anticipant la satisfaction des besoins face au changement climatique, et en optimisant la gestion du service public.

**Objectif 4 - Concertation et partage des orientations et priorités d'intervention** en partageant et diffusant les données et indicateurs, et en suivant la réalisation des actions.

**Le programme Re-sources**, démarche multipartenariale est mis en place pour la préservation de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. Il a pour but de répondre aux problématiques de pollution par les nitrates et les pesticides.

L'objectif est d'accompagner et de favoriser le changement des pratiques et des systèmes de production à l'origine des pollutions sur les bassins d'alimentation de captages.

Les actions phares du programme sont :

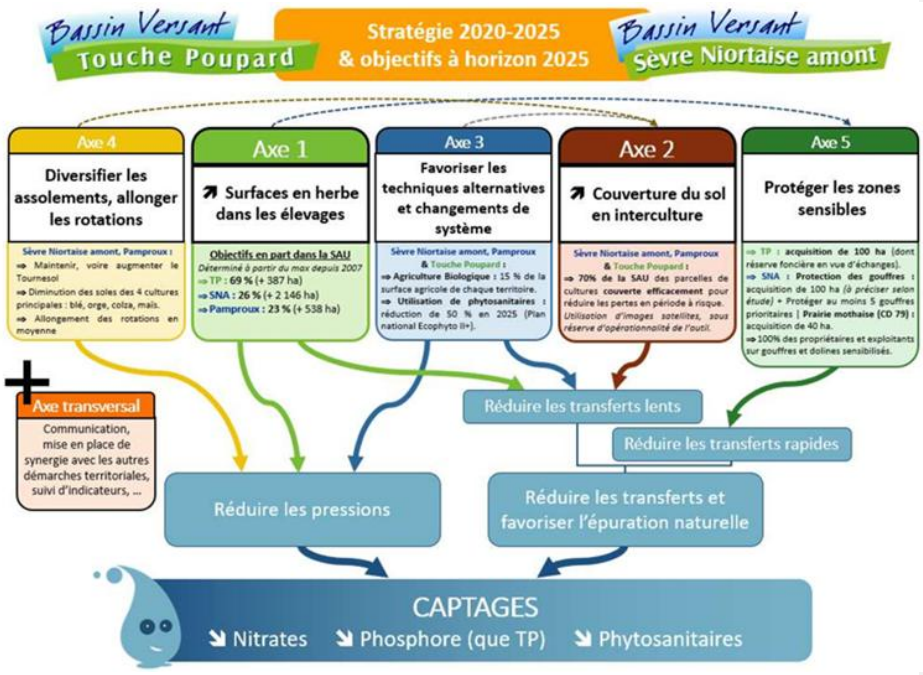
- La réalisation d'un diagnostic individuel d'exploitation agricole ;
- Des Mesures Agro-Environnementales territorialisées ;
- Des échanges avec et entre les agriculteurs ;
- Le développement de l'agriculture biologique.

**La problématique majeure, liée à la dégradation qualitative de nombreuses masses d'eau, superficielles et souterraines, est la lutte contre les pollutions diffuses aux nitrates.**

**<u>Les deux programmes ReSources portés par le SERTAD :</u>**

La Cellule Animation Qualité Eau Brute du SERTAD a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation de la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) et de La Chancelée.

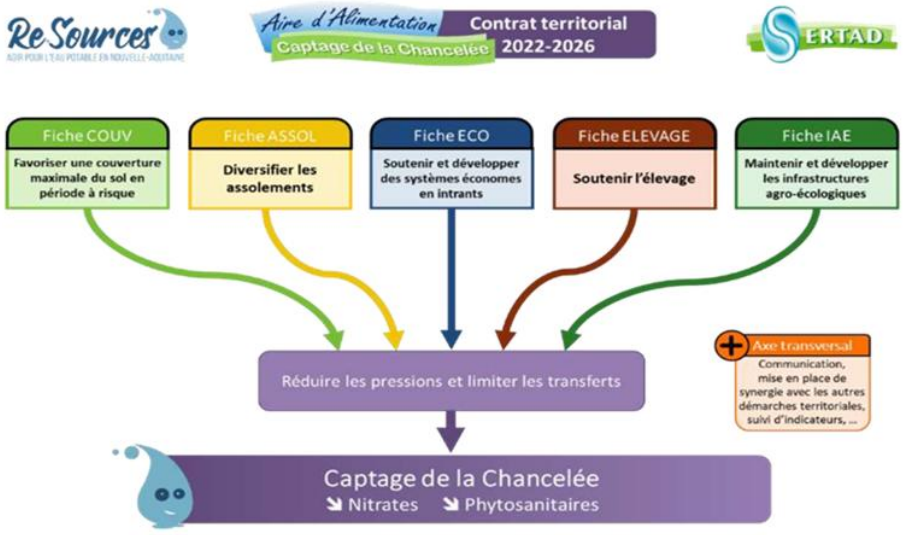
Sur ces territoires, pour partie sur le périmètre de la Communauté de communes Mellois en Poitou, la stratégie territoriale définie et partagée peut être résumée par le graphique ci-dessous :



Les principales actions menées en 2023 :

- Journées techniques dans des exploitations ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l'eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d'intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau (avec les autres acteurs de l'eau sur le territoire) ;
- Actions liées à l'optimisation des intercultures (présentation de plateformes expérimentales de couverts, réalisation de pesées MERCI, valorisation collective lors des manifestations des rendez-vous des couverts végétaux) ;
- Protection des gouffres classés prioritaires et sensibilisation à leur protection ;
- Poursuite de l'aménagement foncier ;
- Acquisitions foncières
- Accompagnement individuel d'éleveurs des bassins sur les thématiques de gestion de prairie et du pâturage, d'amélioration de l'autonomie fourragère de l'exploitation, de coût de production ;
- Groupes d'échanges sur les systèmes céréaliers, les couverts végétaux et leur valorisation fourragère ;
- Animation MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) ;
- Suivi et analyse de la qualité de l'eau ;
- Communication et sensibilisation à la protection de la qualité de l'eau.

Le territoire d'action se limite à 580 ha dont 70% environ, de SAU (surface agricole utile). Il est néanmoins critique pour la ressource locale complémentaire apportée par le captage.



Chacun des axes stratégiques est déclinés en actions qui sont mises en œuvre sur la base du volontariat et régulièrement évaluées. Plus d'informations sont développées sur le site internet du syndicat.

**Le programme ReSources porté par le SMAEP 4B :**

Au vu de la qualité de la ressource en eau et de l'enjeu stratégique pour la production d'eau potable au SMAEP 4B, les AAC ont été priorisées lors du deuxième contrat Re-Sources en 3 niveaux (le niveau 1 étant le plus prioritaire) :

| PRIORITÉ DE L'AAC | AAC CONCERNÉES |
|---|---|
| Niveau 1 = FORT | Coupeaume 2, Marcillé, La Scierie Supra et la Scierie Infra, Grand Bois Battu |
| Niveau 2 = MOYEN | Pont de Gatérat Supra, Pont de Gatérat Infra, Pré de la Rivière P1 et F1, Les Outres, Les Inchauds |
| Niveau 3 = FAIBLE | La Somptueuse |

Ces trois niveaux d'enjeu fort, moyen et faible sont conservés pour le troisième contrat.

Au regard du suivi de la qualité de l'eau, l'enjeu principal sur le territoire Re-Sources de la Boutonne amont est l'impact des nitrates et des pesticides sur les eaux souterraines.

Limiter l'impact des nitrates et produits phytosanitaires sur les eaux souterraines passe par une réduction des pressions (liées aux usages et pratiques agricoles) ainsi que par une maîtrise des transferts de polluants, en augmentant le potentiel de régulation des agro-hydro-systèmes. Afin de mettre en place un plan d'actions cohérent avec ces objectifs, quatre axes stratégiques de travail ont été déterminés pour le prochain contrat afin de répondre à l'enjeu de la réduction de l'impact des pressions nitrates et phytosanitaires sur les eaux souterraines. Les axes stratégiques identifiés sur lesquels s'appuiera le plan d'actions sont les suivants :

**AXE 1 :**
**DIMINUER LES PRESSIONS AZOTEES ET USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES AGRICOLES**

**AXE 2 :**
**LIMITER LES TRANSFERTS DE POLLUANTS EN VALORISANT LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE**

**AXE 3 :**
**GÉRER LE FONCIER EN ZONES SENSIBLES**

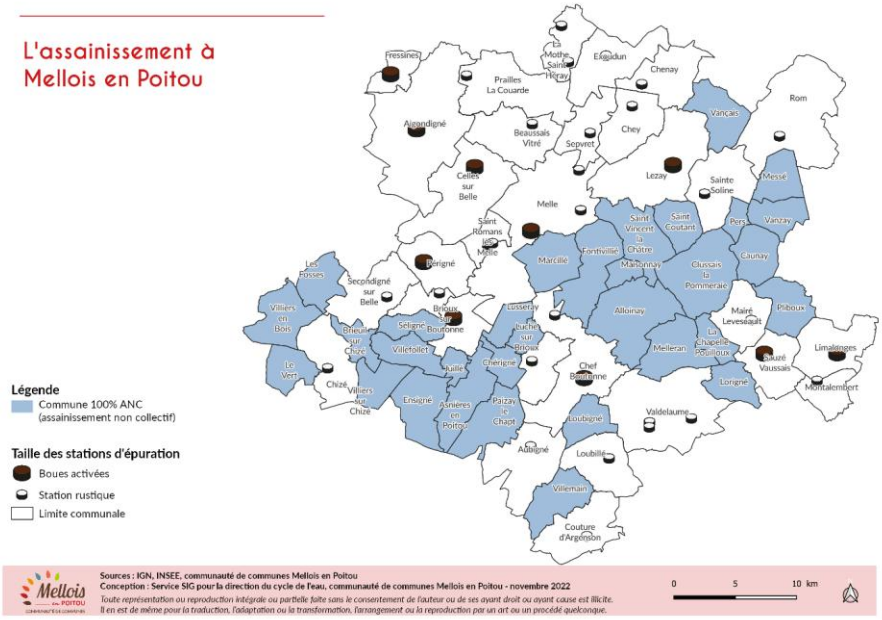
**AXE 4 :**
**ANIMER LE TERRITOIRE : FÉDÉRER, SUIVRE ET SENSIBILISER**

Chacun des axes stratégiques est déclinés en actions qui sont mises en œuvre sur la base du volontariat et régulièrement évaluées. Plus d'informations sont développées sur le site internet du syndicat.

### 2.4.3 Le traitement des eaux usées

Deux structures sont en charge de l'assainissement sur le territoire : le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC). Les statuts du SPANC et du SPAC ont été adoptés par le conseil communautaire de Mellois en Poitou du 18 novembre 2019. Le SPAC et le SPANC font désormais partie de la communauté de communes au sein du service « Direction Cycle de l'Eau ».

L'ensemble du Mellois en Poitou n'est pas desservi par le réseau d'assainissement collectif, 32 communes sont à 100% en assainissement non collectif.




Nb : au 1er janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Le SPANC dessert 27 741 habitants sur les 49 355 résidents du territoire ce qui correspond à 56.21% de la population en 2021 d'après le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif de la communauté de communes.

Le SPAC, lui, dessert 21 608 habitants sur 30 communes avec 11 274 abonnés soit 43.8% de la population.

*Mise à jour 2025*
*La part des desservis par le système d'assainissement non-collectif a diminué de 4,97%. Le SPANC dessert 27 949 habitants sur les 48 682 résidents du territoire ce qui correspond à 51,24% de la population en 2023 d'après le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif de la communauté de communes.*
*Le service d'assainissement collectif, lui, dessert 23 733 habitants sur 30 communes avec 11 078 abonnés soit 48,75% de la population.*

Le SCoT précise que les ouvertures à l'urbanisation devront être justifiées et priorisées au sein des zones équipées d'un dispositif d'assainissement collectif aux normes et capable d'accueillir la nouvelle charge d'effluents, ou dans les secteurs dont le raccordement au réseau est planifié à court/moyen terme, pour des raisons de densité, de contraintes de gestion et d'entretien et d'optimisation des équipements publics existants.

*Nombre d'installations ANC et AC par communes (RPQS 2023)*

| Commune | Nombre d'habitant TOTAL | Assainissement non-collectif | | | Assainissement collectif | | | Consommation en m³ facturée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Nombre d'habitant | % de couverture | Nombre de dispositifs | Nombre d'habitant | % de couverture | Nombre d'abonnés | |
| Aigondigné | 4 821 | 2 022 | 42% | 897 | 2 799 | 58% | 1 314 | 110 089 |
| Alloinay | 911 | 911 | 100% | 553 | 0 | 0% | | |
| Asnières-en-Poitou | 201 | 201 | 100% | 553 | 0 | 0% | | |
| Aubigné | 189 | 100 | 53% | 98 | 89 | 47% | 41 | 2 583 |
| Beaussais-Vitré | 1 028 | 967 | 94% | 413 | 61 | 6% | 28 | 2 037 |
| Brieuil-sur-Chizé | 126 | 126 | 100% | 34 | 0 | 0% | | |
| Brioux-sur-Boutonne | 1 496 | 53 | 4% | 132 | 1 443 | 96% | 669 | 65 910 |
| Caunay | 181 | 181 | 100% | 116 | 0 | 0% | | |
| Celles s/Belle | 3 964 | 1 729 | 44% | 907 | 2 235 | 56% | 1 035 | 77 212 |
| Chef-Boutonne | 2 570 | 120 | 5% | 397 | 2 450 | 95% | 1 139 | 84 924 |
| Chenay | 454 | 224 | 49% | 162 | 230 | 51% | 106 | 8 965 |
| Chérigné | 140 | 140 | 100% | 69 | 0 | 0% | | |
| Chey | 568 | 444 | 78% | 228 | 124 | 22% | 59 | 2 543 |
| Chizé | 868 | 799 | 92% | 57 | 69 | 8% | 295 | 25 978 |
| Clussais-la-Pommeraie | 598 | 598 | 100% | 390 | 0 | 0% | | |
| Couture-d'Argenson | 403 | 73 | 18% | 95 | 330 | 82% | 123 | 9 613 |
| Ensigné | 293 | 293 | 100% | 146 | 0 | 0% | | |
| Exoudun | 577 | 165 | 29% | 136 | 412 | 71% | 190 | 10 201 |
| Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | 538 | -59 | -11% | 29 | 597 | 111% | 204 | 31 943 |
| Fontivillé | 872 | 872 | 100% | 399 | 0 | 0% | | |
| Fressines | 1 750 | 873 | 50% | 347 | 877 | 50% | 404 | 31 940 |
| Juillé | 102 | 102 | 100% | 53 | 0 | 0% | | |
| La Chapelle-Pouilloux | 184 | 184 | 100% | 119 | 0 | 0% | | |
| La Mothe-Saint-Héray | 1 698 | 259 | 15% | 270 | 1 439 | 85% | 663 | 42 711 |
| Le Vert | 132 | 132 | 100% | 73 | 0 | 0% | | |
| Les Fosses | 449 | 449 | 100% | 167 | 0 | 0% | | |
| Lezay | 2 009 | 460 | 23% | 388 | 1 549 | 77% | 731 | 65 062 |
| Limalonges | 835 | 766 | 92% | 501 | 69 | 8% | 24 | 8 121 |
| Lorigné | 308 | 308 | 100% | 233 | 0 | 0% | | |
| Loubigné | 161 | 161 | 100% | 101 | 0 | 0% | | |
| Loubillé | 406 | 76 | 19% | 79 | 330 | 81% | 152 | 9 438 |
| Luché-sur-Brioux | 135 | 135 | 100% | 67 | 0 | 0% | | |
| Lusseray | 167 | 167 | 100% | 87 | 0 | 0% | | |

| Commune | Nombre d'habitant TOTAL | Assainissement non-collectif | | | Assainissement collectif | | | Consommation en m³ facturée |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Nombre d'habitant | % de couverture | Nombre de dispositifs | Nombre d'habitant | % de couverture | Nombre d'abonnés | |
| Mairé-Levescaut | 529 | 288 | 54% | 246 | 241 | 46% | 90 | 7 393 |
| Maisonnay | 266 | 266 | 100% | 129 | 0 | 0% | | |
| Marcillé | 774 | 774 | 100% | 365 | 0 | 0% | | |
| Melle | 6 502 | 1 205 | 19% | 930 | 5 297 | 81% | 2 475 | 224 709 |
| Melleran | 500 | 500 | 100% | 324 | 0 | 0% | | |
| Messé | 197 | 197 | 100% | 119 | 0 | 0% | | |
| Sauzé-entre-bois (Montalembert) | 312 | 297 | 95% | 183 | 15 | 5% | 7 | 322 |
| Paizay-le-Chapt | 263 | 263 | 100% | 141 | 0 | 0% | | |
| Périgné | 1 042 | 684 | 66% | 260 | 358 | 34% | 165 | 16 353 |
| Pers | 77 | 77 | 100% | 54 | 0 | 0% | | |
| Pliboux | 209 | 209 | 100% | 154 | 0 | 0% | | |
| Prailles-la-Couarde | 972 | 794 | 82% | 364 | 178 | 18% | 82 | 5 417 |
| Rom | 878 | 674 | 77% | 345 | 204 | 23% | 96 | 6 302 |
| Saint-Coutant | 279 | 279 | 100% | 156 | 0 | 0% | | |
| Saint-Romans-lès-Melle | 729 | 610 | 84% | 293 | 119 | 16% | 55 | 4 502 |
| Saint-Vincent-la-Châtre | 647 | 647 | 100% | 204 | 0 | 0% | | |
| Sainte-Soline | 360 | 197 | 55% | 171 | 163 | 45% | 75 | 3 844 |
| Sauzé-entre-Bois | 1 542 | 32 | 2% | 298 | 1 510 | 98% | 605 | 48 305 |
| Sécondigné-sur-Belle | 516 | 403 | 78% | 183 | 113 | 22% | 52 | 3 928 |
| Séligné | 119 | 199 | 100% | 61 | 0 | 0% | | |
| Sepvret | 640 | 529 | 83% | 221 | 111 | 17% | 51 | 4 109 |
| Valdelaume | 838 | 675 | 81% | 507 | 163 | 19% | 75 | 3 546 |
| Vançais | 228 | 228 | 100% | 147 | 0 | 0% | | |
| Vanzay | 252 | 252 | 100% | 108 | 0 | 0% | | |
| Vernoux-sur-Boutonne | 213 | 55 | 26% | 31 | 158 | 74% | 73 | 5 409 |
| Villefollet | 227 | 227 | 100% | 105 | 0 | 0% | | |
| Villemain | 150 | 150 | 100% | 116 | 0 | 0% | | |
| Villiers en Bois | 124 | 124 | 100% | 64 | 0 | 0% | | |
| Villiers-sur-Chizé | 163 | 163 | 100% | 74 | 0 | 0% | | |
| Total | 48 682 | 24 949 | 51% | 14 205 | 23 733 | 49% | 11 078 | 923 409 |

#### 2.4.3.1 L'assainissement collectif

Le parc assainissement collectif de Mellois en Poitou est composé de 37 systèmes d'assainissement regroupant les réseaux, les postes de relevage et les stations d'épuration. Le tableau à la page suivante fait état du fonctionnement organique et hydraulique des stations ces trois dernières années.

**Il est à constater que l'ensemble des stations exceptée celle de Fontenille Saint Martin d'Entraigues ont une marge résiduelle organique pouvant assurer le traitement de raccordements potentiels supplémentaires de nouveaux usagers.**

Il y a une augmentation du volume facturé constante entre 2018 et 2023 de 879 989 $m^3$ à 923 409 $m^3$. Un différentiel important a été remarqué par la communauté de communes entre le volume entrant et le volume facturé qui peut être justifié par plusieurs hypothèses : des eaux claires parasites, des rejets industriels non facturés, des forages non déclarés.

*Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés (RPQS 2023)*

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'abonnés domestiques (1) | 10 774 | 11 099 | 11 274 | 11 445 | **11 078** |
| Total des volumes facturés aux abonnés ($m^3$) | 917 448 | 976 366 | 1 001 343 | 987 123 | **923 409** |

96 postes de relèvement sont répartis sur le territoire et 37 stations de traitements. La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La majorité des stations a une capacité de traitement inférieure à 500 EH. Elles présentent des filières de traitement assez simples comme les filtres plantés de roseaux. Les stations à boues activées représentent 30% du parc.

*Synthèse de la capacité nominale des stations*

| Capacités de traitement (EH) | Nombre d'installations |
|---|---|
| Stations < 200 EH | 14 |
| Stations entre 200 et 499 EH | 10 |
| Stations entre 500 et 999 EH | 3 |
| Stations entre 1000 et 1999 EH | 4 |
| Stations entre 2000 et 10 000 EH | 6 |

249,89 t MS de boues ont été produites en 2023 sur le territoire. Celles-ci doivent intégrer une filière d'évacuation des boues qui comprend le transport et le traitement. Les boues sont destinées à l'épandage agricole ou au compostage. Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation est de 100%.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des stations est de 100 (100 en 2020). Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité en performance des stations est de 100 (100 en 2020).

| Station d'épuration | Milieu récepteur | Type de traitement Filière EAU | Date de mise en service | Capacité de la STEP (EH) | Capacité hydraulique (m3/j) | Charge organique (EH) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge organique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Charge hydraulique (m3/j) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge hydraulique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Etat d'avancement SDA | Remarques sur la base des éléments fournis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | | |
| Aigondigné | Irrigation | Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique | 01/10/2005 | 3300 | 495 | 1875 | 1765 | 1596 | +139 | 1735 | 57 | 53 | 48 | + 5 | 53 | 284 | 313 | 305 | +21 | 326 | 57 | 63 | 61 | 5 | 66 | 2021 | Les taux de charge organiques et hydrauliques sont d'environ 55 à 60 %. Le fonctionnement de la station est satisfaisant. |
| Aubigné | Infiltration | Filtre à sable | 10/02/2005 | 130 | 19,5 | _ | _ | | +2 | - | _ | _ | _ | - | 18 | 6 | 18 | 17 | +1 | 18 | 31 | 92 | 85 | 8 | 93 | | Absence de données concernant la charge organique. |
| Beaussais-Vitré | Le Fombelle | Filtre planté de roseaux | 10/11/2011 | 110 | 16 | _ | _ | | +0 | - | _ | _ | _ | -+4 | 64- | 5 | 7 | 6 | +0 | 6 | 31 | 44 | 37 | 1 | 38 | 2020 | Absence de données concernant la charge organique. |
| Brioux sur Boutonne | La Boutonne | Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique | 01/06/1998 | 1500 | 225 | 1425 | 967 | 900 | +53 | 953 | 95 | 64 | 60 | +6 | 51 | 284 | 359 | 410 | **+8** | **418** | **126** | **160** | **182** | 4 | 186 | 2026 | En surcharge hydraulique, La CCMP a lancé un SDA en 2025. |
| Celles sur Belle | La Belle | Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique | 01/01/1975 | 2500 | 500 | 1274 | 1631 | 1121 | +147 | 1268 | 51 | 65 | 45 | +2 | 59 | 211 | 255 | 236 | +22 | 258 | 42 | 51 | 47 | 5 | 52 | 2019 | Fonctionnement satisfaisant |
| Chef Boutonne - bourg | La Boutonne | Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique | 01/04/1994 | 2200 | 330 | 1407 | 1063 | 1251 | +36 | 1287 | 64 | 48 | 57 | - | - | 369 | 550 | 572 | **+** | **578** | **112** | **167** | **173** | 3 | 176 | 2012 | En surcharge hydraulique, La CCMP prévoit le lancement d'un SDA en 2027 |

| Station d'épuration | Milieu récepteur | Type de traitement Filière EAU | Date de mise en service | Capacité de la STEP (EH) | Capacité hydraulique (m3/j) | Charge organique (EH) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge organique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Charge hydraulique (m3/j) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge hydraulique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Etat d'avancement SDA | Remarques sur la base des éléments fournis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | | |
| Chef-Boutonne – Tillou | Infiltration | Filtre à sable | 13/05/2022 | 25 | 3.75 | - | - | - | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | - | - | - | - | 0 | | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique |
| Chenay | La Sèvre Niortaise | Filtre planté de roseaux | 01/09/2010 | **350** | 53 | _ | 142 | _ | 0 | _ | _ | 41 | _ | +0 | - | 26 | 31 | 29 | +0 | 29,00 | 49 | 58 | 54 | 1 | 55 | Audit en 2017 | Fonctionnement satisfaisant |
| Chey | Infiltration | Filtre planté de roseaux | 23/04/2013 | **250** | 38 | 78 | 330 | 51 | 0 | 51 | 31 | 132 | 21 | +0 | 21 | 9 | 14 | 14 | +0 | 14,00 | 24 | 37 | 37 | 0 | 37 | Audit en 2017 | Le taux de charge organique en 2023 est élevé. Cela s'explique par le fait que le service réalise une analyse ponctuelle à un instant t et non sur 24h, |
| Chizé | Fossé - La Boutonne | Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique | 01/01/2000 | **1200** | 165 | _ | 394 | _ | +24 | _ | _ | 33 | _ | +2 | - | 34 | 116 | 109 | +4 | 113,00 | 21 | 70 | 66 | 3 | 69 | | Fonctionnement satisfaisant |
| Couture d'Argenson | La Couture | Lagunage naturel et filtre planté de roseaux | 01/02/1998 | **400** | 48 | 331 | _ | _ | 0 | _ | 83 | _ | _ | +0 | - | 39 | 65 | 60 | +0 | 60 | 81 | 135 | 125 | 0 | 125 | | En surcharge hydraulique en 2023 et 2024. Réseau d'assainissement passe dans la rivière donc infiltration d'eaux de rivière. |
| Exoudun | Infiltration | Filtre planté de roseaux et filtre à sables | 04/07/2003 | **500** | 75 | _ | 158 | 107 | 0 | 107 | _ | 32 | 21 | +1 | 22 | 28 | 38 | 35 | +0 | 35,00 | 37 | 51 | 46 | 1 | 47 | Audit en 2017 | Fonctionnement satisfaisant |

| Station d'épuration | Milieu récepteur | Type de traitement Filière EAU | Date de mise en service | Capacité de la STEP (EH) | Capacité hydraulique (m3/j) | Charge organique (EH) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge organique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Charge hydraulique (m3/j) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge hydraulique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Etat d'avancement SDA | Remarques sur la base des éléments fournis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | | |
| Fontenille Saint Martin d'Entraigues | Fossé | Lagunage naturel | 01/04 /2006 | **900** | 135 | 1150 | 1514 | 1320 | +6 | 1326 | 128 | 168 | 146 | +2 | 148 | 157 | 333 | 367 | +1 | 368 | 116 | 247 | 271 | 2 | 273 | 2017 | Fonctionnement non satisfaisant. En surcharge hydraulique et organique. Convention avec la fromagerie en cours. |
| Fressines | Infiltration | Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique | 25/03 /2015 | **1200** | 150 | 490 | 574 | 495 | +139 | 634 | 41 | 48 | 41 | +12 | 53 | 83 | 128 | 108 | +21 | 129,00 | 55 | 85 | 72 | 14 | 86 | 2021 | Fonctionnement satisfaisant |
| La Mothe St Héray - La Villedé | Fossé | Lit bactérien | 01/01 /1993 | **40** | 6 | – | – | – | 0 | – | – | – | – | - | - | – | – | – | 0 | – | – | – | – | | 0 | Audit en 2017 | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique. |
| La Mothe St Héray - Le Chabanais | La Sèvre Niortaise | Lit bactérien | 01/11 /1987 | **2250** | 500 | 975 | 965 | 1391 | +33 | 1424 | 43 | 43 | 73 | +3 | 76 | 153 | 297 | 278 | +5 | 283,00 | 31 | 59 | 55 | 2 | 57 | 2016 + audit en 2017 | Fonctionnement satisfaisant |
| Lezay | La Dive | Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique | 01/08 /1996 | **2000** | 350 | 1301 | 707 | 1450 | 0 | 1450 | 65 | 35 | 72 | +1 | 73 | 234 | 498 | 541 | +0 | 541 | 67 | 142 | 154 | 1 | 155 | 2010 + audit en 2017 | Fonctionnement non satisfaisant. En surcharge hydraulique. Travaux sur le réseau réalisé en 2024 afin de limiter l'apport d'ECCP. |
| Limalonges | Infiltration | Boue activée_aération prolongée | 01/10 /1997 | **600** | 90 | 212 | 330 | 87 | 0 | 87 | 35 | 55 | 14 | +1 | 15 | 32 | 40 | 37 | +0 | 37,00 | 35 | 44 | 41 | 1 | 42 | | Fonctionnement satisfaisant |

| Station d'épuration | Milieu récepteur | Type de traitement Filière EAU | Date de mise en service | Capacité de la STEP (EH) | Capacité hydraulique (m3/j) | Charge organique (EH) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge organique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Charge hydraulique (m3/j) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge hydraulique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Etat d'avancement SDA | Remarques sur la base des éléments fournis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | | |
| Loubillé | Infiltration | Filtre planté de roseaux | 01/10/2004 | **350** | 52,5 | 164 | _ | 156 | +73 | 229 | 47 | _ | 44 | +22 | 66 | 22 | 39 | 35 | +11 | 46,00 | 42 | 74 | 66 | 22 | 88 | | Fonctionnement satisfaisant |
| Mairé l'Evescault | Infiltration | Filtre planté de roseaux | 01/08/2014 | **350** | 45 | 58 | _ | 91 | +21 | 112 | 17 | _ | 26 | +6 | 32 | 18 | 22 | 21 | +4 | 25,00 | 40 | 49 | 46 | 10 | 56 | | Fonctionnement satisfaisant |
| Melle | La Béronne | Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique | 01/02/1994 | **8100** | 1350 | 4250 | 3917 | 4165 | +130 | 4295 | 52 | 48 | 51 | +3 | 54 | 656 | 817 | 830 | +20 | 850,00 | 49 | 61 | 61 | 2 | 63 | 2019 | Fonctionnement satisfaisant |
| Montalembert | La Pérouse | Filtre planté de roseaux | 15/06/2016 | **30** | 4,5 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | | 0 | | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique. |
| Périgné | La Belle | Boue activée_aération prolongée | 01/10/1996 | **400** | 60 | _ | _ | _ | +33 | _ | _ | _ | _ | - | - | 57 | 11 | 109 | +5 | 114 | 95 | 20 | 181 | 9 | 190 | | Absence de données concernant la charge organique, en surcharge hydraulique en 2024 (année pluvieuse). |
| Prailles - La Couarde | Infiltration | Filtre planté de roseaux | 06/09/2010 | **330** | 50 | 100 | _ | 109 | +16 | 125 | 30 | _ | 33 | +5 | 38 | 15 | 15 | 15 | +3 | 18,00 | 30 | 30 | 30 | 6 | 36 | 2021 | Fonctionnement satisfaisant |

| Station d'épuration | Milieu récepteur | Type de traitement Filière EAU | Date de mise en service | Capacité de la STEP (EH) | Capacité hydraulique (m3/j) | Charge organique (EH) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge organique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Charge hydraulique (m3/j) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge hydraulique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Etat d'avancement SDA | Remarques sur la base des éléments fournis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | | |
| Rom | Infiltration | Filtre planté de roseaux | 01/01/2022 | **325** | 48,75 | _ | _ | 60 | +8 | 68 | _ | _ | 18 | +3 | 21 | _ | _ | 12 | +2 | 14,00 | _ | _ | 25 | 4 | 29 | Audit en 2017 | Fonctionnement satisfaisant |
| Sainte Soline | Infiltration | Filtre planté de roseaux | 14/05/2014 | **200** | 30 | 44 | _ | _ | +7 | _ | 22 | _ | _ | +4 | - | 9 | 11 | 10 | +1 | 11,00 | 30 | 37 | 33 | 4 | 37 | Audit en 2017 | Fonctionnement satisfaisant |
| Sauzé-Vaussais | La Pérusse | Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique | 01/07/1992 | **1800** | 300 | 666 | 594 | 975 | +43 | 1018 | 37 | 33 | 54 | +3 | 57 | 144 | 227 | 237 | +7 | 244,00 | 48 | 76 | 79 | 3 | 82 | 2021 | Fonctionnement satisfaisant |
| Secondigné sur Belle | Infiltration | Filtre à sable | 04/02/2002 | **150** | 14 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | _ | _ | _ | +0 | _ | _ | _ | _ | | 0 | | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique. |
| Sepvret - EcoHameau | Infiltration | Filtre planté de roseaux | 27/09/2012 | **110** | 16,2 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | | 0 | Audit en 2017 | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique. |
| Sepvret - Le Coudray | Fossé | Lagunage naturel | 01/02/2000 | **150** | 24,5 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | | 0 | Audit en 2017 | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique. |

| Station d'épuration | Milieu récepteur | Type de traitement Filière EAU | Date de mise en service | Capacité de la STEP (EH) | Capacité hydraulique (m3/j) | Charge organique (EH) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge organique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Charge hydraulique (m3/j) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Taux de charge hydraulique (%) | | | Prév. PLUi ( 2035) | Prév. Charge STEP + PLUi | Etat d'avancement SDA | Remarques sur la base des éléments fournis |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | 2022 | 2023 | 2024 | | | | |
| St Léger de la Martinière - Le Mareuil | La Béronne | Lagunage naturel | 01/06/1981 | **60** | 9 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | | 0 | 2019 | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique. |
| St Romans les Melle - Le Mougnon | La Béronne | Filtre planté de roseaux | 01/08/2007 | **185** | 27,75 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | 9 | 34 | 15 | 0 | 15,00 | 32 | 123 | 53 | 2 | 55 | 2020 | Absence de données concernant la charge organique, en surcharge hydraulique en 2023 liée à la pluviométrie élevée cette année là. |
| St Romans les Melle - Les Vallées | La Béronne | Filtre à sable | 01/08/2007 | **25** | 4 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | | 0 | 2020 | Absence de données concernant les charges organique et hydraulique. |
| Valdelaume - Hanc - La Fontaine | Infiltration | Filtre à sable | 03/06/2000 | **50** | 8 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | 4 | 17 | _ | 0 | _ | 50 | 213 | _ | | 213 | | En surcharge hydraulique en hiver liée à l'emplacement de la stationqui est proche du cours d'eau. |
| Valdelaume - Hanc - Mairie | Infiltration | Filtre à sable | 03/06/2000 | **50** | 8 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | 6 | 16 | 12 | 0 | 12,00 | 75 | 200 | 150 | 0 | 150 | | Fonctionnement non satisfaisant car surcharge hydraulique. |
| Valdelaume - Pioussay | Infiltration | Filtre à sable | 15/11/2006 | **140** | 21 | _ | _ | _ | 0 | _ | _ | _ | _ | - | - | 7 | 11 | 10 | 0 | 10,00 | 33 | 52 | 47 | 1 | 48 | | Absence de données concernant la charge organique. |
| Vernoux sur Boutonne | La Béronne | Filtre à sable | 16/05/2008 | **270** | 40,5 | 36 | _ | 145 | +8 | 153 | 13 | _ | 54 | +3 | 57 | 17 | 41 | 44 | +2 | 46,00 | 41 | 100 | 107 | 7 | 114 | | Fonctionnement satisfaisant en organique et charge hydraulique élevée en 2023 et 2024. Réseau proche du cours d'eau. |

**Le tableau ci-dessus présente le fonctionnement organique et hydraulique des stations d'épuration sur la période 2022-2024, ainsi que l'état d'avancement des schémas directeurs. Il permet de démontrer à partir des données chiffrées issues du PLUi-H que l'ensemble des stations d'épuration du territoire est en capacité d'accepter les charges organiques futures, à l'exception de la station de Fontenille Saint Martin d'Entraigues, qui présente une surcharge organique.**

**Les 36 autres stations disposent d'une marge résiduelle organique suffisante pour assurer le traitement de raccordements supplémentaires éventuels.**

**Les surcharges organique et hydraulique observées sur le système d'assainissement de Fontenille Saint Martin d'Entraigues sont liées aux rejets d'effluents non domestiques issus de la fromagerie. Une convention de rejet a été signée le 23 avril 2025, et des échanges sont en cours avec l'industriel afin de mettre en place un traitement des effluents en amont de leur rejet dans le réseau d'assainissement collectif.**

**Les performances mesurées en 2024 sur le système de traitement sont conformes aux normes de rejet définies par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.**

Certaines stations (8 au total) présentent un fonctionnement non satisfaisant uniquement sur le plan hydraulique, notamment :

- **Système d'assainissement de Chef-Boutonne** : ce système est sujet à des entrées d'eaux claires parasites à mener sur le territoire, après celle de Brioux-sur-Boutonne prévue en 2027 ;
- **Système d'assainissement de la Mothe-Saint-Héray** : un dossier de régularisation a été déposé auprès de la DDT en juin 2025 et l'arrêté préfectoral d'autorisation est en cours d'instruction. La station présente un fonctionnement organique satisfaisant mais peut connaître ponctuellement des surcharges hydrauliques. Des travaux de renouvellement de réseaux ont été réalisés en 2025 (190 ml- chemin de Bouscul). D'autres travaux sont programmés en 2026, comprenant la réhabilitation de 190 ml (chemin de Fontaine) et de 420 ml (rue des Ouches / place Jallet), afin de limiter les entrées d'eaux claires parasites.
- **Système d'assainissement de Lezay** : la collectivité a engagé des travaux de réhabilitation du réseau, conformément au programme d'actions issu de l'audit de 2017, permettant de réduire les surcharges hydrauliques du système (réhabilitation de 724 ml).
- **Système d'assainissement de Sauzé-Vaussais** : les performances mesurées lors des bilans d'autosurveillance 2024 respectent les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2016. La station est déclarée conforme en performance.
- **Système d'assainissement de Brioux-sur-Boutonne** : celui-ci est soumis à d'importants à-coups hydrauliques perturbant le bon fonctionnement de la station d'épuration. Une étude diagnostique et un schéma directeur ont été lancés en 2025 pour une durée de deux ans. Cette étude, subventionnée par l'Agence de l'Eau Adou-Garonne, permettra d'établir un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements sur dix ans, portant à la fois sur les réseaux, les postes et la station d'épuration. Les travaux identifiés seront eux-mêmes éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau et permettront de réduire les rejets polluants ainsi que les infiltrations d'eaux parasites.

- **Système d'assainissement de Rom** : mis en service le 23 novembre 2021, compte à ce jour 95 branchements raccordés, correspondant à 76 équivalents-habitants. La station dispose d'une capacité nominale de 325 EH et peut donc accueillir de nouveaux raccordements.
- Système d'assainissement de Mairé-l'Evescault : possède une capacité nominale de 350 EH. A ce jour, 112 branchements sont raccordés, soit 90 EH. La station n'est ni en surcharge hydraulique ni en surcharge organique et peut accueillir de nouveaux raccordements.
- La base de loisirs du Lambon est équipée d'un système d'assainissement d'une capacité de 450 EH. Une étude de réhabilitation de la station a été engagée par la collectivité en 2025.
- Le système d'assainissement d'Aubigné, d'une capacité de 130 EH, compte 45 branchements raccordés (36 EH). Cette station ne présente ni surcharge hydraulique ni surcharge organique.

**Plan Pluriannuel d'investissement :**

La réalisation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) a tenu compte des attentes des organismes de contrôle (DDT Police de l'Eau) et celles des financeurs (Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne).

Les schémas directeurs ou audits patrimoniaux réalisés sur la période 2016 -2021 ont permis de déterminer une liste de chantiers potentiels :

| Commune | Rue | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | Objectif |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LEZAY | Rue du Tapis Vert | X | | | | | Réduction des apports d'ECPP |
| | Place du Champ de Foire | X | | | | | Réduction des apports d'ECPP |
| | Rue du Grand Pré | X | | | | | Réduction des apports d'ECPP |
| | Rue du Marais | | | | | X | Réduction des apports d'ECPP |
| | Rue du Breuil | | | | | X | Réduction des apports d'ECPP |
| | Route de Melle | | | | | X | Réduction des apports d'ECPP |
| CELLES SUR BELLE | Rochereau | X | | | | | Réduction des apports d'ECPP |
| | Route de Vitré | | | | X | | Réduction des apports d'ECPP |
| LA MOTHE ST HERAY | Chemin des Fontaines | | X | | | | Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites |
| | Chemin Bouscul | | X | | | | Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites |
| | Rue du Maréchal Foch | | | | | X | Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites |
| | Rue des Ouches – Place Jallet | | | X | | | Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites |
| MELLE | Lotissement Champ Persé | | | | | X | Réduction des apports d'ECPP |
| | Rue des Jonchères | | | | | X | Réduction des apports d'ECPP |
| | Impasse du Bois Morat | | | X | | | Réduction des apports d'ECPP |
| | Vallée du Pinier | | | | X | | Réduction des apports d'ECPP |

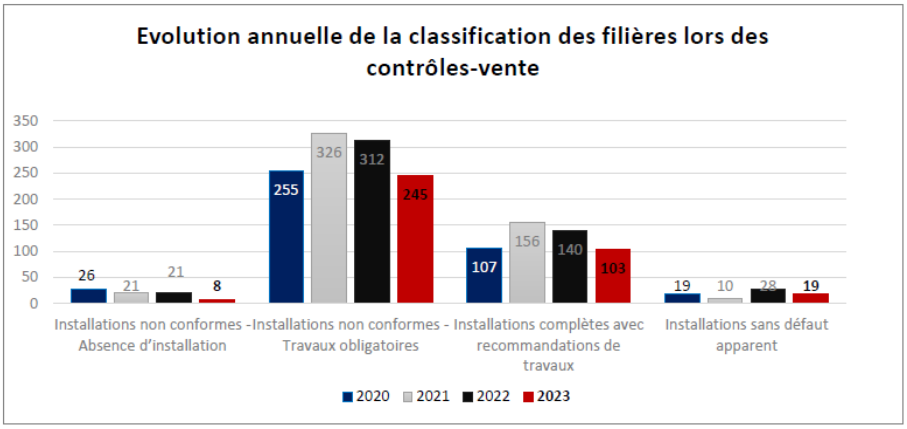
### 2.4.3.2 L'assainissement non collectif

Si l'assainissement collectif concerne un peu plus de la moitié de la population communautaire avec 11 440 raccordements, l'assainissement non collectif reste prédominant avec plus de 13 924 installations recensées.

**Le Service Public d'Assainissement Non Collectif** dispose d'un règlement de service applicable sur l'intégralité du territoire. Ce règlement a été approuvé par le bureau communautaire en date du 10 juin 2021. En 2025, Mellois en Poitou a décidé de solliciter l'Office International de l'Eau pour une révision juridique du règlement de service.

En 2023, la Direction est intervenue en réponse à 168 consultations. Le SPANC a été sollicité 375 fois dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement vente.

*Synthèse des contrôles effectués lors des ventes*




Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Il permet d'évaluer la maîtrise ou non des pollutions domestiques et leur incidences négatives sur l'environnement. **Sur le territoire, le taux de conformité est de 89.95% ce qui est supérieur au taux national de l'INSEE de 61.5% en 2020.**

Commenté [LT1]: idem

Mellois en Poitou dispose de **plusieurs leviers** pour inciter les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif non conformes à se mettre en conformité et pour assurer un accompagnement auprès usagers dans une démarche vertueuse du service rendu :

1. La réglementation impose le contrôle des installations chez les particuliers, à minima tous les 10 ans. A Mellois en Poitou, les élus ont délibéré sur une périodicité de contrôle qui dépend du niveau des risques correspondant à chaque type d'installation :

- Les installations présentant un rejet en milieu hydraulique ainsi que celles dotées d'organes électriques, mécaniques, électroniques ou pneumatiques, présentant un risque de panne plus élevé, rendent nécessaires des contrôles plus rapprochés.

- Les filières d'assainissement non collectif classées en non-conformité lors d'un contrôle de bon fonctionnement ou d'un contrôle vente nécessitent également des contrôles plus rapprochés.

| Tableau de périodicité | |
|---|---|
| Filières classées en conformité | 8 ans |
| Filières classées en non-conformité | 4 ans |
| Filières agréées avec rejet en milieu hydraulique | 3 ans |

2. Les campagnes de contrôles de bon fonctionnement :

Afin de répondre à la réglementation, le SPANC est tenu de vérifier le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs existantes. Une campagne de contrôles de bon fonctionnement a été initiée pour 3 ans par une entreprise, titulaire du marché. Cette prestation nous permet de répondre à l'objectif cible de 1700 à 1800 vérifications annuelles. Elle vient également abonder la connaissance du parc en s'additionnant aux contrôles des installations nouvelles ou en cas de ventes et successions, lesquels sont effectués directement par les personnels de la direction du cycle de l'eau.

*Nombre de contrôles de bon fonctionnement :*

| Prestation | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Oct 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrôle de bon fonctionnement | 410 | 817 | 1010 | 1506 | 1695 | 1582 |

3. Mise en place de pénalités financières pour travaux de conformité non-réalisés

La Loi portant engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (Loi dite Grenelle II) a instauré l'obligation de fournir le document issu du dernier contrôle des installations d'assainissement individuel lors des transactions immobilières à partir du 1er janvier 2011.
L'objectif de cette mesure législative est d'améliorer l'information des acquéreurs sur l'état du bien immobilier dont ils font l'acquisition. Ce principe devrait également réduire les risques de contentieux entre acquéreur et vendeur et participe à la lutte contre les pollutions diffuses et l'insalubrité.
En effet, selon la Loi Grenelle II, l'acquéreur dispose d'un an après signature de l'acte de vente pour procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation s'il y a lieu.

A Mellois en Poitou, la mise en place des pénalités est appliquée aux retards de mise en conformité lors des réhabilitations ou constructions neuves ainsi qu'en situation avérée d'atteinte à l'environnement.

4. Avis de conception pour tout nouveau projet de construction ou de réhabilitation

Le décret du 28 février 2012 a modifié le code de l'urbanisme, rendant obligatoire la fourniture de l'attestation de conformité du projet d'assainissement non collectif délivré par le SPANC dans la demande de permis de construire ou d'aménager. Ce principe permet de s'assurer de la faisabilité de l'assainissement non collectif avant la délivrance du permis de construire.

Si l'avis du SPANC sur le projet est « non conforme », le propriétaire devra proposer un nouveau projet jusqu'à l'obtention d'un avis « conforme » du SPANC afin de pouvoir obtenir l'autorisation de réaliser les travaux.

De plus, en cas de changement de projet, le SPANC demande automatiquement un avenant du bureau d'études ainsi qu'une nouvelle instruction par le SPANC.

A noter que le règlement du SPANC Mellois en Poitou rend obligatoire l'étude de filière à la parcelle réalisée par un bureau d'étude compétent. Cette étude a pour but d'assurer une compatibilité du dispositif d'assainissement non collectif choisi et son dimensionnement avec la nature et les contraintes du terrain.

5. Adhésion à la Charte Qualité du Département des Deux Sèvres

Le département, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière d'assainissement non collectif, a élaboré une charte qui fédère l'ensemble des acteurs et intervenants en assainissement non collectif, valorise les savoir-faire, améliore et harmonise leurs pratiques.

Dans cette démarche, le SPANC Mellois en Poitou adhère à la Charte Qualité de l'ANC des Deux -Sèvres qui permet de valoriser les pratiques du service et d'échanger autour des savoir-faire des professionnels en ANC.

Mellois en Poitou dispose d'une représentation au sein de cette instance et deux élus membres ont été désignés par le conseil communautaire du 17 décembre 2020.

L'objectif premier de cette charte est de garantir aux usagers des prestations de qualité. Elle est un outil de progrès et d'amélioration des pratiques de tous les acteurs intervenant dans ce domaine. Sont concernés les entreprises de travaux publics, les bureaux d'études, les vidangeurs agréés et les SPANC du département.

Cette charte a pour principaux objectifs de contribuer à :

- Préserver la santé publique et les milieux naturels ;
- Clarifier le rôle, les responsabilités et les étapes d'intervention des acteurs ;
- Améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs ;
- Développer la formation et l'information sur l'ANC ;
- Échanger, dialoguer et communiquer en matière d'assainissement ;
- Valoriser les actions et les compétences en place et mutualiser ces savoir-faire.

6. Le service entretien – contrat vidange

Courant 2020, Mellois en Poitou a souhaité s'engager dans une démarche vertueuse sur le plan environnemental, permettant à chaque propriétaire immobilier de bénéficier, sur le territoire, d'un service public d'assainissement non collectif intégrant l'audit des installations privées par un technicien de la communauté de communes, des conseils d'entretien et la vidange des installations précitées par un prestataire privé, sous contrat avec la communauté de communes dans le cadre d'un marché public de services.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une maîtrise du dispositif d'assainissement non collectif, sous la responsabilité de chaque propriétaire, avec le concours actif de la communauté de communes.

Il est à noter que la communauté de communes veille à ce que les propriétaires de filières agréées respectent les préconisations du guide d'utilisation du fabricant accompagnant le dispositif.

### 2.4.4 La gestion des eaux pluviales

L'absence de gestion des eaux pluviales sur les versants ruraux puis en secteurs urbains peut générer une surcharge des réseaux, un mélange avec les eaux usées domestiques et/ou industrielles (potentiellement importantes sur les secteurs urbains), et occasionner de fortes pollutions ponctuelles des milieux aquatiques avec des incidences sur les activités et usages tels que la production d'eau potable.

La gestion des eaux pluviales dépend de la quantité et de la qualité des eaux recueillies, en termes de charges polluantes. En effet, des facteurs tels que l'imperméabilisation des sols et le morcellement des espaces verts tendent à augmenter le ruissellement en milieu urbain, et donc à générer de plus importantes quantités d'eaux pluviales à gérer. De plus, les eaux qui ruissellent sont susceptibles de se charger en polluants au contact des surfaces, que ce soit en milieu urbain ou en milieu agricole avec les produits phytosanitaires utilisés.

Dans le cas où les eaux pluviales et/ou de ruissellement subissent une pollution susceptible d'affecter les milieux récepteurs, ou génèrent des volumes trop importants pour la capacité des cours d'eau, des dispositifs de traitement et/ou de stockage adaptés sont à mettre en œuvre.

Ces dispositifs permettent une surveillance de la qualité et de la quantité des eaux pluviales, et pouvoir traiter les pollutions chroniques ou ponctuelles.

La provenance des eaux pluviales détermine par ailleurs la nature de leur traitement éventuel. Dans le cas d'eaux de toiture, le risque de pollution est très faible, et elles peuvent raisonnablement être rejetées sans traitement préalable dans le milieu récepteur. En revanche, si les eaux ont ruisselé sur des surfaces circulées (voiries, parkings…), leur traitement peut s'avérer indispensable de fait de la pollution aux hydrocarbures notamment. Le transport des produits phytosanitaires ainsi que d'autres pollutions diffuses peuvent être effectué par les eaux pluviales.

**Sur le territoire de Mellois en Poitou, il n'existe aucun Schéma directeur des eaux pluviales car la compétence « eau pluviale » est communale**. Le secteur est pourtant soumis à plusieurs phénomènes pouvant avoir une incidence négative listés par le SCoT : des inondations locales à cause de la saturation du réseau, de l'imperméabilisation des sols, un ruissellement accru dû à la suppression des haies.

Dans l'ensemble, la communauté de communes est rurale et peu imperméabilisée. Une augmentation de la surface artificialisée peut être générée avec le développement urbain, ce qui induirait une augmentation des volumes d'eau de ruissellement à prendre en charge.

Le dimensionnement des installations, jusqu'alors suffisant, pourrait s'avérer incompatible avec les nouveaux débits d'eaux de ruissellement à prendre en charge.

# SYNTHESE

**ATOUTS**

- Un réseau AEP fonctionnel, avec des rendements globalement bons
- Un taux de conformité des installations non collective de 89.95%
- Des stations avec des équipements conformes et performants
- Une capacité nominal répondant aux besoins de la population
- Développement de la Direction du Cycle de l'eau

**FAIBLESSES**

- Fragilité quantitative et qualitative de la ressource en eau
- La proportion d'assainissement non collectif
- L'absence de Schéma directeur des eaux pluviales

## La préservation de la ressource en eau

**Le maintien ou la réhabilitation d'équipements conformes et performants sur le territoire**

**La continuité des contrôles des installations d'assainissement non collectif et des réseaux**

## L'adéquation entre la capacité des équipements et la production de logement